Martinique ARACT

ISO 26000

Responsabilité Sociétale

La contribution des organisations au Développement Durable

Les Actes

Mardi 23 novembre 2010 – Palais des Congrès de Madiana

afnor NORMALISATION

ISO 26000 RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

ISO 26000

I. La Responsabilité Sociétale, un enjeu de la démocratie sociale.....*p. 6*

Alex Bertide & Guillaume de Meillac, Président & Vice-Président ARACT Martinique
Président Conseil Général, Président Conseil Régional

II. La Responsabilité Sociétale (RS).....*p.10* et la légitimité des compromis productifs

III. Pourquoi une norme internationale sur la RS.....*p. 16*

IV. L'ISO 26000 : une construction originale.....*p. 22*

V. Les 7 questions centrales de la RS définies dans la norme ISO 26000.....*p. 38*

VI. Les principes de mise en oeuvre d'une démarche RS.....*p. 48*

VII. Des outils, méthodes et moyens pour la mise en oeuvre proposés par l'ARACT Martinique.....*p. 54*

VIII. La norme ISO 26 000 : avis des parties prenantes de la Martinique *(élus, organisations patronales, syndicats de salariés, Etat, association de consommateurs, associations écologistes, ...)*.....*p. 60*

Clôture

Intervenants

Pascale LEVET
Directrice Technique et Scientifique de l'ANACT

Jean-Luc Renevier
Responsable du Département Génie industriel et Environnement à AFNOR Normalisation

Didier Gauthier
MEDEF, Directeur Général de GK Conseils, secrétaire général du groupe Séché Environnement, Président de la commission française de normalisation Développement Durable Responsabilité Sociétale (DDRS), chef de la délégation française à l'ISO

Thierry Dedieu
CFDT, élu au comité exécutif de la Confédération européenne des syndicats, et membre du Comité du dialogue social européen, expert syndical à la commission DDRS

Danielle Laport
Directrice ARACT Martinique, Déléguée Régionale ANACT

Patrice LEMUS
Chargé de Recherche - Développement ARACT Martinique

Début de la séance à 08h45.

Mme l'Animatrice Véronique MALIDOR - Bonjour à toutes, Bonjour à tous, l'ARACT Martinique vous souhaite la bienvenue à ce colloque consacré à la présentation de la norme ISO 26000 sur la responsabilité sociétale des organisations dans le travail. Rappelons que l'ARACT Martinique est un organisme paritaire de recherche, développement et d'innovation sur le travail et qu'elle fait partie du réseau ANACT ; un réseau composé d'une part, de l'ANACT (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail) et d'autre part, de 26 ARACT. Il est important aussi de souligner que l'ARACT Martinique est le seul organisme des départements et des régions d'Outre-Mer à siéger au sein de la commission d'élaboration de cette norme ISO 26000 ; une norme publiée le 3 novembre 2010, après cinq années de concertation au niveau international. Vous découvrirez justement, dans l'après-midi, une méthode élaborée depuis 2007 par l'ARACT Martinique au sujet de la RS, c'est-à-dire de la Responsabilité Sociétale des organisations de Travail et signalons enfin, que l'ARACT Martinique travaille depuis 2003 sur la problématique du développement durable au sein des entreprises, publiques comme privées.

Le contenu et les enjeux de la norme ISO 26000 vous seront présentés tout à l'heure par nos intervenants, mais on peut dire en quelques mots qu'elle fixe les lignes directrices. Elle guide d'une certaine façon toute organisation de travail cherchant à assumer la responsabilité des impacts de ses décisions et de ses activités et à en rendre compte. Quand on parle d'organisation, on entend aussi bien les entreprises publiques et les collectivités que les entreprises privées de tout secteur et de toute taille.

Les discussions d'aujourd'hui tourneront donc autour d'un sujet très actuel dans un contexte de globalisation de l'économie, d'internationalisation des entreprises et la question des nuisances environnementales causées par l'activité économique, la question du recyclage et du traitement des déchets industriels notamment, la question du dialogue social souvent débattu chez nous en Martinique. Toutes ces questions rendent indispensables la normalisation et l'encadrement de cette démarche de responsabilité sociétale. Alors tout au long de la journée, vous entendrez plusieurs intervenants s'exprimer sur le sujet, nous débuterons avec les allocutions ; il s'en suivra une première intervention sur la responsabilité sociétale et la légitimité des compromis productifs. Puis nous verrons l'intérêt d'une norme internationale sur la responsabilité sociétale mais aussi les enjeux, les objectifs et le contenu de la norme ISO 26000. Et la matinée se clôturera à 12h30 pour reprendre les débats à 14h00 avec une intervention sur les principes de mise en œuvre d'une démarche RS. Nous découvrirons ensuite les outils, les méthodes et les moyens pour la mise en œuvre de cette démarche RS proposée par l'ARACT Martinique. Enfin, à partir de 15h00, une table ronde réunira entre autre le patronat, les syndicats, les associations écologistes qui échangeront autour de cette norme ISO 26000. Mais avant d'en arriver là, nous verrons tout d'abord dans quelle mesure la responsabilité sociétale peut ou doit être considérée comme un enjeu de la démocratie sociale. Pour ce faire, je laisserai dans un premier temps, la parole à Monsieur Alex BERTIDE de la CSTM, qui est le président de l'ARACT Martinique.

I. La Responsabilité Sociétale, un enjeu de la démocratie sociale

Alex Bertide & Guillaume de Meillac, Président & Vice-Président ARACT Martinique
Président Conseil Général, Président Conseil Régional

M. le Président Alex BERTIDE - Monsieur le représentant du président du Conseil Général, Monsieur le représentant du Président du Conseil Régional, Messieurs les membres de la commission de normalisation ISO 26000, Mesdames et Messieurs, l'ARACT Martinique vous remercie d'avoir répondu à son invitation. Depuis 2003, les partenaires sociaux de la Martinique se sont engagés dans ce vaste chantier de la responsabilité sociétale car convaincus de la nécessité d'emprunter de nouvelles voies pour faire évoluer les pratiques dans le monde du travail. Dès l'année 2005, l'ARACT Martinique adhère à la commission de normalisation ISO 26000 pilotée par l'AFNOR. Et en 2007, l'ARACT Martinique publie en partenariat avec l'AFNOR une méthode pour déployer, au sein des entreprises privées et des collectivités territoriales, les enjeux du développement durable. En 2008, l'ARACT Martinique impulse une plateforme d'échanges sur la culture ISO 26000 pour permettre aux acteurs de la Martinique d'échanger sur l'avancée de cette future norme internationale. Et en 2010, L'ARACT Martinique accueille les représentants de la France à l'ISO pour vous présenter les grands enjeux de la norme ISO 26000. L'ISO 26000 n'est pas la grande évolution dans le monde des affaires. Mais cette norme a le mérite d'inviter les organisations du travail privées et publiques, grandes et petites, à s''interroger sur leurs pratiques. L'ISO 26000 questionne la performance ; l'ISO 26000 invite à délaisser les schémas du consensus pour rechercher le compromis ; c'est une nouvelle culture qui s'ouvre à nous. Je veux tous simplement rappeler la définition de la responsabilité sociétale selon la commission de l'Union Européenne. Être socialement responsable signifie non seulement satisfaire pleinement aux obligations juridiques applicables mais aussi aller au-delà de ses obligations et investir davantage dans le capital humain, l'environnement et les relations avec les parties prenantes. La responsabilité sociétale est le versant du développement durable à l'intérieur des organisations de travail. L'innovation sociale dans le travail constituant le cœur de métier de l'ARACT Martinique, les partenaires sociaux continueront à défricher de nouvelles traces, même si cette posture n'est pas toujours aisée. L'ARACT Martinique sera toujours aux côtés des organisations de travail qui veulent faire autrement pour que progresse la cause du travail qui approche de manière équitable l'économie, le social et l'environnement. Je vous souhaite à tous et à toutes, une excellente journée de travail.

(Applaudissements)

Mme l'Animatrice Véronique MALIDOR - Merci Monsieur BERTIDE pour cet historique et cette mise au point sur l'engagement de l'ARACT aux côtés des travailleurs, aux côtés des partenaires sociaux, et de façon générale sur cette question de la responsabilité sociétale. Justement, on va recevoir tout de suite le représentant de Monsieur le Président du Conseil Général, Monsieur Lucien ADENET.

M. Lucien ADENET – Je voudrais Mesdames et Messieurs, pour commencer mon propos, saluer toutes celles et tous ceux qui sont présents ici aujourd'hui. Donc je voudrais saluer le président de l'ARACT que je connais très bien, saluer les élus qui sont présents, mon collègue Daniel CHOMET, de la Région, saluer aussi les représentants du monde économique, saluer les responsables des organisations syndicales, saluer aussi la présence parmi nous des intervenants qui sont venus nous éclairer un peu sur ces sujets et puis enfin, toutes les autres personnes qui sont présentes dans la salle. C'est avec grand plaisir Mesdames et Messieurs, que je prends part personnellement à ce rendez-vous, à cette rencontre de ce matin. Vous le savez (peut-être qu'il y en a qui ne le savent pas), je me suis impliqué personnellement sur ces sujets en tant que président de l'ADEM (l'Agence pour le Développement Economique de la Martinique), pendant de nombreuses années, avec mes différentes équipes et au cours de ces séances de travail, au cours de ces réflexions, nous avons fait en sorte que nous apportions des outils d'aide à la décision pour les chefs d'entreprises, pour permettre la pérennité et la viabilité de nos entreprises. Et Madame LAPORT ne va pas me démentir puisqu'elle sait bien qu'elle a participé à de nombreuses reprises aux réflexions que nous avons menées dans le cadre du Mois de la Qualité, dans le cadre de d'autres réflexions également. Et je crois que les réflexions que nous avons menées sur ce sujet, sur cette norme, surtout, puisque c'était au début où on commençait à travailler sur cette norme ISO 26000 et les réflexions que nous avons conduites avec l'ARACT, avec le monde de l'entreprise ont permis de faire évoluer, de faire avancer dans l'esprit, dans la tête de nos compatriotes cette norme, tout ce concept. Donc c'est ce que je voulais dire.

Je voulais dire également que c'est avec un grand plaisir que je prends part aujourd'hui, au nom du Conseil Général de la Martinique, à la tenue de ce précieux rendez-vous sur l'ISO 26000 ; une réfé-

rence commune pour l'ensemble des acteurs du monde du travail dans le cadre de la responsabilité sociétale. Il me plait d'ailleurs, à l'occasion, d'adresser les plus vifs encouragements de notre institution départementale en direction de l'ARACT Martinique (Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail) pour cette contribution des organisations au développement durable. Cette volonté des acteurs locaux du monde du travail est d'ailleurs très fortement prise en compte par l'Agenda 21 ; document qui traduit, comme vous le savez, la volonté politique du département dans le cadre de sa préoccupation de pouvoir enfin attribuer l'importance qu'ils sont en droit de mériter à l'ensemble des éléments indispensables à un développement durable pour ce pays. Je veux d'ailleurs rappeler combien la contribution de l'ARACT Martinique a pu paraître précieuse lors des travaux ayant conduit à l'émergence de l'Agenda 21 du département de Martinique, notre véritable référence en matière de développement durable, et n'a t-on pas raison, ici et maintenant, encore une fois de préciser que l'être humain doit être au centre de tout système économique. Depuis quelques années, les associations de consommateurs, les tenants du développement durable, les partisans de la prise en compte d'une véritable préhension de l'écologie dans le développement économique, certains acteurs économiques, voire bon nombre d'Etats, dont la France œuvrent de manière permanente pour que les entreprises et singulièrement le plus grandes d'entre elles démontrent par des actes caractérisés leur imprégnation dans la démarche de la responsabilité sociale. Dans notre petit pays (petit pays par la surface, bien sur, la superficie), encore plus qu'ailleurs, chacun ici doit savoir que cette exigence est d'une très grande importance. Il est donc clair que par delà les variétés d'institutions économiques, de territoires et de cultures, s'impose la nécessité d'avoir les repères de normalisation de ces caractéristiques constitutives d'une norme communément admise au plan international. C'est l'objectif d'ISO 26000, objet de notre rencontre de ce mardi 23 novembre 2010. En se posant la question, pourquoi une norme internationale à la responsabilité sociétale ? Il est utile de préciser que ce concept demeure un enjeu incontournable de la démocratie sociale. Qu'il y a fort à parier qu'on va trouver l'équilibre légitime savamment dosé entre responsabilité sociétale et y compris productif et que partant de la construction de cette norme, objet du débat, tous ses aspects centraux doivent être définis. Quels principes de mise en œuvre de la démarche ? Quelles méthodes ? Quels outils et moyens seront proposés par l'ARACT Martinique ? C'est à ces questions qui devraient être traitées avec l'efficacité que nous espérons que, élus, organisations patronales, syndicats de salariés, associations écologiques (je suppose qu'elles ont été invitées aussi) associations de consommateurs, espèrent sortir confortées dans le domaine du savoir grâce aux interventions de nos intervenants. J'ai même envie de dire de nos intervenants illustres. Enfin, voilà ce que je voulais dire. Donc bon travail à tous, que nos réflexions soient fructueuses et enrichissantes. Je formule le souhait, Monsieur le Président, que vous nous fassiez parvenir, à l'issue de ces deux demi-journées de réflexions, les actes de cette rencontre pour que nous puissions les intégrer et alimenter tout ce travail que nous faisons en matière de développement durable pour ce pays. Voilà, j'en ai fini, merci de m'avoir écouté et bon travail à tout le monde.

Mme l'Animatrice Véronique MALIDOR - Merci Monsieur Lucien ADENET qui représente donc aujourd'hui, le Président du Conseil Général de la Martinique. Je vais demander tout de suite à Monsieur Daniel CHOMET, Président de la Commission Développement Durable de la Région qui représente lui le Président du Conseil Régional, de nous rejoindre ici.

M. Daniel CHOMET - Bonjour à tous, Mesdames, Messieurs les Elus, Mesdames, Messieurs de l'ANACT, Monsieur le Président de l'ARACT, Mesdames, Messieurs en vos grades et qualités, Mesdames, Messieurs, avant toute chose permettez-moi de vous présenter les excuses du Président Serge LETCHIMY qui, en ce moment même, entame une plénière sur les orientations budgétaires de la Région Martinique pour 2011. Il regrette fortement de ne pas pouvoir être présent car le sujet qui nous réunit aujourd'hui, à savoir le développement durable dans les organisations de travail, est un axe important de notre programme politique. Il a cependant, tenu à marquer notre présence à l'ouverture de ces travaux. Il m'a demandé de le représenter en ma qualité de Président de la Commission Développement Durable, des Transports et de l'Energie. Je suis Président du Parc Naturel National de la Martinique et j'ai déjà entamé avec l'ARACT des travaux que j'espère fructueux. Vous pensez bien que cette démarche, j'y suis personnellement et extrêmement attaché et j'en attends beaucoup au nom du Parc. Malheureusement, vous pensez bien que je ne peux pas non plus rester aujourd'hui, mais je

ferai en sorte que les contributions de ces travaux nous enrichissent mutuellement. Le Conseil régional a clairement inscrit le développement durable au cœur de sa stratégie. Il s'agit non seulement de créer une commission sur la question mais de s'appliquer à travailler en transversalité avec les autres commissions afin de rendre effectif le développement durable dans les organisations du travail. La publication de la norme ISO 26000 est une véritable invitation qui doit conduire à faire évoluer les pratiques de management au sein des organisations de travail. La dimension sociale et environnementale prend désormais autant d'importance que la dimension économique. Des pistes d'actions sont jetées. Le Conseil Régional a d'ailleurs récemment signé avec l'ARACT un accord de progrès en vue de réhabiliter la valeur du travail dans les organisations sociales. Cet acte passé entre les partenaires sociaux et les élus du Conseil Régional de la Martinique traduit la volonté de Serge LECHTIMY d'impulser un dialogue social, territorial et structuré sur la question du travail. Cette approche doit interroger de manière équitable l'économie, le social et l'environnement. La norme ISO 26000 constituera un cadre de travail pertinent. Le développement durable doit relever d'une véritable prise de conscience pour un choix de société. Aussi, le Conseil Régional devra ouvrir un chantier afin de réfléchir à l'intégration, notamment dans les appels d'offres, d'indicateurs qui permettront d'apprécier la dynamique du développement durable. Ces indicateurs pourraient compléter ceux déjà fixés par la loi aux entreprises à savoir, être à jour de ses cotisations fiscales et sociales. Ces nouveaux indicateurs pourraient faire l'objet d'une négociation entre partenaires sociaux et les élus afin que nous nous accordions sur les enjeux qui participeront à identifier les niveaux de performances globales. Il s'agit de faire du territoire de la Martinique, un territoire d'excellence. Si l'utilisation de la norme relève d'une démarche volontaire, il nous revient, élus, de créer les conditions pour qu'il y ait le plus grand nombre d'entreprises volontaires qui décident de manager en développement durable. L'approche territoriale, selon nous, donnera à cette norme la place qui lui revient dans l'évolution des pratiques, car la responsabilité sociétale est une contribution non négligeable à la dynamique du développement durable. Je remercie encore une fois l'ARACT Martinique d'avoir ouvert ce chantier, depuis 2003 d'oeuvrer constamment pour acculturer le monde économique aux grands enjeux du 21ème siècle. Mesdames, Messieurs je vous souhaite de bons travaux. Malheureusement je devrai vous laisser mais je crois que j'aurai l'occasion de vous revoir d'ici demain pour échanger au plus près sur cette norme ISO 26000. Bonne journée à vous tous.

Mme l'Animatrice Véronique MALIDOR - Merci Monsieur Daniel CHOMET, Président de la Commission Développement Durable de la Région, Président du Parc Naturel Régional de la Martinique et représentant du Président de la Région Martinique. Alors vos propos Messieurs introduisent d'une certaine façon la première intervention de ce colloque. Nous nous intéresserons, en effet, sans plus tarder à la responsabilité sociétale et la légitimité des compromis productifs. Madame Pascale LEVET, la Directrice Technique et Scientifique de l'ANACT, nous rappellera à travers son propos que la responsabilité sociétale a toujours été portée par l'entreprise et que d'autres questions surgissent désormais avec l'internationalisation de l'entreprise et la globalisation de l'économie. Madame Pascale LEVET.

Retour Sommaire

II. La Responsabilité Sociétale (RS) et la légitimité des compromis productifs

Mme Pascale LEVET - Bonjour à tous. Merci à l'équipe de l'ARACT, au Conseil d'Administration de m'avoir fait signe pour pouvoir participer à ces travaux. La commande qui m'a été passée est assez simple et je vais essayer de ne pas trop jargonner mais je parle effectivement du point de vue de la direction technique et scientifique et j'ai plutôt préparé, rapidement, pour nous aujourd'hui des éléments de réflexion qui sont plutôt issus du savoir académique et je vais m'efforcer de traduire de la manière la plus lisible possible pour pouvoir faire une sorte d'arrière plan à cette journée de réflexion sur la norme ISO 26000. Alors peut être qu'on peut démarrer ensemble en se disant qu'effectivement l'entreprise est une institution absolument fondamentale de toute une société et pas simplement parce qu'elle produit des richesses. C'est une institution fondamentale parce qu'elle oriente nos façons de vivre, de travailler, les projets de vie que nous sommes capables de porter pour nous et pour les autres. Elle oriente des questions liées à la santé, liées à l'environnement etc. Donc c'est une institution fondamentale et c'est à ce titre bien sur qu'il est beaucoup attendu des entreprises et quand bien même il a pu y avoir au début des démarches du RSE un peu de controverses sur ces responsabilités que l'on n'arrêtait pas d'attribuer à l'entreprise, il me semble qu'aujourd'hui la controverse est moins sur ces questions là. Cet hiver, Messieurs LACHMANN Henri, LAROSE Christian et Madame PÉNICAUD Muriel ont publié un rapport sur les questions du stress en entreprise (un rapport à François Fillon sur le bien-être et l'efficacité au travail) et ont proposé une petite phrase qui est pourtant importante et qui dit qu'évidemment, sur les questions du stress et des risques psychosociaux, qui sont des sujets importants, l'entreprise n'est pas toujours le problème mais l'entreprise est toujours la solution et il semble que c'est un peu autour de ce cadrage là que l'on peut cheminer ensemble sur ces questions de responsabilité. Alors peut-être qu'on peut se dire juste un tout petit mot malgré tout avant de descendre plus profond dans ces questions. On dit l'entreprise et à chaque fois qu'on dit l'entreprise, on dit une bêtise. C'est une catégorie qui est d'une hétérogénéité totale, et on va le voir toute la journée. Il me semble qu'une partie des réflexions qui sont portées aujourd'hui sont effectivement portées à travers la transformation du système productif et dans cette transformation du système productif l'émergence de l'univers, ces énormes groupements qui ont concouru à une transformation extrêmement forte, extrêmement marquée de l'appareil de production, du tissu productif au niveau international, mais qui évidement ne sont représentatives des contraintes, des conditions, de l'intérêt, des façons de travailler, etc. de la plupart des organisations. Mais vous verrez que la norme ISO évidemment, en tient compte. Alors moi il me semble qu'effectivement, on ne peut regarder ce qui se joue aujourd'hui si on ne prend pas un tout petit peu de champs et dans le champ que l'on peut prendre une des choses qui saute aux yeux c'est que les questions de responsabilités des entreprises ont toujours été posées. Au moment où l'entreprise naît, la question de sa responsabilité en tant qu'institution se pose. Les formes de questionnement et de réponses sont toujours datées de l'époque, de l'histoire dans laquelle ont se situe et on reconnaîtra dans les questions de responsabilité une forme ancienne très cohérente qui était le paternalisme et on voit bien qu'aujourd'hui, pour tout un tas de raisons qu'on n'est plus du tout dans ce cadrage là. Peut être ici c'est une représentation d'une évolution majeure qui explique aujourd'hui les contours de la responsabilité des entreprises. Schématisé dans ces trois petits cartouches, un certain nombre de travaux de recherches qui convergent tous pour rendre compte de ce qui se joue, dans la fin, certains disent le désossement, du compromis fordiste. On en vient finalement, au moment, au début et au milieu du 20ème siècle, on est dans la période dite fordiste et qui est caractérisée, en gros, par le fait que les responsabilités de l'entreprise sont limitées parce qu'elles sont cantonnées, si je puis dire, à l'intérieur de frontières. Lesquelles frontières sont tenues d'une part, par le droit, en particulier le droit du travail et d'autre part, par le travail actif important des syndicats et enfin par le marché. A partir du moment où dans les années 70, les systèmes productifs se transforment à la faveur des nouvelles technologies, à la faveur des besoins de flexibilité etc., ont voit le périmètre de l'entreprise se transformer. C'est ce qui est représenté dans le cartouche du milieu. Et l'on voit apparaître ce que tout le monde s'est accordé à désigner comme l'entreprise en réseau. Et on voit bien que cette transformation des appareils de production, et là on n'est pas encore tout à fait dans la globalisation, pose évidemment des questions en matière de frontières et ce que les différents courants théoriques retiennent c'est qu'à ce moment là, on assiste à une disjonction entre les frontières économiques et les frontières sociales de l'organisation. Et que du coup, (et c'est que l'on s'est efforcé de représenter dans le troisième cartouche) pour que ce soit visible, l'entreprise devient une sorte de passoire dans laquelle

les questions de responsabilité s'échappent. Responsabilité sur les marchés, responsabilité vis-à-vis des salariés, responsabilité des entreprises les unes vis-à-vis des autres le long de l'échelle de valeurs. Donc c'est une représentation visuelle qui effectivement, permet peut-être de voir à quel point la question de la responsabilité encore une fois, ne fait pas irruption aujourd'hui. Simplement, les conditions dans lesquelles elle fait irruption sont probablement largement nourries de cette transformation du système productif. Des frontières poreuses, des responsabilités sociales qui apparaissent, et potentiellement du coup en creux finalement, une sorte d'appel à la responsabilité un peu illimité du point de vue des entreprises. Alors si on poursuit un peu plus loin, l'idée, ce que je voulais rapporter ici, ces différents courants de recherches qui théorisent autour de la notion de responsabilité sociale des entreprises, des responsabilités sociétales des organisations etc. le vocabulaire n'est pas totalement stabilisé par contre les concepts, les cadrages théoriques etc., le sont. C'est au démarrage il me semble que c'est important de repérer ici, ensemble, qu'on a dès les années 50 et en particulier aux Etats-Unis une production scientifique très importante, et très normative, autour de la responsabilité sociale de l'entreprise. On est plus ensuite dans les années 70, les problèmes d'emploi, les premiers problèmes de pollution, les premiers problèmes de consommation de masse etc. autour de l'idée de la notion anglo-saxonne de responsiveness, donc on voit que ça évolue un tout petit peu. Et puis enfin, aujourd'hui, il me semble que le passage est intéressant pour ce qui nous préoccupe aujourd'hui et pour les façons dont la Martinique avec l'ARACT a orienté ses travaux. On voit qu'aujourd'hui on est beaucoup plus sur les notions de performances sociales de l'entreprise qui renvoient au fait qu'effectivement, finalement à chaque fois que l'on parle de la responsabilité des entreprises, on se réinterroge sur quelle est cette institution de l'entreprise et quelle est la nature des liens qu'elle peut entretenir avec son environnement, avec la société en général et qu'aujourd'hui par exemple, typiquement, le fait d'avoir un système comptable tel que l'on a, organise, institutionnalise d'une certaine manière le débordement des externalités négatives qu'on ne sait pas mesurer ou en tout cas qu'on ne mesure pas à l'intérieur des systèmes qui mesurent la production des richesses et de performance de l'entreprise et que c'est bien la dessus, sur ce registre là que l'entreprise se retrouve interpellée autour de cette notion de performance sociale qui ne peut pas se résumer à ce que mesure le système comptable. Voilà tout cela est taillé très à la brosse, mais vous voyez l'idée. C'est bien que l'on voit que les courants théoriques eux aussi rendent compte des évolutions qui permettent de porter des interrogations les uns et les autres sur ces risques. Ce que je voulais partager avec vous aujourd'hui c'est effectivement un autre point. Partout, en particulier autour de la « soft law », une norme aux USA qui se développe, partout on parle de démarche volontaire. Les scientifiques sont très critiques sur cette idée de démarche volontaire et je voulais partager avec vous cette controverse scientifique qui dit certes démarche volontaire, entendons-le, sauf qu'à un moment donné de fait réinternaliser des coûts, pèse sur la performance de l'organisation. Et tant qu'on ne résout pas cette question, on se raconte probablement de belles histoires. Il y a des enjeux de mimétisme, il y a des nouveaux standards de marché etc. Mais une interpellation de la légitimité à aller uniquement sur la question de démarche volontaire sachant que par ailleurs, ce qu'on repère partout, c'est que les entreprises se sont souvent engagées après les crises. Tous les travaux montrent que la création d'un poste développement durable, responsabilité sociale de l'entreprise fait suite, soit à une crise attendue soit à une crise avérée mais on voit bien que certes, c'est volontaire, mais pas si volontaire que cela. Et ce que les chercheurs proposent c'est de dire que finalement le choix de la RSE n'est finalement pas un choix philanthropique, c'est un choix qui anticipe les futures normes de régulation et donc, c'est un choix qui doit d'abord porter sur le traitement des externalités négatives de l'organisation. S'intéresser à plein d'autres choses alors que l'on ne traite pas le cœur des enjeux, ne peut pas faire partie d'une démarche de responsabilité sociétale d'une organisation. Voilà ce que partagent les travaux de recherches et du coup, on voit bien et là tout le courant qui s'intéresse aux questions de politique économique et d'économie politique montre bien que la question subjacente est tout le temps celle de la légitimité de l'organisation, sa légitimité à produire, sa légitimité vis-à-vis de son corps social, et le corps social n'est pas une partie prenante comme les autres, vis-à-vis de ses partenaires d'affaire, vis-à-vis de ses clients etc. et cette question de la légitimité sur quoi elle porte. De plus en plus on voit apparaître, c'est récent, ce sont les dix dernières années, le fait que cette question porte sur le compromis productif. L'idée c'est de dire à un moment donné si on est sur de l'organisation qui fait de la distribution de services ou bancaires que sais-je à un moment

donné si le choix c'est la proximité alors ça veut dire qu'on est dans de toutes petites unités de production avec un système de développement sur les marchés domestiques, c'est parce qu'on connaît les gens qu'on peut vendre etc. la proximité fait partie de l'ADN de l'entreprise à ce moment là mais c'est un compromis productif qui peut être assez coûteux sur le plan de l'empreinte écologique, sur le plan des espérances de carrière des individus, sur le plan du périmètre de leurs compétences, que sais-je etc. Finalement, dès lors que l'on s'intéresse à la question de légitimité du système productif et du compromis productif, on voit que l'on s'intéresse au projet stratégique de l'entreprise et à la façon dont avec ses parties prenantes, elle peut concourir à le définir, il ne s'agit pas de retirer la prérogative de la direction de l'entreprise sur l'orientation de ce projet stratégique mais d'organiser ce que certains chercheurs appellent une conversation stratégique pour être capable de bien porter le compromis productif à la hauteur des enjeux et des enjeux encore une fois de légitimité. Bon voilà très rapidement brossé aujourd'hui ce qui me semblait pouvoir être un cadre ou un arrière plan pour pouvoir embarquer ensemble des travaux qui vont vous être partagés par ceux qui l'ont fait sur ISO 26000. Ce que j'avais juste envie de dire à ce moment là, c'est que effectivement comme désormais l'expression va devenir familière, n'est-ce pas, c'est une norme hors norme. Un livre vient d'être publié par des participants aux travaux « la norme hors norme » et vous verrez bien en détail pourquoi. Il me semble qu'il ne faut que l'on en néglige la portée symbolique parce qu'il y a des enjeux autour de la portée symbolique autour de telles initiatives mais évidemment aussi la portée pratique. C'est un cadre pour organiser l'évaluation, c'est un cadre pour organiser les controverses et qui du coup, fait bien le lien avec le fait (on l'a dit tout à l'heure) que le vocabulaire n'est pas totalement stabilisé. On parle de responsabilité sociale, de responsabilité sociétale etc. Aujourd'hui, il y a eu un très grand programme de l'agence nationale pour la recherche qui a porté sur les questions de la RSE, nouveau principe de régulation et qui conclue, à l'issue de ses travaux, que finalement, la définition la plus juste de la RSE que l'on peut partager c'est de se dire que c'est un champ dynamique et contesté et que la question n'est pas la capacité d'un coup de baguette magique à résoudre les paradoxes et les contradictions des systèmes productifs, mais bien un cadre pour les prendre en charge, pour les traiter encore une fois à la hauteur des enjeux. Donc j'ai retenu cette définition à ce stade parce qu'il me semble qu'elle va bien à l'esprit du travail qui a guidé ISO. Alors évidemment, ça nous suggère (et moi je parle au titre du réseau aussi, ANACT-ARACT) forcément d'aller sur le terrain et de regarder au plus près les pratiques des entreprises, comment elles s'y prennent pour faire face, au traitement de ces enjeux, de ces contradictions avec leurs partenaires et leurs parties prenantes. D'en tirer des repères pour les actions évidemment, que ce soit à la fois sur les objets, quels sont les bons objets à traiter pour pouvoir augmenter en responsabilité, comment travailler avec les parties prenantes, et vous verrez que la norme là-dessus dit des choses très intéressantes. Quels types d'objectifs on se donne ? Je crois que la RSE c'est l'inverse de triompher tous ensemble, c'est cheminer ensemble avec constance vers une démarche qui progresse et qui est une démarche forcément apprenante et la dimension d'apprentissage me semblait être essentielle. Et puis pour terminer, il me semble que c'est important, on le disait tout à l'heure, à chaque fois qu'on disait l'entreprise on se trompe, ce sont des réalités qui sont extrêmement différentes, et il me semble que ce que ISO nous permet aussi, c'est de prendre du recul par rapport à la seule imputabilité de la responsabilité à l'employeur pour pouvoir s'intéresser par ce que l'on est en 2010, à l'ensemble des acteurs qui se situent le long de la chaîne de valeurs. Merci Beaucoup.

(Applaudissements)

Mme l'Animatrice Véronique MALIDOR - Merci à Pascale LEVET, Directrice Technique et Scientifique de l'ARACT, pour son propos très riche et très vivant qui replace avec clarté les choses dans leur contexte. Vous venez donc de nous démontrer entre autre que le fonctionnement de toute organisation de travail implique forcément la notion de responsabilité sociétale et que cette responsabilité évolue avec la mutation du système productif. Et maintenant, plusieurs questions se posent. Pourquoi une norme internationale sur la responsabilité sociétale ? Quels sont les enjeux, les objectifs de la norme ISO 26000 ? Quelle est aussi son originalité ? Vous parliez à l'instant d'une norme hors norme. Pour répondre à ces questions, j'appelle trois intervenants : Monsieur Jean-Luc RENEVIER, Responsable du Département Génie Industriel et Environnement d'AFNOR normalisation. Monsieur Thierry DEDIEU de la CFDT, élu au Comité Exécutif de la Confédération Européenne des Syndicats, membre du Comité du Dialogue Social Européen et expert syndical à la

Commission des RS, et Monsieur Didier GAUTHIER du Medef, Directeur Général du Cabinet GK Conseil, Secrétaire Général du Groupe SECHE ENVIRONNEMENT, Président de la Commission Française de Normalisation DDRS c'est-à-dire, Développement Durable Responsabilité Sociétale, et chef de la délégation française.

Retour Sommaire

III. Pourquoi une norme internationale sur la RS

M. Jean-Luc RENEVIER - Bonjour, merci de nous avoir invité et donné l'occasion de parler de cette norme. Alors la question que je vais essayer de traiter : Pourquoi une norme internationale sur la responsabilité sociétale ? Parce que finalement, l'ISO s'est emparé de ce sujet. Peut être que l'on n'attendait d'ailleurs pas l'ISO en tant qu'organisme sur un tel sujet. Alors la première question qu'on peut se poser c'est qu'est-ce qu'une norme au sens que l'on entend dans la normalisation dans le cadre de l'ISO qui est l'Organisation Internationale de Normalisation. Alors des normes ISO, il en existe de nombreuses et en général l'ISO fait des documents de référence. On en compte 17 000 à 18 000, et l'ISO est beaucoup sur les sujets qui traitent des problèmes techniques ou des problèmes commerciaux, c'est l'origine de l'ISO sur ces sujets. Mais au fil du temps au fil des années l'ISO est allé sur des sujets qui étaient beaucoup plus sociétaux. On l'a vu avec les normes de séries ISO 9000 sur la qualité ou des normes sur ISO 14000 sur le management environnemental et d'autres normes arrivent. Donc ISO va aussi sur des normes ou des référentiels mondiaux qui vont bien au-delà des sujets très techniques. Alors qu'est-ce qui caractérise les travaux de la normalisation et qu'est-ce qui fait que ces travaux sont un peu différents de d'autres organisations ? D'abord, quand ISO travaille, ou quand la normalisation travaille, l'un des principes d'élaboration des documents avant de publier, c'est d'avoir une élaboration consensuelle. C'est-à-dire qu'il faut que toutes les parties prenantes sur le sujet que l'on traite dans le cadre de l'ISO soient autour de la table et qu'au bout du compte il y ait un consensus des parties prenantes sur le texte que l'on approuve à la fin ; c'est l'un des principes de la normalisation. Deuxième principe, nous sommes dans des textes qui sont de l'application volontaire. Alors c'est un sujet extrêmement important, l'application volontaire. Cela ne veut pas dire que les textes ne vont pas avoir d'influence sur le marché. Cela ne veut pas dire que les textes ne vont pas servir à la politique publique, cela ne veut pas dire que ce ne sont pas des textes qui ne vont pas être prescrits donc ça ne veut pas dire que les textes n'auront pas d'influence sur le marché, ça veut dire que ce sont les acteurs économiques qui font, par le biais de leur propre système, le choix de les appliquer ou de ne pas les appliquer en dehors d'un système très réglementé. Et l'ISO apporte aussi des solutions à des questions commerciales et sociétales répétitives, c'est-à-dire que l'ISO ne va pas se lancer pour faire des textes sur des sujets qui ne seraient pas récurrents. Et effectivement l'ISO, dernier point, intervient dans tous les domaines de l'économie. L'ISO, regroupe de très nombreux pays, l'organisation ISO est qu'un pays ait une voix, c'est comme cela que l'ISO est organisée. Donc il y a à peu près 160 à 162 pays qui participent à ce travail. Et donc on arrive à avoir des documents volontaires, il y a à peu près 17000 normes. Bien entendu, celles que vous connaissez le plus c'est l'ISO 9000. Et bien c'est une parmi les 17000, et la dernière qui vient d'arriver c'est une parmi les 17000. Donc il y a bien d'autres sujets. Et donc un pays, une voix et l'AFNOR que je représente ici est le nom français de cet ISO, c'est donc par le biais de l'Association Française de Normalisation que l'on peut être dans cette organisation. Juste un mot pour vous dire comment cette structure de responsabilité sociétale a été élaborée. Je ne vais rentrer dans le détail de toute la mécanique de l'ISO, mais il faut savoir qu'il y a toute une structure qui a été mise en place, qui a été négociée, les premières réunions ont peu parlé de la norme ISO 26000. Les premières réunions ont surtout abordé l'organisation des travaux, quels sont les pays qui allait prendre place, qui va être animateur des groupes de travail, a qui ont va demander de faire des propositions. Et donc, vous voyez dans cette organisation un peu compliquée, que je n'ai vraiment pas envie de détailler aujourd'hui, qu'un des premiers travaux à avoir été réalisés dans la première réunion ou dans les premières réunions, c'était de mettre en place une méthode de travail pour avancer. Ce qu'il faut savoir, il faut toujours se poser la question, on a mis 5 ans pour faire cette norme ISO 26000, alors 5 ans peuvent paraître longs pour certains, mais par rapport à l'enjeu, ça paraît peut-être court. Mais l'ISO a une méthode de travail que j'appelle un peu des effets « cliquet ». C'est-à-dire que pendant les cinq ans, on a commencé, on a monté un peu des escaliers. Premières propositions, premiers projets de travail puis un certain document pour lequel il y a eu des votes et puis après des votes formels pour arriver jusqu'à la publication. Et à chaque fois, le contour du consensus augmentait. C'est-à-dire que dans les premières étapes, on réunissait les experts des groupes de travail, qui étaient assez nombreux, parce dans certaines réunions c'était 300 ou 400 experts qui se réunissaient et entre les réunions, énormément de contributions par voie électronique qui étaient faites. Et dans les premiers temps, et bien il y a eu un premier projet qui n'était pas encore validé et puis un deuxième projet. Et il est arrivé un moment où il a commencé à avoir des processus de votes, où les choses sont devenus un peu plus formelles, ce

que l'on appelle les projets de comités où les instituts de normalisation dont l'AFNOR dont les autres organismes dans tous les pays du monde ont commencé à écrire, à faire des contributions, à voter et on est passé après, à une enquête un peu plus formelle, ce que l'on appelle dans notre jargon le Draft International Standard pour aller jusqu'au projet final dont le vote a eu lieu fin août, début septembre sur lequel, au bout du compte, une très large majorité de membres de l'ISO ont voté en faveur. Il y a eu 77 votants, 66 en faveur, 5 contres et 6 abstentions. Donc au bout du compte, cette norme a été largement approuvée par l'ensemble des pays. Et dans chaque pays, un certain nombre de débats a eu lieu parce que bien entendu, chaque pays en son propre sein, fait cet effort de consensus. Alors pourquoi finalement ISO s'est lancé dans cette aventure je dirais. Et bien au départ, il faut savoir que ce sont les consommateurs qui étaient demandeurs d'avoir des règles sur la responsabilité sociétale des entreprises. Alors les consommateurs regardaient énormément d'initiatives qu'il y avait à travers le monde sur ce sujet. Des initiatives très intéressantes, qui n'étaient pas contestées. Mais il y en avait beaucoup et les consommateurs craignaient d'avoir des effets de marketing très fort et voulait avoir un cadre pour pouvoir discuter de savoir finalement la responsabilité sociétale, ça recouvre quels sujets, qu'est-ce qui doit être pris en compte dans ces travaux. Des réflexions dataient d'avant 2005, il y a eu beaucoup de travaux avant 2005 mais le début, le lancement officiel des travaux dans le cadre de l'ISO c'était 2005, ça fait déjà 5 ans. Et finalement, on a vu pas loin de 99 pays membres de l'ISO s'inscrire dans les travaux, ce qui n'était jamais arrivé auparavant. C'est-à-dire que quand on travaille sur un sujet, le nombre de pays est en général beaucoup plus faible et là c'était assez intéressant de voir le nombre de pays, qui se sont investis, qui ont envoyé des experts, envoyé des délégations et envoyé des contributions. Ce qui a fait finalement la richesse. Mais au-delà des 5 ans et des 99 pays ou 100 pays, il y eu 42 organisations nationales qui ont participé dont certaines auraient pu elles-mêmes s'investir sur le sujet ou sont déjà investis sur le sujet comme l'OIT, le Pacte Mondial, le GRI, l'OCDE. Ces organisations ont signé des mémorandums avec ISO pour bien classer le fait que l'ISO n'était pas en train de faire un norme de plus ou un norme en concurrence, ou une norme qui allait dévaloriser ce qui était déjà fait dans ces autres organisations. Mais bien au contraire, l'ISO allait essayer d'intégrer des concepts, de faire des lignes directrices pour tout le monde ce qui n'empêche pas l'OIT de continuer à travailler, ce qui n'empêche pas le Pacte Mondial, le GRI, l'OCDE de travailler et donc il y a eu un certain nombre d'accords assez formels pour pouvoir avancer. Quand je dis des accords assez formels, c'est que l'OIT par exemple, avait un accord c'était quasiment un droit de veto. Une prise en compte de la barrière des langues, il faut savoir évidement que quand vous réunissez une centaine de pays, on travaille en anglais, c'est la langue de travail. Cependant, travailler en anglais sur des concepts, sur des mots et de termes qui sont déjà redéfinis ou mal définis, et qui regroupent des significations différentes etc., ça n'a pas été facile. Ce qui veut dire qu'il y a eu quand même 6 groupes linguistiques qui ont été mis en place dont un réseau qui a bien fonctionné qui est le réseau francophone. C'est-à-dire que l'ensemble des pays francophone se réunissait pour parler des concepts, pour parler des mots alors il fallait traduire social par sociétal, c'est un débat qui nous a occupé un certain nombre de temps sur ce sujet. Et ce qui a permis d'ailleurs dans ce groupe de faire des versions françaises aux différentes étapes formelles, des versions françaises au fil de l'eau ; ce que l'on ne fait habituellement car ça nécessite un investissement très fort mais sur ce sujet, c'est ce qui a été fait. Et derrière l'ISO au niveau national, mais également au niveau régional et en particulier en Martinique, il y a eu une très forte mobilisation pour faire des plates-formes d'échange, pour faire remonter un certain nombre de sujets qui venaient du terrain. Alors, il y a eu un cahier des charges qui a été donné à ce groupe de travail en 2005 ; cahier des charges qui a été respecté, qui a dit cette norme internationale ne sera pas une norme d'exigence ce seront des lignes directrices relatives à la RS. Alors on voit déjà que l'on n'a pas marqué RSE, on aurait pu mettre tout de suite RSO et donc le premier point qui a été donné dans le cahier des charges est ce qui allait être écrit ne s'appliquait pas aux seules entreprises mais à tout type d'organisation. Ca a été déjà un premier point un peu novateur d'affirmer que le concept de responsabilité sociétale était bien entendu la plupart du temps porté par les entreprises mais les concepts pourraient également s'appliquer de la même façon à tout type d'organisation et que finalement, il valait mieux écrire des lignes directives sur quelque chose qui était plus large parce que c'était beaucoup plus applicable. Deuxième point du cahier des charges, doit être utilisable par les PME ou les grandes organisations. C'est-à-dire que la volonté des rédacteurs, c'est de dire que vous écrivez des choses mais pensez que ça doit être ap-

plicable quelque soit le taille de l'organisation. Un point peut-être un peu novateur, mais Monsieur GAUTHIER vous le dira, c'est qu'elle s'applique à toutes les organisations par quoi elle opère, mais également sur ce que l'on appelle la sphère influence. Ca c'est un point qui a été extrêmement important, qui a été voulu par certaines parties prenantes de dire : il y a l'entreprise, il y a l'organisation, il y a ce qu'elle fait pour elle-même, mais il y a aussi tout ce qu'elle prend comme décision et qui a une influence un peu ailleurs, un peu liée à l'entreprise et faut absolument que ce soit intégré complètement dans le RSE. Enfin, elle s'applique à tous les secteurs d'activité. Il n'y a pas de secteur d'activité qui, à priori, échappe à ce sujet. Et Dernier point, le cahier des charges dit : ce n'est pas une norme de système de management. Ce n'est pas qu'il soit impossible d'écrire une norme de management sur ce sujet, c'est possible d'en écrire une, mais le cahier des charges a clairement dit : ce n'est pas ce que l'ensemble des acteurs a besoin, on veut des lignes directrices mais on ne veut pas une norme de système de management. Et dernier point et non des moindres, je pense que ça fait toujours l'objet du débat, ce n'est pas une norme de spécification qui doit servir à la certification. Ca ne veut pas dire qu'il n'y a pas derrière des évaluations qui seront possibles mais le cahier des charges a été assez clair et a été constamment rappelé aux rédacteurs.

Alors pour travailler, l'ISO a décidé, ce qui est une nouveauté à nouveau, d'habitude quand on travaille avec l'ISO chaque pays envoie une délégation d'une façon formelle. Dans ce cas particulier, il a été décidé que chaque délégation envoyait selon une catégorie des parties prenantes. Et ça a été quelque chose qui a été imposé : six catégories de parties prenantes devaient être présentes à chaque délégation en nombre limité et il était hors de question qu'une délégation envoie une délégation déséquilibrée par rapport à ce point et donc six catégories de parties prenantes ont été mises en place. Donc l'industrie, le gouvernement, les syndicats de salariés, les ONG, les consommateurs et ce qu'on appelle les autres c'est-à-dire conseils, recherches, enseignements et autres, y ont été, et la représentativité des travaux a été assurée comme cela avec bien sur des attentes venant de ces acteurs qui étaient assez différents. Il y avait les consommateurs qui étaient demandeurs initiaux et qui s'assuraient que l'information qui allait sortir de ces lignes directrices seraient des informations qui seraient fiables et qui ferait bien le tour du problème de la RSE. Les industriels qui ont bien gardé comme ligne conduite d'avoir des lignes applicables à tout type d'organisme et non certifiables. Le gouvernement qui était présent et voulait le respect des textes législatifs, bien évidemment et que les états ne se sentent pas entravés par l'existence de cette norme ISO 2600. Les syndicats de salariés (je laisserai Thierry DEDIEU en parler), qui étaient très attachés aux principes qui existaient déjà dans le cadre de l'OIT et qui voulaient éviter, et on été très attentifs, à ce que ISO 26000 ne viennent pas dénaturer un certain nombre d'accords qui pouvaient déjà exister. Et les ONG, toujours très sensibles sur les problèmes d'environnement. Et enfin, pour clore ces portraits lisibles, l'ISO 26000 a voulu se placer en cohérence par rapport à l'ensemble des textes qui existaient, ou pré existaient et qui vont continuer à exister sur le sujet que ce soit dans le cadre de l'OIT, de l'OCDE, de la GRI ou bien de normes qui existaient déjà dans certains pays. Donc un certain nombre de normes, de concepts existaient. L'ISO 26000 a plutôt intégré, à chaque sujet particulier de voir comment elle s'articule avec ISO 26000 mais l'ISO 26000 ne va pas remplacer tout ce qui est là. Alors, et pour en terminer, l'influence française. Nous avions, nous AFNOR, mis en place une commission de l'organisation dès 2005, que Monsieur Didier GAUTHIER a présidé avec talent sur ce sujet. Quand je dis avec talent, ça veut dire que la commission française a toujours réussi à faire un consensus national avant de partir en réunion internationale. Et ce n'était pas gagné d'avance et un certain nombre de délégation arrivait au niveau international avec des points de vue divergent. Ce qui n'est pas arrivé ou peu arrivé au niveau français, où on a toujours réussit à faire un consensus national et à envoyer une délégation française, quelque soit la partie prenante, s'exprimer avec un mandat qui était consensuellement reconnu au niveau national. Ce qui a donné une force au concept français qui existait et ce qui a permis de dire que finalement les contributions de la France ont été plutôt entendues. La commission s'est réunie un certain nombre de fois en cinq ans, 31 fois, plus un certain nombre de groupes de travail. Ca a regroupé plusieurs organisations, une centaine d'organisation, plusieurs ministères, des industriels, des consultants, des syndicats, assez représentatifs. Et donc avec une volonté de contribuer à ce sujet. Voilà, je vais en rester là pour ma présentation. Donc l'ISO est parti sur ce sujet, au départ on n'attendait peut-être pas cette organisation mais au bout du compte, cette norme elle a un peu du sens, elle a du contenu et elle a une légitimité par l'ampleur des personnes qui se sont investies. Une légitimité par le vote finalement

ou par un certain nombre de pays qui ont rejoint un vote positif pour cette norme et donc ce que je souhaite c'est que maintenant elle ait peu d'influence sur le marché. Merci. *(Applaudissements)*

Retour Sommaire

IV. L'ISO 26000 : une construction originale

M. Thierry DEDIEU – Bonjour à toutes et à tous. Mon nom est Thierry DEDIEU, je suis secrétaire confédéral de la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT). Je voudrais commencer par remercier l'ARACT Martinique de nous avoir invités pour présenter ISO 26000. Pour que vous mesuriez à quel point l'ARACT a été extrêmement attentive aux travaux et au déroulé, la norme ISO 26000 a été formellement déclarée immatriculée le 3 novembre, nous sommes aujourd'hui, le 23 novembre et nous venons vous présenter un instrument officiellement reconnu. Merci à vous, ravi d'être présent et puis eu égard à la manière dont notre territoire s'est déjà engagé sur le développement durable et sur les questions de RS, évidemment ça a tout son sens d'être là, ce n'est pas le fruit du hasard évidemment. Je vais m'exprimer en tant que syndicaliste, ce n'est pas tant surprenant que cela, mais si je précise cela, c'est que je vais vous donner la vision syndicale de ce qu'est ISO 26000. Pourquoi on s'est engagé, pourquoi aujourd'hui on croit que le résultat est très intéressant et pourquoi on devrait s'en servir. Je vais vous parler dans un premier temps du processus. Je ne vais pas revenir sur ce que Jean-Luc RENEVIER a dit à l'instant mais quand même donner quelques points toujours du point de vue du syndicaliste sur le processus d'origine. Je vous dirai ensuite quelques mots sur les objectifs et enjeux d'un point de vue syndical et singulièrement celui de la CFDT et puis j'essaierai de tirer quelques enseignements de tout ça.

Sur le processus, on l'a évoqué, ce sont les consommateurs qui sont à l'origine de la demande d'une norme de responsabilité, alors à l'époque sociale des entreprises, les consommateurs (qui ne m'ont pas demandé de mandat pour m'exprimer en leur nom) souhaitaient que le citoyen consommateur ait un éclairage sur la qualité de ce qu'il achetait et notamment la qualité sociale de ce qu'il achetait, de ce qu'il consommait. Quand l'acteur syndical a été informé que l'ISO que nous connaissions de très loin décidait d'engager des travaux en vue de la création d'une norme de la responsabilité sociale ça a été un tollé. Je dis le syndicalisme au niveau international qui à l'époque était regroupé dans une organisation qui s'appelait la Confédération Internationale des Syndicats Libres (CISL) et qui depuis a changé de nom, a changé son périmètre et qui s'appelle maintenant la Confédération Syndicale Internationale (CSI). Donc la CISL a été choquée par la démarche tout simplement parce qu'on méconnaissait ce qu'était la normalisation. Bien que d'une certaine manière dans l'inconscient général, personne ne sait trop ce que c'est que l'ISO mais quand une entreprise a été certifiée ISO quelque chose, on se doutait que c'était bien sans savoir de quoi il en retournait exactement. Donc de la même manière, pour nous ISO était quelque chose qui s'occupait d'aspects techniques sur la résistance des boulons, sur des barreaux, des gardes de corps, enfin, mais de voir intervenir cet organisme dont nous ne connaissions pas grand-chose sur des questions qui étaient notre cœur de métier à nous, c'est-à-dire le social, ça a été un objet de rejet très fort. Ce qui a fait que le finalement, le syndicalisme a pu s'engager dans les discussions, c'est cet accord qui a été signé entre l'Organisation Internationale du Travail et l'ISO qui globalement faisait que sans avis conforme de l'OIT, il n'y avait pas de norme qui pouvait naître. La crainte du syndicalisme international c'est que les compromis durement atteints dans le cadre du système « onusien » et singulièrement dans le cadre du tripartisme à l'Organisation Internationale du Travail soit remis en cause potentiellement par une structure de droit privé qui s'appelle ISO. Une fois ces doutes écartés, on a pu alors considérer qu'il fallait qu'on s'inscrive dans les travaux parce qu'il y avait deux possibilités, soit on maintenait notre posture de dire l'ISO on connaît pas et de toutes les manières comme l'OIT va pouvoir vérifier ce qui se passe, on n'a pas besoin de bosser, soit on décidait d'être à l'intérieur et dès lors qu'on était à l'intérieur, on contribuait activement pour faire avancer nos positions. Ca a été le choix qui a été fait et aujourd'hui, avec le recul, je dois dire que c'était le bon choix. Cela a été évoqué, il y avait six familles de parties prenantes, mais au-delà de cette catégorisation, ce que je veux dire c'est que l'élaboration de la norme a été le fruit du travail de tous ceux qui dans le monde, de près ou de loin, s'intéressent aux questions de développement durable de la RS. C'est-à-dire que personne ne peut dire : j'ai voulu participer mais je n'ai pas pu parce qu'on me l'a interdit. Cela, ce n'est pas vrai. Donc ça donne une force extraordinaire au compromis auquel on est arrivé. La légitimité aujourd'hui, de l'ISO 26000 ne doit pas être remise en question par qui que ce soit. Il y a eu, encore une fois, une volonté d'associer tous ceux qui le souhaitaient. Après, sur la proposition des délégations nationales, je dois dire que souvent il manquait des syndicalistes dans les délégations de certains pays dans lesquels le fait syndical n'est pas complètement établi, mais je dirai qu'au fond notre message à quand même pu être porté, c'était parfois un peu plus lourd pour nous parce qu'on était moins nombreux pour faire le travail, mais globale-

ment, on a pu nous exprimer très largement et c'est bien ainsi. La délégation française a travaillé, autant que faire se peut, dans la recherche des compromis en son sein c'est-à-dire qu'on a essayé de parler, de s'exprimer en tant que France, à chaque fois que c'était possible mais vous vous doutez bien qu'on était dans une forme de schizophrénie de temps en temps parce que je suis certes français mais je suis syndicaliste et quand je me réunissais avec mes camarades syndicalistes du monde entier sur des sujets pour préparer les groupes de travail auquel on allait participer, il fallait que je vérifie qu'entre la France et le syndicalisme on dit à peu près la même chose, mais en ça je n'étais pas dans un cas isolé, puisque Didier GAUTHIER devait j'imagine, avoir les mêmes choses avec ses employeurs et puis s'était vrai également pour les ONG, les consommateurs, brefs. La prédominance de la culture anglo-saxonne dans les travaux est quelque chose qui dépassait très largement la difficulté linguistique. La difficulté linguistique n'est pas à minorer parce que travailler une semaine entièrement, uniquement dans une langue qui n'est pas la vôtre, sans interprétation pour négocier de l'écriture c'est quelque chose qui n'est pas simple, mais à la limite, c'est un élément technique. L'élément plus sensible est sans doute l'approche des questions de développement durable et de RS par nos amis anglo-saxons. La grande différence, je dirais, entre nos deux cultures, c'est que les anglo-saxons abordent cette question par les parties prenantes, c'est-à-dire que chacun doit pouvoir, en tant que partie prenante, voir ses demandes satisfaites, quand de notre point de vue français, on envisage la RS comme étant quelque chose à aborder en tant que concept dans lequel il y a des acteurs qui doivent prendre toute leur place. Donc ça c'est quand même quelque chose de différent. Sachez qu'au tout début des travaux par exemple, il y avait un refus que l'on évoque le terme de développement durable. C'était quelque chose qui était complètement différent pour les anglo-saxons de la responsabilité sociétale, rien à voir. Enfin, dernier élément sur origine, processus en la matière c'est le glissement sémantique. Comment on est passé de RSE (Responsabilité Sociale Environnement des entreprises) à RSO (Responsabilité Sociétale des Organisations). Je pense qu'il y a deux éléments. Il a d'abord l'intelligence des employeurs, je crois, qui face à cette question de responsabilité sociétale ont su faire prévaloir que les entreprises n'étaient peut-être pas les seules à être comptable devant la société sur ces questions. On va demander à Didier de développer ce sujet, mais en même temps que les représentants des employeurs portaient cette revendication, à l'analyse, ça nous a semblé à nous, syndicalistes, juste de considérer que les collectivités territoriales, les administrations publiques, les Organisations Non Gouvernementales également, nous même, en temps que syndicalistes, n'étions pas complètement exempts d'un comportement sociétalement responsable. Et donc le terme sociétal évidemment est probablement la traduction la plus juste en français du social anglais et ça nous allait bien également car ça n'excluait pas les aspects sociaux au sens plus restreints du terme tels qu'on les comprend habituellement dans nos débats, c'est-à-dire conditions de travail, salaires, mais ça positionnait l'entreprise vis-à-vis de la Société c'est bien que cela que l'on parlait, c'est à dire des effets de l'activité des organisations sur l'ensemble de la société. Voilà un peu sur le cadre général.

Rapidement sur objectifs et enjeux du point de vue de l'acteur syndical. Au niveau des objectifs probablement maintenant que nous avons cet ISO 26000, deux choses. Un objectif, pour nous ça va être de réussir à imposer dans les faits un instrument qui est ni certifiable et qui n'est ni contraignant. Et c'est comment faire en fait, le concept tel qu'il est développé, écrit, dans ISO 26000 devienne quelque chose qu'on s'approprie suffisamment pour que ça devienne finalement une forme de référence. Il y a ceux qui se seront inscrits dans la démarche et ceux qui ne se seront pas inscrits. Et partant de là, finalement, comment est ce qu'on fait de l'ISO 26000, une référence dans le maquis, alors peut-être la référence faut le souhaiter j'imagine, dans le maquis des instruments qui existent en matière de responsabilité sociétale. Entre un certain nombre de labels mais également les choses qui tournent autour du reporting mais également les initiatives comme celles du secrétaire général des Nations-Unis avec le Global Compact. Bref, au milieu de toute cette jungle, je pense que l'on avait besoin d'un instrument qui fasse référence et ISO 26000, à mon avis, va pouvoir faire ça. Donc deux objectifs, réussir à imposer dans les faits quelque chose qui n'est pas contraignant et deuxième élément, avoir un instrument de référence, la référence dans le maquis où c'est bien compliqué. En terme d'enjeux, probablement trois enjeux que nous avons identifié au moins pour la CFDT. Premier enjeu, ce serait d'avoir une norme appliquée unilatéralement par les seuls employeurs. Et ça ce serait véritablement dommageable parce que l'on était dans un processus qui était multi parties prenantes. C'est-à-dire que si on construit un instrument avec l'ensemble des acteurs

mais que ceux qui s'en saisissent soient uniquement les employeurs, il n'y a qu'un sixième que ceux qui ont participé qui vont mettre en œuvre potentiellement la norme. Peut-être que certains feraient ça très bien, j'en fais pas de procès d'intention, mais en tout état de cause, le fait de ne pas dialoguer avec les autres parties prenantes serait quelque chose de préjudiciable. Et je n'exclus pas qu'ici et là, là où le dialogue social n'est pas forcément très développé, là où l'employeur a le savoir de facto, qu'il y ait cette tentation qui puisse exister. Deuxième enjeu, c'est un dévoiement de la norme à des fins de marketing. Je ne fais pas grand-chose en matière de RS mais je déclare partout que je fais des choses sur la base des préconisations d'ISO 26000, et qu'on en fasse une opération de communication jamais en phase avec la réalité des pratiques, donc je crois que de ce point de vue il y a véritablement pour l'acteur syndical des choses à regarder. Et puis troisième enjeu qui est à mon avis le plus important, mais on y reviendra cet après-midi dans la mise en œuvre, qui est celui du dialogue social : comment est-ce qu'on réussit à imposer le dialogue social, alors nous acteur syndical à l'entreprise sur la base de l'ISO 26000. Et là c'est quelque chose qui n'est pas gagné. Ce n'est pas simplement parce que notre volonté se heurterait à un refus de certaines entreprises, c'est parce qu'il faut qu'on apprenne, nous en tant qu'acteur syndical, à qu'est-ce que ça peut signifier de négocier en matière de RS. Ce que l'on sait faire en tant que syndicaliste, parce que c'est notre métier depuis que le syndicalisme existe, c'est négocier les conditions de travail, les salaires, l'organisation à l'intérieur de l'entreprise, la répartition des richesses donc le périmètre interne à l'entreprise. Mais quand on est confronté à un dialogue avec la société au sens plus large, l'acteur syndical dans l'entreprise, là il y a un nouveau métier à apprendre. Qu'est-ce que ça signifie pour un syndicaliste dans une entreprise de discuter avec un représentant de Greenpeace qui considère que l'entreprise dans laquelle vous être délégué syndical ne fait pas ce qu'il faut en matière de préservation de l'environnement. Qu'est-ce que ça signifie que d'avoir en face de soit la ligue des droits de l'homme ou Amnesty International qui vous dit : votre entreprise quand elle va en Chine ne se soucie pas beaucoup des droits de l'Homme. Vous voyez que là il y a un certain nombre de points majeurs pour l'acteur syndical, d'apprentissage pour l'acteur syndical pour imposer la négociation de la responsabilité sociale. Rapidement, quelques enseignements. Je crois que l'expérience de cette pédagogie collective et puis le travail au sein de l'ISO m'a fait prendre conscience des enjeux de la normalisation et de la certification. Encore une fois, la certification ce n'est pas pour ISO 26000 mais d'une manière générale, même une entreprise qui se fait certifiée ISO 9001, ça a des impacts sur l'organisation dans l'entreprise. A quel moment on est associé à la réflexion sur la question, jamais. Mais je dirais que ce n'est pas parce que les employeurs ne veulent pas, c'est parce que nous ne nous sommes pas saisis de cette questions là. Donc je pense, de mon point de vue, des enjeux qui sont liés à ça, c'est plus considérable que l'on peut imaginer. Et évidemment, comme le syndicalisme méconnaît la normalisation, à mon avis, on est face à un risque que les coups partent et arrivent sans que jamais on ait été acteur de ce qui se fait. Singulièrement, le fait que ISO semble vouloir investir le champ des relations sociales au sens larges du terme est une nouvelle donne et il nous faut à nous acteur syndical, s'en préoccuper. C'est-à-dire qu'il ne faut pas qu'on se positionne, me semble t-il, en forteresse assiégée qui refuserait systématiquement tout initiative en la matière mais plutôt que l'on s'y prépare et donc le mieux, je crois pour nous, serait de prendre conscience de ce qu'est la normalisation et de ce que ça peut avoir comme effet pour les travailleurs. Réflexion plus prospective, mais je ne vais pas tellement développer, moi j'ai été quand même bluffé par cette capacité de l'ISO à faire ce que le système onusien n'arrive pas à faire et pourtant avec des représentants des Etats. Quand je vois la difficulté qu'on a adopté une convention ou une recommandation au sein de l'Organisation Internationale du Travail, le travail de bénédictin que ça représente pour arracher un compromis extrêmement minimal et que je mets en parallèle la capacité de l'ISO à proposer un certain nombre d'instruments et puis d'aboutir, je me dis que là on doit avoir une interrogation sur où sont les acteurs qui pèsent dans le monde interdépendant extrêmement ouvert dans lequel on est aujourd'hui. Je crois qu'il faut avoir ça à l'esprit. Et puis je terminerai en disant que d'une manière générale, la responsabilité sociétale a replacé entreprise au cœur de la société à un moment où l'entreprise était plutôt décriée. Je trouve que le fait qu'on l'interroge sur les conditions de la production de la richesse, sur les effets, les impacts de son activité sur l'environnement au sens général, ça replace l'entreprise au cœur de la Société et que ça, à mon avis, il faut aussi qu'on l'intègre de manière très importante. Voilà, je m'arrête.

(Applaudissements)

M. Didier GAUTHIER – Il est clair que je suis entouré de gens qui finalement connaissent la 26000 beaucoup mieux que moi. J'ai cependant présidé les débats depuis le début et lorsque l'on parle de cinq ans, sauf erreur de ma part, 2005 inclus à 2010 inclus, ça fait 6 ans. Mais ce n'est pas le sujet. Je voudrais en premier lieu remercier la Martinique de nous accueillir aujourd'hui, je salue particulièrement Madame LAPORT qui a suivi nos travaux avec attention et qui effectivement a tiré plus vite que moi puisque en tant de Président de la Commission j'ai décidé de faire une réunion sur le sujet le 7 décembre prochain, car pourtant un peu près au cœur du dispositif, je me disais que cette norme serait sans doute publiée en novembre et qu'en positionnant une réunion que le sujet le 7 décembre, ça me donnait une petite marge de sécurité mais Madame LAPORT a été plus pertinente que moi une fois de plus, chapeau ! Donc un point de transparence aussi, j'ai vu que l'on m'avait attribué un certain nombre de casquettes, je les prends, j'essaye de les assumer mais ce n'est pas la plus lourde. La plus lourde n'a pas été évoquée, je suis le Directeur Général Délégué d'une société qui s'appelle la Compagnie Française de Géothermie et ceci m'amène et m'amènera au cours des mois qui vont venir, à venir à peu près 3 à 4 jours par semaine, tous les quinze jours j'espère, en Guadeloupe ; puisque cette société a un site à Bouillante et dès lors que l'on parle de Bouillante, vous voyez de quoi il s'agit. Donc cet espoir que l'on a d'envoyer le courant là-bas de l'électricité verte par le biais de la valorisation de ses eaux chaudes. Ca va prendre un peu de temps, nous pourrions gagner des millions pour aujourd'hui sinon on pourrait en perdre et là c'est plus désagréable. Alors revenons que le sujet de la 26000. C'est vrai que cette aventure a été passionnante, à aucun moment, 31 réunions, et là j'ai fauté au dernier moment à la 31ème, Madame LAPORT était là, je n'ai pas pu venir parce que j'étais à Bouillante alors il faut faire le choix. Et j'ai fait le choix de Bouillante, je suis d'abord un industriel et malgré tout le plaisir que j'avais à être au milieu de cette commission, que je n'ai jamais quitté des yeux, il m'a fallu déléguer à mon ami Pierre MAZO. J'ai regretté car c'était l'occasion pour moi de me retrouver au milieu de ce que l'on appelle les parties prenantes et ça a toujours été des échanges extraordinaires. Je n'ai jamais été à reculons pour présider cette réunion et j'ai toujours rêvé que le matin en me retrouvant sur le site de la même façon les uns et les autres aient plaisir à rentrer. Alors pourquoi ça s'est bien passé, en mon sens, parce que je pense que l'on peut le dire puisque je ne suis pas le seul à le dire et à le penser. C'est parce que systématiquement, et là je reflète plutôt notre commission, il y avait un souci d'écoute manifeste de tous les points de vue, il y avait un respect constant des personnes et des idées de personnes et ceci s'est systématiquement traduit par que chacun va essayer de faire un pas vers l'autre. Et quand chacun essaye de faire un pas vers l'autre et bien ma foi, nous réussissons en effet à avoir des positions. Ca veut dire que sur les grandes décisions, nous nous sommes systématiquement retrouvés et ça me paraissait bien essentiel en laissant ensuite aux experts en fonction de leur sensibilité, en fonction de leur compétence, d'ajuster les choses, comme ils l'ont fait au fil de l'eau. Bon c'est vrai que la position du Medef au départ c'était vraiment surtout sur les pattes arrière pour simplifier. Parce que pour le Medef, ça faisait une couche de plus, nous sommes déjà pertinents au niveau de l'ISO 9000, la 14000 est quand même assez largement rentrée dans les mœurs, nous pouvons passer par la 18000 etc. On avait l'impression d'avoir un arsenal de nature à nous permettre de progresser comme il convenait. Et nous ne voulions pas de certification car nous avions le sentiment qu'au travers de cela c'était une couche supplémentaire que nous inscririons dans la logique des milles feuilles et nous faisait perdre notre vocation première qui était quand même de mettre sur le marché les meilleurs produits au meilleur prix pour les consommateurs. On ne voulait pas entrer dans des logiques administratives un peu lourde. Donc assez rapidement on a pris cette position qui a été comprise, intégrée. Nous avons souhaité aussi très rapidement que le lien soit fait entre développement durable et responsabilité sociétale. Thierry DEDIEU le soulignait tout à l'heure, ça nous a paru tout à fait fondamental et à cet égard, je rends hommage à quelqu'un que vous avez peut-être croisé qui est Christian BRODHAG, délégué interministériel au développement durable et qui au sens propre et au sens figuré était au Brésil à mouiller sa chemise, il s'est battu et il faisait très chaud. Et il a fait passé cette évidence pour nous de la complémentarité qu'il y avait entre développement durable et responsabilité sociétale ; à savoir que le développement durable est quelque chose de supra national, c'est porté par le gouvernement, c'est les gaz à effet se serre etc. Ce sont tous les effets globaux. Et moi, chef d'entreprise, comment puis-je la tête haute dire que l'intérêt général c'est mon truc, on va rigoler : votre intérêt général c'est de faire de l'argent, c'est de faire de l'argent ok mais essayons de le faire ensemble intelligemment

c'est vraiment l'esprit de la 26000. Et donc on a réussi à faire comprendre cette complémentarité et à préciser que j'exercerais ma responsabilité sociétale sous ce grand parapluie qui est le développement durable et que je trouverai ma place en fonction de mon business. Et ça c'est crédible, y compris pour mes actionnaires d'ailleurs. Et je crois que c'est la contribution française qui a permis cette clarification. Ce que je dis est peut être brut mais vous voyez c'est quand même ça. Et puis finalement, le Medef s'est dit aussi, ça c'est quand même l'essentiel, qu'à l'instar du petit qui est en haut du toboggan quoi que vous fassiez, quoi qu'il fasse, de toutes les façons il se retrouvera toujours en bas les fesses dans le sable. Alors on s'est dit la 26000, c'est parti au niveau national et quoi qu'on fasse de toutes les façons ça arrivera au port, alors en l'occurrence, on n'a pas eu tord et donc je pense qu'on a bien fait de monter dans le bateau et voilà pourquoi nous nous sommes engagés. Pour ma part, dès 92 j'avais présidé de la même façon les travaux sur la 14000 parce qu'à ce moment j'étais Directeur Environnement Hygiène Sécurité du Groupe SAINT GOBAIN, un groupe qui avait des entités, 1500-2000 au niveau mondial, donc ça me permettait d'avoir une petite idée des choses, et j'ai suivi aussi de la même façon les travaux sur les analyses de cycles de vie à la fois au niveau national et international. Donc, tout à fait naturellement, je me suis retrouvé président de la 26000 si je puis dire, à la demande du Medef et d'entreprises pour l'environnement qui regroupe des entreprises du CAC 40. Alors avec la sympathie qui me caractérise quasi systématiquement, Thierry DEDIEU précisait tout à l'heure que j'avais eu peut être quelques petits soucis avec mes amis employeurs, chefs d'entreprises, c'est vrai que ça a un peu frotté, mais je reste toujours très dubitatif à l'égard de la position de nos amis américains, pourtant dieu sait si je les aime bien, qui y compris après le 15 septembre 2008, ont toujours considéré que finalement que tout était pour le mieux dans le meilleur des mondes, et que ce n'était vraiment pas la peine de se casser les pieds à se poser d'autres questions que celles du résultat. Alors c'est un peu brutal mais derrière cela c'était quand même qu'ils craignaient de l'OMC, d'ailleurs comme l'Inde et la Chine, s'empare du sujet pour en faire un obstacle au commerce. J'ai eu l'occasion de discuter avec Pascal LAMY, Directeur Général de l'OMC, qui donc m'a dit très clairement qu'il connaissait la 26000, ceci était pour moi un bon sujet de satisfaction, mais aussi qu'il fallait savoir que les principes de la 26000, il ne pouvait pas les mettre comme ça sur la table, bien évidemment à l'égard des rails que l'on connaît à l'OMC, il n'y aurait pas de changements fondamentaux, mais qu'il sera utilisé toutes les interstices pour petit à petit distiller. Car nous sommes bien dans une logique d'évolution que l'on souhaite la plus rapide possible mais on n'est pas dans une logique de révolution, la révolution en l'espèce, bouleverserait car nous sommes sur des logiques d'évolution de culture. L'évolution de culture, ça se distille. Mes fonctions de chef d'entreprise me permettent de dire que, même si certain connaissent bien mieux que moi d'un bout à l'autre la 26000, c'est pour moi un véritable GPS au niveau de la réflexion, au niveau de l'action, au niveau de l'écoute des gens, au niveau du respect, bien évidemment, au niveau du décloisonnement etc. C'est vraiment, indépendamment de l'outil que ça peut être aussi dans le manque d'idée, ça peut arriver, si l'on souhaite élargir les idées que l'on a spontanément, c'est pour ça que c'est un guide intéressant, c'est tout autant l'esprit que la lettre qu'il faut retenir. Ca ne parait tout à fait fondamental. Alors la question qui m'était plus précisément posée, c'était en matière d'enjeux, en matière d'objectifs. Les enjeux, je l'ai dit, mon expérience mondiale m'a quand même montré que c'était pas tout à fait parfait de par le monde. Vous revenez d'Inde ou de Bengladesh ou d'ailleurs et que vous voyez des situations absolument déplorables, des petites filles de 12, 13 ans voire moins, maigrelette comme pas possible avec de petites bouts de choux encore plus maigrelets dans les bras, vous vous dites que ça ne tourne pas bien, qu'il faut quand même essayer de faire le nécessaire pour que l'écart se réduise. Elles vous piquent vos dollars comme le petit oiseau grignote. C'est je crois aussi quelque chose d'assez d'extraordinaire, vous le vivez comme moi, on ne se connaissait pas et c'était pareil pour l'ensemble des membres de la délégation, nous ne nous connaissions pas. Donc nous avions bien entendu les uns les autres un respect spontané, c'est tout à fait normal, mais je me disais qu'est ce qui va ma foutre comme savonnette celui-ci etc. Et ils m'en ont certainement mis sous les pieds mais s'ils me voyaient un peu trop déséquilibré, il savait me rappeler mais s'ils me disait de façon assez récurrente que j'avais les poches un peu trop cousues, on disait des choses sympathiques comme ça mais c'était pour dire : mais tu peux peut-être aller plus loin et puis finalement, on s'est assez rapidement tutoyé. Je crois qu'on a une estime mutuelle qui est tout à fait l'esprit 26000 sans être forcément sur les mêmes logiques, on a tellement de choses qui doivent nous

rapprocher qu'on gagne à travailler ensemble, c'est bien évident. C'est une raison assez majeure pour laquelle moi je me suis engagé sur la 26000, lorsque je retrouvais les moquettes épaisses de mon bureau de la Défense, je pouvais à la limite m'y endormir, pas grand monde m'en aurait fait le reproche mais assez globalement nous avons pensé que par touches successives, nous pouvions petit à petit faire le nécessaire pour que les choses se fassent autrement. A la fois dans le domaine de l'environnement mais ça c'est la logique d'analyse de cycles de vie c'est pas plus compliqué de bien travaillé que de mal travailler, ça il faut le savoir. Rappelez-vous nos anciens quand ils étaient menuisiers, ils nous saluaient comme ça, mais ce n'est pas parce que ils voulaient faire ça, c'est parce que qu'ils s'étaient coupés les deux doigts et c'était une marque de professionnalisme. Maintenant, le professionnalisme c'est de ne pas s'esquinter à son poste de travail. De la même façon, au début du 20ème, ce qui rassurait c'était les fumées épaisses parce qu'on savait qu'on aurait du lard dans la soupe maintenant ce qui rassure c'est de ne plus avoir de fumée du tout. Tout ça c'est un mouvement qui est parfaitement aussi l'esprit 26000 et qui faut que nous portions. Il y a quelque chose aussi qui est assez peu courant, bien que ce soit quelque chose de strictement indispensable, c'est la bonne compréhension que l'on doit tous avoir pour la subsidiarité. La subsidiarité c'est que vous êtes chef d'entreprise, vous avez des responsabilités, si vous souhaitez que l'efficacité soit au rendez-vous, il faut que vous managiez de façon à ce que vos collaborateurs ait un espace de liberté quasi-total dans leur domaine de compétences, c'est évident. Mais il fait aussi qu'ils sachent que dès lors qu'ils risquent d'éclabousser le domaine de compétences de celui qui est à côté, il faut qu'il revienne au chef pour réexaminer la façon dont ils doivent avancer. Bref, nous sommes dans des logiques de chaînes qui ne doivent pas s'ignorer. Nous sommes dans des logiques où chacun doit comprendre la portée de ses actes et dès lors que ces actes ont un impact sur le voisin, sur la voisine, sur la planète etc., il se doit d'interroger et doit se remettre sur l'ouvrage. Et c'est aussi tout ça qui doit être au rendez-vous et parmi les enjeux, avec un appel à une véritable compréhension des fonctions économiques si l'on joue bien de la 26000, nous réinventerons peut-être les cercles de qualité, on fait ça comme on veut. Je parle plus en tant qu'industriel plutôt qu'en tant que Président de la Commission, vous m'excuserez mais j'ai vu que c'était Medef donc c'est plutôt le chez d'entreprise. Donc au travers de la 26000, si on fait un usage complètement ouvert, à chaque fois nous nous interrogerons aussi que le payback, sur le retour sur investissement de nos décisions et nous apprenons ensemble à avoir une approche économique de nos décisions et c'est tout à fait fondamental. Il ce fut un temps qui n'est pas si éloigné où les contacts avec nos représentants syndicaux étaient surtout le pourcentage d'augmentation à la fin de l'année, au milieu de l'année, les bonus etc. Bon tout ceci mérite de continuer évidemment à être posé, à être analysé mais la 26000, on élargit sacrément la discussion, on élargit sacrément le débat. Et c'est compliqué et j'ai essayé sur certaines de mes fonctions, j'ai réussi, beaucoup d'attente du terrain mais certains : non mais qu'est ce que c'est que ça, il va venir bouffer dans ma gamelle, non ça va pas. C'est pas toujours immédiat la compréhension, pour bien montrer que derrière ça il y forcément que des intérêts communs et qu'il n'y a pas de risques d'opposition, il a suffisamment de travail à faire pour que nous nous inscrivions les uns et les autres dans des logiques de complémentarité et non dans des logiques de redondance qui serait finalement de monter sur les pieds les uns les autres. Alors sur les enjeux, c'est vraiment ça, c'est vraiment de bien faire comprendre à tout un chacun, d'une part qu'il a sa place, nous avons tous notre place dans la société, quelque soit la responsabilité que nous ayons. Que nous soyons à tourner une vanne et là, si je tourne la vanne pas comme il faut je risque de générer des effets de CO2, donc j'ai un impact direct sur le changement climatique. Je n'ai pas parlé de gouvernance, mais c'est complètement transversal, il est bien évident que tout ceci ne passe pas, si à la tête des organisations nous n'avons pas une gouvernance digne de ce nom quand il faut ouvrir la place au dialogue. Vous savez finalement la 26000 c'est tout simplement réinventer la façon dont nous devons nous y prendre, les scientifiques le savent bien, lorsque nous devons prendre une décision. Lorsque l'on doit prendre une décision, il convient de regrouper toutes les informations qui sont disponibles, tous les éléments qui nous permettront de prendre la meilleure décision possible. La décision que je prends ce n'est pas la décision, c'est une décision que je construis. Et construire une décision maintenant passe par l'acceptation sociétale de mes activités et pour être sûr que par rapport à ça, je ne suis pas en porte à faux, et bien l'acceptabilité sociétale, ça veut dire que je dois être à l'écoute de mes parties prenantes ; parties prenantes immédiates, celui qui de la fenêtre de son appartement voit d'un

peu trop près mes cheminées mais quelqu'un pour une raison quelconque assure l'approvisionnement de mes matières premières dans des conditions qui ne sont pas correctes et la nous nous positionnons sur la sphère d'influence même si la sphère d'influence ne peut pas aller sur l'ensemble des chaînes et il faut simplement que ce soit de ricochet en ricochet pour que les choses se passent bien. Moi j'ai essayé de faire comprendre que si mon sous-traitant de rang 1, j'avais à son égard une action efficace, il aurait forcément une action sur mon sous-traitant rang 2 etc. Ce n'est pas si simple que ça, il faut regarder ça de plus près. Mais c'est vraiment dans ses logiques boules de neige qu'il faut s'inscrire. J'entendais Madame préciser tout à l'heure que l'entreprise était une sorte de passoire mais je n'ai pas bien compris et j'ai mis essentiellement derrière ça, cette notion de sphère d'influence, de responsabilité collective, de responsabilité sociétale. Que nous respirions et que l'on souhaite qu'au-delà de notre respiration, il y a des allers-retours, je pense que c'était ça qui était évoqué et là je suis tout à fait d'accord, mais la responsabilité d'un chef d'entreprise comme la responsabilité d'un responsable d'organisation telle qu'elle soit, aussi bien pour un responsable de région, un responsable de département ou de toute autre chose, association, c'est d'avoir des entreprises, des organisations qui sont saines avec des agents qui, comme je le disais au début, sont dans une logique de satisfaction par rapport à place qu'ils ont dans la structure qui les accueille et qu'il y ait une certaine osmose entre les lignes directives que je peux tracer et que je n'ai pas forcément spontanément à leur faire partager mais il faut quand même qu'ils aient une visibilité par rapport à cela et ensuite la façon dont ça se décrit dans le comportement de tous les jours dans l'entreprise. Et ça c'est tout à fait fondamental, si nous avons des gens qui viennent dans nos entreprises en traînant la savate, comme on dit vulgairement…Tous les propos que je tiens sont des propos de mobilisation de chacun par rapport aux enjeux qu'on se fixe. Il est clair que deux têtes ça réfléchit mieux qu'une tête et donc si on réussit à faire travailler toutes les têtes ensemble, nous avons une rentabilité. Nous n'avons pas trop parlé de rentabilité, nous avons parlé d'internalisation et d'externalisation, nous avons aujourd'hui des externalisations qui redeviendront des internalisations donc il faut forcément qu'on anticipe ça, sinon ce sont des coûts qu'on aura du mal à supporter. Alors, c'est de la 26000, c'est de la prudence, c'est tout ce qu'on veut, mais la 26000 par rapport à cela nous éclaire et donc on s'inscrit dans des logiques d'anticipation. Nous avons parlé des TMS etc. qui demain pèseront sur ma cotisation etc. Donc il faut que j'anticipe tout ça. Mais l'anticipation c'est une anticipation grâce à la 26000 qui a fait un éclairage au niveau mondial et c'est ça qui est tout à fait fondamental. Cet éclairage qui me permet de me dire : si je m'inscris dans cette direction là, non seulement je pense que je m'y retrouverais et je pense que c'est fondamental. Non seulement ça, mais je sais que je serai dans un sens qui est porté au niveau mondial et ça c'est tout à fait important car le monde est tout petit et les produits circulent etc. et petit à petit comme je le disais tout à l'heure avec un lapsus, les écarts se réduiront et on le voit bien, il a des pays comme la Chine, extrêmement contrastés, qui font des choses extraordinaires, et continue à faire des choses qui sont loin d'être extraordinaires. Mais petit à petit, les choses évoluent. La Chine ne peut pas du jour au lendemain ramener dans les villes, pour autant que ce soit un objectif, les nombreux chinois qu'elle a aujourd'hui à la campagne et qui donc se retrouvent dans des situations catastrophiques. Donc je respecte tout à fait la vitesse que la Chine a décidé de prendre, c'est tout à fait normal. Voilà ce que je peux vous dire plus au niveau de l'esprit que de la lettre, voilà un peu comment les choses ont été menées, je suis convaincu qu'avec la 26000, et on descendra tout à l'heure un peu plus dans le détail, nous avons un vivier assez extraordinaire de référents. Il nous faut maintenant l'application, très tranquillement, très sereinement. On a aussi à y gagner énormément à écouter le bas sans remettre en cause l'échelle hiérarchique mais les sociétés sont ainsi faites, il faut des chefs etc. n'en abusons pas mais c'est normal qu'il y ait une structure. Et donc ces allers-retours sont porteurs de richesses et de mobilisation qui ne peuvent que nous faire gagner ensemble. C'est vraiment mon sentiment, je pense que dans les entreprises que je dirige ça se passe un peu comme ça, je peux parler au passé pour un certain nombre où ça s'est passé comme ça pour celle que je pilote aujourd'hui et on verra demain. Voilà, je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)

Mme l'Animatrice Véronique MALIDOR – Merci Messieurs, Monsieur Didier GAUTHIER, Monsieur Thierry DEDIEU, Monsieur Jean-Luc RENEVIER, pour ces interventions passionnantes. Vous nous avez donc retracé en quelques minutes la genèse de cette norme ISO 26000 et retracé aussi l'historique des travaux d'élaboration entamés en 2005. Ca fait

6 ans, comme nous l'indiquait Monsieur GAUTHIER. Vous avez surtout rendu compte de la complexité des discussions qui ont mené à la rédaction du texte final ; complexité qui tenait notamment aux barrières linguistiques mais aussi aux réticences de certaines parties, comme les syndicats, comme certains patrons aussi, et un compromis auquel, vous le disiez aussi, Monsieur GAUTHIER, les différentes parties, les différents acteurs en tout cas de la commission française de normalisation se sont attachés à parvenir tout au long des travaux qui ont mené à la rédaction du texte final. Donc vous avez également évoqué les différents enjeux de ces discussions et les réticences qui subsistent encore notamment de la part des américains, les acteurs américains. Donc je vous propose à vous Messieurs et Dames de poser quelques questions s'il y a des zones que vous souhaiteriez voir éclaircies, s'il y a des questions qui vous intéressent particulièrement, il y a une micro qui circule dans la salle, vous pouvez poser vos questions.

Donc j'en aurais une déjà pour commencer peut-être, vous expliquez, Monsieur RENEVIER, que 99 pays ont participé à ces échanges et à l'élaboration de cette norme ISO 26000 et je crois savoir aussi, donc quand on parle de compris, que 93% des acteurs des différentes commissions et des acteurs de cette normalisation ont donc signé ce compromis. Les Etats-Unis, d'autres pays, quels pays exactement n'ont pas adhéré à cette démarche, au texte final en tout cas ?

M. Jean-Luc RENEVIER – Le mot « signé » est peut-être un mot fort parce qu'un organisme de normalisation ne s'engage pas en tant que tel. L'organisme de normalisation a approuvé par son vote, soit positif, soit négatif, soit l'abstention le fait que le document devienne une norme. C'est-à-dire qu'il a approuvé que le consensus de ce qui est écrit est un consensus qui est approuvé. Pour autant, ISO n'a pas le pouvoir ni la volonté de signer au sens où on applique. ISO approuve le fait de dire : ce document est un document consensuel de toutes les parties prenantes. Et après les acteurs économiques le prennent. C'est-à-dire que dans un pays qui n'aurait pas approuvé l'ISO 26000, ça n'empêchera absolument pas une organisation dans un pays qui s'est soit abstenu, soit a voté contre, d'utiliser, de s'approprier l'ISO 26000. C'est-à-dire que ce n'est pas parce que l'Amérique n'a pas approuvé, que les entreprises, les organisations américaines ne vont pas s'en emparer, ne vont pas l'utiliser, parce que l'ensemble du marché va le faire. Et ça ne veut pas dire non plus qu'en France, les entreprises françaises vont utiliser l'ISO 26000 parce que l'AFNOR a voté « oui ». Il peut y avoir des organisations en France qui vont peut-être avoir une démarche mais qui n'utiliserons pas l'ISO 26000. Ceci étant, ceux qui ont voté contre, il y a l'Inde, je n'ai pas la liste complète, le Luxembourg, Cuba, les Etats-Unis, la Turquie. Ce qui a été étonnant c'est que dans les phases de votes précédents, il y a eu beaucoup de votes négatifs et les dernières réunions de l'ISO et notamment à Copenhague la négociation des compris a très bien joué. Dans les phases précédentes, l'issu du vote était beaucoup moins certaine. L'issu du vote était positive mais c'était quand même beaucoup controversée. Donc ce qui veut dire que ce sont dans les dernières phases de négociations, dans les dernières réunions, qu'il y a avait une adhésion des pays qui avaient des craintes. Alors il y a eu des pays qui se sont abstenus, l'Allemagne s'est abstenue. Et l'abstention montre que dans certains pays, il y a des divergences et l'organisation allemande s'est finalement abstenue puisqu'il n'a pas réussi à faire une synthèse entre les divergences entre diverses parties prenantes, donc il y a eu un certain nombre d'abstentions. Mais finalement pas beaucoup, c'est-à-dire que chaque pays a réussi à avoir une position à défendre. Donc ce n'est pas parce que l'Allemagne s'est abstenue que les entreprises allemandes ne vont pas s'inscrire dans le processus.

M. Didier GAUTHIER – Réellement, je préfère un pays qui vote « non » qu'un, pays qui vote « oui » en sachant pertinemment qu'il ne l'appliquera pas. Parce que ça, ça existe aussi. Donc je reviendrais un moment sur la Chine qui à un moment a fait le tour de toutes les ambassades des 100 pays qui étaient au tour de la table pour essayer de faire du lobbying, pour qu'il y ait un vote négatif. La Chine a vu petit à petit qu'elle s'exposait à avoir un contre feu de gens qui allaient faire le tour. Elle a remis l'arme aux pieds, la délégation chinoise que nous avons connu en démarrant au Brésil, a à un moment été complètement balayée et nous avons retrouvé une nouvelle équipe qui s'était inscrite dans des logiques plus de tentatives de compréhension et puis de mise en exergue de ce qu'ils pouvaient faire et de ce qu'ils ne pouvaient pas faire. Ils sont venus d'ailleurs à Paris peu de temps avant le vote final et là ils se sont inscrits dans une logique en disant que : si on a ceci ou si on a cela, on votera positivement ; ce qu'il on fait in fine. Donc je préfère un pays qui se comporte comme ça qu'un pays qui est systématiquement sous les radars qui vote « oui » parce que

ça fait bien et puis qui n'applique pas. Donc je crois que par rapport à cela, il faut donc avoir un peu de réserve. Il y a un certain nombre de pays, notamment les pays du pourtour méditerranéen qui ont des règlementations défaillantes ou inexistantes et qui pensaient que la norme viendrait un peu à leur secours. Ceux-là ce sont un peu trompés mais ils ont bien repris le chemin et j'ai eu l'occasion d'aller voir y compris sur le terrain, qu'ils s'inscrivent bien dans la logique. Donc je pense que là aussi, quelque soit le résultat des votes, de toutes les façons c'était pratiquement un plébiscite in fine, il y a toutes ses nuances qu'il faut prendre en compte et c'est réellement à l'heure de l'application que l'on verra comment les choses se passent. Je ne l'ai pas dit tout à l'heure, je n'avais jamais vu une telle prise en compte, autant de colloques, autant de rendez-vous où l'on parle de ce document là. Donc indépendamment de toute appréciation en terme de votes, je pense qu'on a visé juste et qu'il y a des attentes extraordinaires. Il faut qu'on essaye de les concrétiser, on va essayer de voir comment ceci va être réalisé, mais il faut vraiment que tous ensemble, nous nous inscrivions dans cette logique de démonstration ; Quelques philosophes, quelques utopistes ont écrit un document plein d'ambition expliquant en plus qu'il y avait quelques applications possibles ; et c'est vraiment là que les choses commenceront à être très intéressantes.

M. Thierry DEDIEU – Juste un mot sur la question du vote par les organismes de normalisation, j'ai une approche pragmatique et froide et puis une approche plus analytique. Sur l'approche pragmatique et froide ce qui m'importait c'est qu'on ait bien une norme internationale à l'issu de 5 années de travail parce qu'un des compris possibles était qu'au lieu que ce soit un document international, ce soit un document technique, donc ça n'avait pas du tout la même portée. Et de ce point de vue, 93% d'organismes de normalisation qui approuvent le travail, c'était en soi ce dont on avait besoin. Après, les retours que j'ai pu avoir de la manière dont ça s'est passé, chaque pays nous a montré qu'il y a eu des débats qui étaient bien plus vifs que ce que le résultat final peut laisser paraître. Et là où il y avait le plus de résistance et d'opposition c'était soit du côté des représentants gouvernementaux soit du côté des représentants des employeurs. Et quand on lit la norme, ce n'est pas surprenant, c'est-à-dire que là où véritablement il y a potentiellement une interpellation forte c'est bien vis-à-vis de ces deux parties prenantes là, parce qu'elles sont au cœur. Quand on dit responsabilité sociétale des organisations, on est bien vis-à-vis d'administrations de tel ou tel pays qui est interpellé dans sa fonction d'employeur par exemple pour les questions de conditions aux relations du travail ; la France n'est pas exempt là-dessus. On a bien cette double approche. Encore une fois, la question de savoir si un organisme de normalisation national a voté conte la norme ou s'est abstenu finalement n'est pas essentiel. Ce qui est essentiel, c'est la manière des organisations, quelque soit l'endroit de la planète où elles se situent, de muter vers un comportement socialement responsable et se faisant, de la manière dont elles s'appuieront sur ISO 26000 pour peu qu'on arrive à la promouvoir suffisamment. Je crois que c'est dans cette double approche qu'il faut regarder les affaires. On a un instrument international, la partie vote est passée, elle n'était pas gagnée. Tout un tas d'organismes dans différents états ont joué leur rôle d'organisme de pression pour un résultat qui se rapproche le plus possible de ce qu'il souhaitait, in fine, la sagesse l'a emporté, y compris du côté de la Chine, et c'est bien ainsi.

Mme TOULON, ASSAUPAMAR – Je suis Madame TOULON et je représente l'ASSAUPAMAR qui est une association d'écologie. C'est l'ASsociation pour la SAuvegarde du PAtrimoine MARtiniquais. Donc je ne vais entrer dans les débats sur l'aspect mondial, et j'accueille avec beaucoup d'espoir cette norme ISO 26000, bien qu'elle ne soit pas certifiable, mais je resterai très clairement dans le « penser globalement et agir localement ». Effectivement, Monsieur le représentant du Medef, disait que la décision se construit, il faut être à l'écoute de tous les acteurs et justement on est en plein dans un conflit avec l'EDF qui sans aucune concertation avec les riverains va installer une centrale au fioul au niveau de Petit Bourg. Donc on est vraiment dans ce débat là qui n'existe pas en Martinique. Et j'attends beaucoup de l'ARACT Martinique sur ces questions de concertation parce que tout se décide au niveau des représentants du gouvernement et la société civile est mise au banc de ces affaires là. Surtout que là, des problèmes environnementaux se posent et de qualité de vie. Donc que voulais souligner qu'il y a vraiment une attente énorme en Martinique sur ces points là ; les points de concertations, les prises de décisions. Et je voulais aussi, pour en revenir à l'aspect général de cette norme, savoir comment ont été abordés les aspects, très important puisque finalement on a ouvert ça à toutes les organisations et à tous les acteurs donc les gouvernements aussi

et leurs représentants ici, Donc comment cet aspect là a été pris en compte ou sera pris en compte par ces gouvernements et également dans le cas des lobbyings, comment ça a été traité au niveau de la norme ISO 26000 ?

M. Didier GAUTHIER – Je vais donner quelques éléments de réponse mais mes collègues compléteront. La dame a parlé du local local je suis obligé de lui parler de ce mauvais mot que l'on appelle le « glocal » parce que je suis parfaitement d'accord, le local c'est ce que nous vivons tous les jours mais nous ne pouvons ignorer le global, les gaz à effet de serre, changements climatiques etc., ça repose sur des effets globaux que l'on ne peut ignorer. Surtout qu'avec la meilleure volonté du monde, pour améliorer son propre cadre de vie, et j'en comprends la légitimité, je peux avoir une influence tout à fait déplorable à l'autre bout de la planète maintenant et ceci il faut que je le sache, il faut que j'en tienne compte. C'est exactement pareil dans mon entreprise, lorsque je décide pour construire tel ou tel produit d'utiliser telle poudre, il faut que je fasse mon analyse de cycle de vie et savoir si je n'ai éventuellement un autre produit qui a moins d'impact sur les ressources naturelles. Donc je comprends votre souci, c'est notre cadre de tous les jours, il faut le préserver à tout prix mais je ne peux pas me mettre des œillets, je ne peux regarder les choses comme ça, je crois qu'il faut regarder plus largement, ce qui ne remet pas en cause la légitimité des propos que vous avez tenu. Je dois dire que nous avons parlé du Medef, j'ai des amis du Medef qui sont ici, à aucun moment Laurence PARISOT n'a essayé par le biais de sa direction du développement durable, son directeur général, d'impacter les décisions que je portais au nom des industriels que je consultais par ailleurs. Vous avez pris l'exemple d'EDF sur lequel je ne peux émettre un avis, je ne connais pas le dossier mais il est évident que de plus en plus, si nous ne nous inscrivons pas dans une logique d'acceptabilité sociétale, nos activités industriels se feront ailleurs et ce n'est vraiment pas ce que l'on souhaite. Voilà pour ma part ce que je peux vous dire.

M. Thierry DEDIEU – Evidemment que je ne connais pas le dossier que vous évoquez, simplement ce que vous posez comme questionnement et qui est complètement en lien avec ce que l'on a essayé de faire dans l'ISO 26000, c'est l'identification avec les parties prenantes et le dialogue avec les parties prenantes. Je crois que c'est ça qui est central. EDF qui par ailleurs est une entreprise, dont j'ai cru comprendre, qu'en matière de responsabilité sociétale est plutôt en avance sur d'autres, puissent localement ne pas dialoguer avec les parties prenantes est quelque chose qui me surprend et qui me paraît une anomalie. Probablement qu'il y a là quelqu'un qui n'a pas su relayer, ou qui n'a pas compris quelle était la politique de cette boutique. Je ne suis pas porte parole d'EDF mais en tout cas en matière au moins, je ne parle pas sur le positionnement stratégique, je parle au moins en terme de dialogue avec les parties prenantes extérieures à l'entreprise, il y a une tradition. Alors après c'est : comment est-ce que l'organisation reconnaît tel ou tel organisme extérieur comme étant une partie prenante légitime. Et je pense qu'il y a quelque chose d'important. Je prends quelque chose de caricatural, si vous prenez Greenpeace et AREVA, il est clair que Greenpeace est une ONG environnementaliste dont personne ne peut contester la légitimité en tant que telle, mais comme son principal combat c'est l'abandon de l'énergie nucléaire, la direction d'AREVA a beaucoup de mal à considérer que Greenpeace est une partie prenante valable. Quel dialogue peut-il y avoir ? Vous voyez. Donc je pense qu'il y a sans doute ce travail là, à la fois pour l'ensemble des parties prenantes, de démontrer à une organisation qu'elle est une partie prenante responsable et en tout cas pertinente au regard de l'objet de l'entreprise, de son activité et il est important aussi que les organisations acceptent un certain nombre d'acteurs extérieurs, quand bien même ils leur posent des questions assez compliquées et que ces acteurs extérieurs sont légitimes à faire ce qu'ils font. Donc voilà, je n'ai pas les réponses mais l'ISO 26000 apporte des réponses à ça. Si demain EDF veut se saisir d'ISO 26000 pour avancer, ce type de phénomène tel que vous le décrivez ne devrait pas exister.

Mme Denise MARIE – Avant une question, Messieurs permettez-moi de vous saluer mais surtout de relever le brio avec lequel la norme hors norme, la ISO 26000 a été construite. Je dois vous dire que je suis présidente d'une association départementale des consommateurs de la Martinique. Alors, j'ai vite réagi à cette norme de responsabilité sociétale, en ce sens que, Monsieur le représentant du Medef, disait très clairement que pour lui il y a une nécessité de mettre sur le marché les meilleurs produits au meilleur prix. Et à quoi s'attend un consommateur justement à ce meilleur produit mais aussi à ce meilleur coût. Donc vous comprendrez que je sois très sensible à tous vos propos et surtout le contexte

dans lequel s'est réalisée la norme ISO 26000. Puisque les consommateurs sont très sensibles à ce respect de l'environnement. De toutes les manières le non respect de l'environnement a un impact nuisible pour les consommateurs mais surtout à la descendance du consommateur, à ses enfants et petits enfants, donc vous comprendrez que cette norme, cette responsabilité sociétale des entreprises, comme vous l'avez vous-même montré, qui n'est pas un système de management mais plutôt une manière de concevoir les choses, de produire pour que le consommateur soit satisfait de la qualité des produits et que cette qualité n'ait pas non plus trop d'impact sur l'environnement dans lequel il vit. Donc tenir compte non seulement du produit mais aussi du cadre dans lequel il vit. Je constate cependant que l'information du consommateur à ce niveau fait défaut en Martinique. Si toutes les parties prenantes, et comme vous le dites bien, c'est à l'initiative des consommateurs d'après tout ce qui se passait dans le monde qui ont été menés à faire ainsi. Parce qu'on produit bien pour vendre, pour faire acheter les produits mais il faut que les consommateurs soient associés à cette démarche. Les associations de consommateurs ont peut être été associées là-bas mais à la Martinique il y aussi des associations de consommateurs et compte tenu de notre contexte qui est différent de ce qui se passe chez vous, là-bas, les associations de consommateurs martiniquais devaient aussi être associées à la démarche. Parce que nous avons aussi, nos spécificités, nos retards structuraux qui font que les choses ne sont pas aussi avancées qu'on voudrait qu'elle le soit. Mais toutefois, permettez-moi, en tant qu'association de consommateurs, de saluer l'initiative qui a été prise par la directrice de l'ARACT. De présenter cette norme puisqu'elle n'est pas en contradiction avec le respect d'une réglementation puisqu'on doit mettre à la disposition d'un consommateur citoyen, devenu chez nous des éco citoyens puisque demandant à s'équiper de biens d'équipement présentant le moins d'impact possible sur l'environnement. Par exemple, des équipements moins énergivores, utilisant moins d'eau etc. Donc dans ce sens où va le consommateur, et bien si les entreprises construisent pour leur produire ce dont ils ont vraiment besoin pour impacter le moins possible leur environnement, et bien nous sommes tous parties prenantes pour ce développement durable. Merci messieurs.

M. Didier GAUTHIER – Il y avait dans notre délégation une représentante des consommateurs et nous avons eu des discussions rudes. Figurez-vous il y a un point sur lequel elle m'a spécifiquement enrichi : sur la place de la femme. Qui est aussi un élément dans la Société, d'une façon générale, dans nos entreprises etc. et là, elle ne m'a rien lâché. Et lorsque l'on écrivait des textes, les choses sont ainsi faites que parfois on a des expressions, des syntaxes qui font qu'on va plutôt vers le masculin : Et donc ce n'est pas acceptable, il faut réécrire ça etc. Et ça c'est une première observation extrêmement intéressante c'est vrai qu'au-delà de toute volonté, il arrive parfois qu'il y ait des maladresses d'expression qui font que l'on a l'impression que l'on met de côté la femme. Ce qui est complètement idiot. C'est aussi un apprentissage extraordinaire de la 26000. L'autre point que vous évoquez c'est la réactivité aussi du consommateur par rapport aux efforts que les entreprises peuvent faire pour se positionner par rapport à cela. Car le consommateur a souvent le réflexe du moindre coût. On ne peut pas le lui reprocher. Donc ça c'est une réflexion qu'il faut que l'on creuse pour qu'on réussisse à démontrer que le moindre coût n'est pas incompatible avec l'encéphalogramme d'analyse du cycle de vie le plus plat possible. C'est la recherche et le développement qui est titillé beaucoup plus aujourd'hui qu'elle pouvait l'être hier, mais objectivement mettre le pied sur l'accélérateur, il faut subitement que l'on aille un peu plus vite, c'est ce que l'on essaye de faire mais regardez le chemin qu'on a fait. Les années 1900 ce n'est pas très loin. Les 1970. Je relisais, il n'y a pas très longtemps, la note qui avait été faite pas un brillant PDG d'un groupe par rapport aux problèmes d'environnement, c'était à pleurer. Sa seule proposition c'était de faire de la dilution de gaz par exemple, on jette des choses pour que ce soit sain il faut diluer. Vous imaginez quelqu'un qui écrirait ça aujourd'hui ? A la fin des années 2000, nous nous sommes inscrit dans des logiques de technologie propre, les meilleures technologies disponibles à des coûts économiques acceptables. Mais on a eu de vraies tables de réflexions donc maintenant il y a des avancées poussées par ces faits, poussées par la société, des avancées extraordinaires dans nos entreprises. Alors le résultat n'est peut être pas encore au rendez-vous quand je vais faire le marché le matin, c'est vrai. Et donc par rapport à cela nous avons encore sans doute d'énormes marges de progrès. Ca veut dire aussi qu'il faut peut-être neutraliser un certain nombre de comportements, le caractère volontaire a certainement ses limites et donc il faut sans doute des encadrements. Mais, Michèle PAPPALARDO le Commissaire Général au développe-

ment durable, que je croise fréquemment dans des colloques de ce type, essaye de faire aussi le nécessaire. L'état exemplaire n'est pas extrêmement éloigné. Il y a une volonté, donc on avance. La France globalement n'a pas à rougir, et tout à l'heure si je disais que les chinois avaient essayé de neutraliser le mouvement à aucun moment moi je n'ai essayé de le pousser. Parce que nous globalement, nous avons quand même par rapport à bons nombres de pays une longueur d'avance. Et qu'on le veuille ou non, on s'inscrit dans une logique de concurrence, et si l'on fait un 100 mètres et l'on considère que l'aboutissement c'est à 100 mètres, globalement, la France a peut-être fait 50 mètres. Vous en avez qui sont encore à 10 mètres, vous en avez qui sont encore sur la ligne de départ. Donc par rapport à ça, il faut aussi que l'on ait beaucoup de pragmatisme et qu'on s'inscrive dans des logiques d'évolution, chacun dans nos périmètres, en fonction des exigences etc. Et puis qu'on se projette, notamment quand on est de grands groupes pour que nos filiales, ici ou là, petit à petit apportent l'exemplarité. Mais bon nombre de pays savent à l'égard de nos filiales avec des capitaux français ou pas français avoir des actions plus efficaces. Quand ce sont des entreprises d'état mais ça fait rien, on joue le jeu et puis petit à petit, on les rachète mais ce n'est pas le sujet. Mais tout ça, ça bouge.

Mme Danielle LAPORT – Juste une petite précision pour Madame MARIE, Madame MARIE a peut-être oublié mais dès le démarrage de notre dossier en 2003, l'association des consommateurs a été largement associée à toute notre démarche…

Mme Denise MARIE – Non, je ne parlais pas de la démarche en Martinique, je disais que les hautes instances, quand elles se réunissent les associations devaient être aussi conviées.

M. Lucien ADENET – Bon je serai excessivement court puisque je suis intervenu déjà ce matin pour le Conseil Général. Je sais que les normes ne sont pas figées donc elles ont vocations à évoluer. Il faut tenir compte des considérations qui ne sont pas prises en compte. Vous nous avez montré tout le travail qui a été fait pour arriver à la rédaction de cette norme ISO 26000 donc ce que je voulais dire c'est que peut-être nous avons la version 26000 2010, mais peut être que dans les années à venir, nous en aurons une autre version. C'est ce que je voulais ajouter quand madame l'animatrice a posé sa première question en disant quels sont les pays qui ont voté contre. Pour dire que l'on peut faire évoluer le débat au fur et à mesure.

Mme l'Animatrice Véronique MALIDOR – Merci Monsieur ADENET pour cette réponse, il y a trois demandes d'intervention, on va vous demander d'être concis dans vos questions et messieurs concis aussi dans vos réponses. On va prendre quelques minutes de pause avant de reprendre les interventions.

M. Eddy LOUIS-ALEXANDRE – Merci, Eddy LOUIS-ALEXANDRE, consultant en organisation. Thierry DEDIEU nous a fait part de son agréable surprise quant à la capacité de négociation et de consensus international au sein de l'organisation ISO. Peut-on espérer avec cette nouvelle norme 26000 que ce savoir faire interne à l'ISO puis être dupliqué tant au niveau international, puisque vous avez parlé de l'OIT, de l'ONU où on a des difficultés à négocier, mais également au niveau national pour avoir enfin des négociations un peu apaisée ?

M. Thierry DEDIEU – Merci beaucoup Monsieur pour votre question, très franchement je n'arrive pas à analyser précisément ce qui prévaut à l'ISO pour que ça fonctionne. Ca reste quand même pour moi un grand mystère. Je pense qu'il y a probablement au départ, une volonté en entrant dans la salle d'aboutir. Je pense que c'est, une forme dé déterminisme d'une certaine manière, moi quand j'ai commencé à participer aux travaux, je me suis dit : on ira au bout. Pourtant il n'y avait rien de fait, rien de gagner. Mais j'avais le sentiment que les gens qui étaient là et le système ISO en soi, quand ils se mettaient en branle, c'était pour aboutir. Donc je pense que cette volonté d'atteindre l'objectif contribue à ce que les acteurs recherchent les compromis nécessaires. Dans un contexte français, je pense que les difficultés auxquelles on est confrontée par rapport à d'autres pays comparables c'est la place de l'Etat et la faiblesse du dialogue social de manière historique. Globalement, si on prend les aspects sociaux, la démocratie politique impose ses choix, parfois consulte les acteurs de la démocratie sociale, parfois oublie de le faire. Mais au bout du bout, ça reste quand même la démocratie politique qui s'impose et finalement les autres acteurs sont des espèces d'intermédiaires. Donc forcément, eu égard à cet aspect culturel des relations sociales dans notre pays, il y a une mutation à opérer. Je pense que c'est à ce prix là qu'on arrivera à avoir des discussions décrispées. Vous comprenez bien que si le dialogue social entre le Medef et l'organisation syndicale c'est

une forme d'affrontement et que derrière c'est l'Etat qui ramasse, peu importe le pouvoir politique en place, les socialistes n'étaient pas différents dans ce point de vue dans la conception du rôle de la démocratie politique vis-à-vis de la démocratie sociale, mais si l'Etat ramasse derrière et impose ses choix, ce n'est pas forcément un élément de stimulation pour aboutir. Si on a davantage d'espace et qu'on le sait et que l'on doit atteindre un certain objectif, je pense que l'on aura plus de recherche de compromis que d'affrontements. Mais c'est une mutation qui est progressive, c'est compliqué, vous avez dans un pays comme la France, s'engager dans un compromis, c'est se compromettre. Il faut donc que l'on arrive à faire passer l'idée que le compromis ce n'est pas une compromission et ce n'est pas simple.

Mme l'Animatrice Véronique MALIDOR – Merci Monsieur DEDIEU, je vais demander aux deux personnes qui souhaitent poser des questions de les garder à l'esprit. On va prendre quelques minutes de pause et vous pourrez…

M. Didier GAUTHIER – Madame si vous voulez bien, on a sauté quelque chose qui me paraît fondamental, quelqu'un a évoqué le lobbying en laissant entendre, de ce que j'ai compris à tort ou à raison, que c'était un gros mot. Parce que souvent le lobbying est considéré comme étant quelque chose que l'on cache etc. etc. Le lobbying c'était sur le cas précis peut être que vous évoquiez mais d'une façon générale, le lobbying est quelque chose qui s'organise, les anglo-saxons le font très couramment, nous les français nous le faisons peut être d'une manière différente. Mais le lobbying, finalement, c'est la capacité que l'on a à avoir des gens que l'on positionne au cœur de l'information naissante et puis voir ces informations naissantes par rapport à ce qu'on est capable de faire, méritent ou pas que l'on apporte notre propre contribution à la réflexion. Mais, in fine, le pouvoir doit rester entre les décideurs, qu'ils s'appellent décideurs politiques, décideurs etc. Ce sont des façons de fonctionner qui sont encore un peu timides en France même si elles s'organisent. Ce sont des façons de fonctionner que nos amis américains connaissent très bien et donc il faut que l'on soit au rendez-vous au même titre qu'eux. Donc, je n'ai pas d'état d'âme par rapport à cela, le lobbying ce n'est pas forcément des enveloppes pas très propres qui circulent, ce sont des choses qui peuvent parfaitement être transparentes et organisées. Mais je pense que vous le compreniez un peu dans cette logique là mais comme vous aviez fait état du lobbying, c'était important que vous connaissiez la position du Medef par rapport à ça.

Mme l'Animatrice Véronique MALIDOR – Merci Monsieur GAUTHIER. On prend quelques minutes de pause et après la pause vous pourrez poser toutes vos questions et on entendra l'intervention de Messieurs GAUTHIER et DEDIEU sur les sept questions centrales de la réflexion.

(Pause à 11h10
Reprise des travaux à 11h36)
Échanges avec la salle

Mme l'Animatrice Véronique MALIDOR – On va reprendre, j'espère que la pause vous a été profitable. Donc comme promis, on va prendre les quelques questions, je crois qu'il y en a trois dans la salle.

Mme Jeanne SURENA, Pôle Emploi Martinique – Donc Jeanne SURENA, du pôle emploi Martinique, suite à fusion entre l'ANPE et les ASSEDIC, le POLE EMPLOI s'inscrit à l'heure actuelle dans une démarche de développement durable et également, à ce titre, interroge ses agents là-dessus et implique ses agents dans la réflexion. Ma question serait de savoir quelles seraient les limites de la norme 26000, c'est-à-dire, qu'est-ce qui peut aider ou alors limiter la mise en œuvre de cette norme ? Et s'il y a des points de vigilance à observer si on met en place ce type de norme.

Mme l'Animatrice Véronique MALIDOR – On peut aussi prendre les trois questions…

Mme la Déléguée CFE CGC – J'hésitais à formuler ma question car en fait c'était plutôt une remarque. Moi j'ai retenu des termes que Monsieur DEDIEU avait dits : « appropriation des champs », « une gouvernance digne de ce nom ». Ca ce sont des termes qui m'ont intéressé. Et en face, j'ai entendu les collègues dans la salle parler « d'attente, de lobbying » et tout ça. Moi j'ai envie de dire qu'il faut d'abord que nous nous appropriions cette norme. En fait, je ne me suis pas présentée, je suis déléguée syndicale CFE CGC, je suis particulièrement un syndicat de l'encadrement et je pense que la gouvernance est très importante et il faut absolument que tous les partenaires et toutes les parties prenantes investissent ce champ. Que nous ne soyons pas dans des postions d'attente, au contraire que nous soyons proactifs. Je pense d'ailleurs que le syndicalisme de demain, on va même pas dire d'après demain mais

de tout de suite, c'est justement d'aller sur la responsabilité sociétale, de se former afin de pouvoir justement, puisqu'il n'y a pas de signature, puisqu'il n'y a pas de certification, puisqu'il n'y a pas de contrôle, on va dire, l'accompagnement c'est en local avec les partenaires sociaux, le développement du dialogue social que nous pouvons nous assurer que la démultiplication, puisqu'en fait c'est de cela qu'il va s'agir, puisque du point de vue international et global les choses se sont faites. Mais le plus dure sera de venir au plus proche de l'entreprise, d'ailleurs de relocaliser tout ça. Donc c'est pour cela que j'appelle tous mes collègues et partenaires à investir ce champ et à s'approprier cette norme.

M. Joseph NONONNE, Syndicat Martiniquais des banques – Je me présente, Joseph NONONNE, Syndicat Martiniquais des banques. Premièrement, une observation et ensuite la question. Je ne serai pas long puisque le temps qui nous est imparti n'est pas extensible. Ceci étant, je ne voulais pas partir de cette salle sans avoir dit mon sentiment face à la réponse du représentant du Medef à la question de l'EDF que nous avons en Martinique. Souffrez Monsieur que je ne partage pas votre point de vue, parce que la question qui est posé, c'est une question de salubrité publique, c'est une question de santé publique de toute la Martinique. Nous faire comprendre que c'est une question particulière et que vous ne traitez que les questions d'ordre général, excusez moi de vous dire que cette question là est particulièrement importante pour nous chaque martiniquais qui vivons sur le sol. Ca c'est la première chose. Et pour illustrer mon propos, notre grand poète Aimé CESAIRE disait « la plus longue marche commence par un pas ». A supposer que ce problème là c'est un problème particulier, pour nous, il est très important. Ceci étant, je ne vais pas rester longtemps dessus. Si aujourd'hui, vous avez évoqué la question ISO 26000, au niveau théorique, ce que j'aurais aimé effectivement c'est repartir d'ici avec à l'esprit : comment mettre en pratique ce concept au niveau des entreprises et singulièrement, dans le monde tertiaire ? Merci

M. Didier GAUTHIER – Je vais peut-être commencer puisque quand j'ai entendu le titre de Monsieur, je pensais qu'il me parlerait de l'ISR ; l'Investissement Socialement Responsable dans la mesure où il est dans les banques. C'est un sujet qui pourrait peut-être être évoqué. Mais il m'a précisé que j'avais une position qu'il ne partageait pas en ce qui concerne EDF. Je me suis certainement mal exprimé. Ce que j'ai voulu dire, c'est que je ne connaissais pas le projet et que ne connaissant pas le projet, je ne souhaitais pas m'exprimer. Vous m'excuserez, c'est ce que j'ai concernant EDF. Sur l'approche que vous avez évoqué par ailleurs de façon incidente, c'est le problème du local et du global. Je persiste à dire, dans le respect total du local, que l'on ne peut jouer le local sans comprendre ce qui se passe au niveau global. C'est ça ce que j'ai dit, Monsieur. Et si cette approche vous choque, j'en suis désolé, mais c'est ce que je pense, c'est ce que je dis. Car nous avons maintenant des effets globaux, le protocole de Kyoto, est un exemple de prise en compte mondial des faits globaux, et je considère que c'est une bonne chose. Le protocole de Kyoto, j'étais à Kyoto, c'est quelque chose que je porte depuis le début et j'ai considéré qu'il y avait derrière cela des mécanismes de flexibilité qui font que le monde pourra partager la faiblesse des uns face à certaines situations, la position forte des autres par rapport à d'autres situations. Nous ne pouvons pas ignorer cela. Mais c'est dans le respect total à la fois des cultures, c'est un élément fondamental de la 26000. C'est ainsi d'ailleurs que nous avons réussi à avancer, à aucun moment nous nous sommes positionnés sur les problèmes religieux ; ces problèmes là appartiennent à chacun. Et ça, c'est la liberté total, nous ne nous sommes pas positionné là-dessus, ça nous a permis d'avancer. Si nous avions mis la moitié d'un doigt sur quelque chose de ce type, nous allions vers le blocage et à aucun prix nous le souhaitions. De la même façon, la culture des pays est quelque chose de fondamental, il faut le respecter, c'est son sang etc. Mais nous vivons sur une planète qui aujourd'hui, nous le voyons, le monde est infini, mais notre planète est dans une logique finie par rapport à un certain nombre de phénomènes. Je me dis que je peux ignorer ce qui se passe à Tokyo, à San Francisco…même si je vis dans un pays qu'elle compte, voilà ce que je dis. On n'est pas obligé de partager ce que j'ai dit, mais c'est ça que j'ai dit.

M. Thierry DEDIEU – Moi je voudrais revenir sur la toute première question, sur les éventuelles limites ou ce à quoi il faut faire attention concernant l'ISO 26000. Plus que de limites, je parlerais effectivement de prudence sur un certain nombre d'aspects. Et justement par ce que globalement, je crois qu'ISO 26000 traite de tous les sujets, il n'y a rien qui a été oublié. J'y reviendrai tout à l'heure dans la présentation des questions centrales. Donc il y a une forme d'exhaustivité, il a même été pensé : le bien être des animaux. C'est pour vous dire que

l'on a été loin dans la réflexion sur ce qu'est la responsabilité sociétale. Et je dirais que le danger qui nous guetterait c'est de considérer que dans la négociation de la mise en œuvre de l'ISO 26000 c'est de vouloir tout faire. C'est-à-dire que de vouloir imposer à une organisation l'ensemble des différents articles ou des différentes questions centrales. Je crois qu'il faut accepter l'idée que nous sommes dans une démarche de progrès avec la responsabilité sociétale. Que l'on a un instrument qui n'est pas un instrument de « pick and choose » mais qui est un outil qui vous incite à bien identifier ce que sont vos impacts réels et de vous positionner sur ça. Donc je dirai que le véritable danger ou la limite ce serait de vouloir tout faire tout de suite du jour au lendemain ce qui serait quelque chose de bloquant. C'est accepter l'idée d'une démarche de progrès, que tout ne soit pas traité du jour au lendemain. Sur ce que vous disiez Madame, l'enjeu de la RSE pour le syndicalisme, moi je partage complètement ça. C'est-à-dire que si les syndicalistes restent dans les entreprises, c'est-à-dire entre parties prenantes à l'intérieur de l'entreprise, l'employeur, les actionnaires et méconnaît l'interprétation extérieure dont fait l'objet l'entreprise aujourd'hui, il ne fera pas correctement son métier de syndicaliste. On ne peut pas laisser le seul chef d'entreprise répondre à une association de solidarité internationale des droits de l'Homme, on ne peut pas laisser le chef d'entreprise seul dialoguer avec une ONG environnementaliste. Je pense que les syndicats ont aussi un avis sur le sujet et il est de leur devoir d'ouvrir à l'extérieur. Je dirais que ce n'est pas quelque chose que l'on était en clin à faire spontanément. Si on essaye de repenser nos relations avec les ONG, en tant que syndicat, il y a une dizaine d'années encore, il y avait beaucoup de défiance. Le jour où les ONG, plus singulièrement les ONG qui sont sur les droits de l'Homme, sont venues poser des questions aux entreprises, parce qu'elles avaient diversifié leurs secteurs activités, parce qu'elles étaient implantées dans des pays à faible gouvernance démocratique, on a eu un rejet : qui sont ces gens qui viennent nous parler des conditions de travail des salariés en Birmanie, en Chine ou ailleurs, c'est notre travail de syndicaliste que de faire cela. Mettons une forme d'affrontement. Et puis nous avons compris qu'il fallait qu'on dialogue entre nous, et donc se faisant, ça signifie très clairement que l'acteur syndical aujourd'hui dans l'entreprise, doit se coltiner la réalité de cette interpellation extérieure sinon on sera simplement en forme d'informations descendantes que l'employeur communiquera ou pas de ses relations avec les parties prenantes. Voilà les réponses que je voulais faire sur les deux principales questions.

Retour Sommaire

V. Les 7 questions centrales de la RS définies dans la norme ISO 26000

Mme l'Animatrice Véronique MALIDOR – On sera obligés d'embrayer sur la suite parce que l'on a un programme très chargé. Nous sommes ensemble jusqu'à 12h30 avant la pause et on reviendra cet après-midi. Tout de suite Messieurs Didier GAUTHIER et Thierry DEDIEU vont nous parler des sept questions centrales à aborder et définies dans la norme ISO 26000.

M. Didier GAUTHIER – Très simplement car la norme par rapport à cela est en mon sens très explicite. Il y 7 questions centrales. La première, c'est la gouvernance de l'organisation, j'y reviendrai, c'est ensuite les Droits de l'Homme ses relations et conditions de travail, c'est l'environnement, c'est la loyauté des pratiques, c'est la question relative aux consommateurs, c'est le problème des communautés et développement local. Je vais peut-être démarrer sur la gouvernance et puis Thierry tu prendras sur ce que tu souhaites prendre parce que tu estimes que tu es plus pertinent que moi, peut-être sur les relations au travail, enfin tu interviens comme tu l'entends. Sur la gouvernance de l'organisation, et c'est un fait fondamental, toute structure telle qu'elle soit et le petit débat que nous venons d'avoir avec quelqu'un qui a considéré que mes propos n'étaient pas ce qu'il attendait, ce qu'il souhaitait, ce qu'il pensait. Il faut des contre-pouvoirs, il faut absolument que la gouvernance d'une organisation passe par des contre-pouvoirs. Quand vous êtes dans des logiques de béni oui-oui, vous n'avancez pas. Donc il faut toujours s'inscrire dans des logiques où vous avez en face de vous des gens capables de vous apporter la réplique, capable de vous apporter la thèse, l'antithèse et puis après vous arriverez à la synthèse, je l'espère. La gouvernance de l'organisation doit intégrer cela. Elle doit se décliner avec un certain nombre d'éléments repères qui sont la redevabilité. Nous nous inscrivons dans la 26000 dans une logique de redevabilité. Ca veut dire que les actions que nous menons ont des impacts de toutes natures. Nous les avons évoquées, nous les évoquerons et par rapport à cela, on a des comptes à rendre. Donc lorsque nous nous inspirons de cette logique de définitions des hommes et des femmes qui doivent être à la tête de nos entreprises pour en gérer la gouvernance, nous devons comprendre cela. La gouvernance d'une organisation c'est aussi de la transparence, lorsque l'on dit la transparence, ça peut paraître un peu utopique, j'ai l'habitude de dire que transparence ne veut pas dire naïveté. Quand on est dans des logiques de management de structure telle qu'elle soit, il y a des choses qui doivent être dites et d'autres que vous être obligés de garder pour vous pour diverses raisons. Des raisons qui peuvent être tout simplement parce que vous êtes côté en bourse et vous ne pouvez pas dire tout et n'importe quoi ou parce que vous souhaitez vous positionner sur telle ou telle entreprise et ma foi tant que vous n'êtes pas prêt à franchir le pas dans votre décision, il ne faut pas perturber dans une logique d'acquisition de telle ou telle société. Il faut d'abord regarder avant d'engager avec les différentes parties prenantes le dialogue. Donc il y a des limites dans la transparence. La transparence est un élément essentiel qu'il faut apprécier au travers de l'intérêt qu'il y a pour la communauté, pour les personnes etc. de savoir, parce que dans leur périmètre elles ont besoin de savoir. Tout simplement parce que quand vous êtes dans une entreprise et que vous apprenez des choses dans votre entreprise le samedi matin sur le marché, ce n'est pas normal. La gouvernance est un comportement éthique, on n'a pas le droit de faire tout et n'importe quoi, c'est extrêmement important. C'est la reconnaissance des intérêts des parties prenantes et de l'enrichissement qu'il y a à travailler avec elles. C'est tout à fait fondamental, ça rejoint ce que je disais tout à l'heure en terme d'acceptabilité sociétale, si vous ne vous inscrivez dans une logique d'écoute de vos parties prenantes, vous ne pouvez pas être surpris après si elles vous critiquent et si elles n'ont qu'un objectif qui est de vous déstabiliser. Le respect du principe de l'égalité, tout à fait normal. La prise en compte des normes internationales du comportement. Ça a été au moment de la 26000 des discussions assez longues comme si la 26000 avait vocation ou avait la capacité de remettre en cause les normes internationales de comportement. Le respect des Droits de l'Homme. La gouvernance de l'organisation ça passe par un certain nombre d'écoutes qui apportent de l'éthique, de la déontologie, de la dimension humaine et qui apportent un certain nombre de garde-fous de façon à ce que cette éthique soit correctement pilotée par des gens qui ont pleine conscience des responsabilités qu'ils ont et donc déclinent les objectifs qu'ils se fixent dans le respect de ces grandes lignes directrices. Voilà sur la gouvernance de l'organisation. Sur les Droits de l'Homme c'est peut-être toi Thierry qui par rapport à ça souhaite intervenir ?

Nous reviendrons sur les Droits de l'Homme relations et conditions de travail. Relations et conditions de travail, l'ancien directeur EHS du Groupe Saint-Gobain sait ce que cela veut dire. Ça ne veut pas dire que les Droits de l'Homme je ne savais

pas ce que cela voulait dire, mais ça j'ai vu au cœur d'une entreprise mondiale. Et j'avais l'habitude de dire que c'était vraiment d'une simplicité quasi enfantine. Lorsque vous avez un patron de site qui arrive le matin et qui ne salue pas ses salariés là je vous assure que ce n'est pas pareil que si vous avez un patron de site qui en arrivant le matin salue ses salariés. Ca c'est déjà un clignotant. J'avais au Brésil un site qui était un peu en perdition, en terme d'accident du travail en terme d'exposition des travailleurs etc. nous avons décidé de mettre en place un nouveau patron de site et ce nouveau patron de site a eu une idée qui va vous paraître simple, mais fallait-il l'avoir et le courage de l'apporter. C'était un site important, il y a avait 350 ou 400 salariés, et il avait demandé à son assistante de l'informer de chaque date de naissance de ses salariés. Et puis le vendredi, il les regroupait par pairs et faisait un gâteau d'anniversaire et il en profitait pour discuter avec eux de leurs conditions de travail, de sécurité parce que je souhaitais que les choses changent et qu'il avait bien compris le message. Il a fait ça et a tenu la distance pendant deux ans. Ca a complètement changé le climat. Donc si vous voulez, relations aux conditions de travail, ça peut être des mots, ça peut être des articles du code du travail…c'est du comportement. C'est évidemment derrière ça aussi, des relations entre employeurs et employés et quand vous avez des exemples de ce type vous vous dites finalement que ce n'est peut-être pas grand-chose mais fallait-il quand même le faire et c'était d'une richesse extraordinaire, j'ai eu l'occasion de voir ça d'assez près. C'est aussi les conditions de travail, la condition sociale, c'est un sujet récurrent. Qui touche là aussi plutôt les entreprises que d'autres types d'organisations. Mais c'est quelque chose qu'il fait vraiment travailler au jour le jour. C'est l'ergonomie des postes de travail ; c'est la capacité que j'ai à capter les poussières, les gaz etc., c'est la façon dont j'explique à mes salariés comment ils doivent se protéger, comment ils doivent ouvrir une installation, ne pas oublier de faire le balayage…c'est tout ça qui fait que ces sujets là sont traités ou pas traités. C'est la capacité que l'on a à s'ouvrir à un dialogue social, je dirai au-delà des moments traditionnels en quelque sorte, qui sont ceux rythmés par le code du travail. Le dialogue social, c'est un dialogue constant, c'est un bureau de directeur ou ce qu'on veut qui soit être ouvert et qui doit être dans une logique d'explication, dans une logique de conviction, autant que faire ce peu, dans une logique d'écoute mais pas dans une logique essentiellement du haut vers le bas comme je le disais tout à l'heure. C'est aussi, et ça c'est peut être plus compliqué même si c'est suffisamment encadré pour que l'on ait les repères adéquats, c'est le développement du capital humain. J'ai beaucoup insisté que le fait que la 26000 avait quand même comme vocation première à remettre l'homme et la femme au milieu des décisions, au milieu des affaires, au milieu des entreprises et donc relations et conditions de travail, c'est vraiment le développement du capital humain dans une logique de réflexion sur les actions de formation. Mettez donc à plat vos actions de formation, vous allez voir que c'est extraordinaire. Quand j'ai voulu pousser dans une société cette implication forte de chaque agent dans cette matière qui est le développement durable à responsabilité sociétale, mon directeur financier m'a très rapidement dit : halte au feu, ça va faire des coûts supplémentaires, ce n'est pas le moment etc. Après le 15 septembre 2008, on était tous plus bas que terre. Et donc premier travail, ça va être de continuer à faire un suivi pour voir ce que font nos différents sites, en l'occurrence, il y avait une trentaine de sites. Et donc c'est là que j'ai observé qu'il fallait forcément apprendre à avoir un permis pour apprendre à conduite les chariots, qu'il fallait faire vérifier…enfin tous nos agents doivent avoir des attestations pour les installations électriques etc. Et puis j'avais vu au fil du temps, ces actions qui sont des actions obligatoires, que l'on avait tartinées autour. Ca aurait pu durer un jour mais ça durait deux ou trois jours car on en avait profité pour parler de la pluie et du beau temps. Mais j'ai dit : remettons-nous sur les obligations légales. On a des obligations légales et réfléchissons à la façon dont nous allons donner à nos agents cette sensibilité au développement durable, responsabilité sociétale qui mettra de la chair dans leur activité de tous les jours pour que le professionnalisme soit non seulement la compétence dans un domaine technique donné mais soit aussi une compétence par rapport à ces sujets que nous évoquons. Et bien nous avons réussi à mettre en place des actions extrêmement ciblées en regardant les postes de travail de chacun, en regardant les fiches de poste etc. et on a réussi à se repositionner par rapport à ça, sans coût supplémentaire. C'était les objectifs que j'avais fixés quand j'ai commencé un peu à gratter pour le voir faire sans surcoût. Je suis persuadé qu'il y a eu un payback derrière et que les gens ont travaillé avec plus d'efficacité. Finalement j'ai du win-win, à la fois pour les salariés, à la fois pour les entreprises. Vous voyez, le développement du capital humain, c'est aussi les relations avec nos organismes de formation. Vous

avez des organismes de formation continue et des organismes de formation initiale. Formation initiale de nos brillants financiers, de nos juristes, de nos ingénieurs…tout ce qu'on veut qui aujourd'hui ne peut se faire sans qu'il y ait un minimum d'information. Dans les écoles d'ingénieurs des années 60, on ne savait pas ce que c'était que l'économie. On savait ce qu'était la résistance des matériaux, ça il n'y avait pas de problème. Là de la même façon, il faut que les formations, à tout niveau ça commence à la maternelle… j'ai une petite fille qui va se balader, sa mamie va la balader dans un bois pas trop loin de chez nous, c'est quand même Paris intra-muros et elle dit : mais non je n'ai pas trop envie d'aller sous les arbres parce qu'il y a les gaz d'échappement et tout ça….Très petit, maintenant nos enfants sont sensibles à tout ça. Donc il faut qu'on leur réponde, derrière cette notion de développement du capital humain, c'est la capacité que l'on va avoir à comprendre les générations qui nous poussent et qui ne vont pas nous faire de cadeau quand elles observeront qu'on leur a laissé quelque chose de pas très brillant. Si nous avions quelque scrupule, contrairement à nos américains, à nos entreprises vers la cuisine, en quelque sorte, vers la vie privée, je crois que maintenant compte tenu de la compréhension que l'on a de ces sujets là et du fait qu'il faut une fluidité il n'y a plus de rupture, et donc plus facilement on peut étendre la réflexion sur notre comportement. On n'a pas le même comportement quand on franchit la porte de notre usine ou de notre bureau, on n'a pas un comportement quand on est chez soi. Ou on a un comportement digne de ce nom ou non et donc cette continuité à un moment que j'utilisais avec beaucoup de réserve, je suis un peu plus ouvert par rapport à cela.

Ensuite, un autre pilier, c'est l'environnement. Nous en avons parlé un peu ce matin, bien évidemment. Pour des raisons de simplicité, je dois avoir une feuille même si l'environnement, ce fut mon truc donc je n'ai pas trop besoin de papier pour en parler. Il est vrai que c'est un élément essentiel de notre réflexion aussi même si tout cela doit être complètement solidaire, c'est à la fois l'intérêt et la difficulté de l'exercice. Protection de l'environnement, et bien vous le savez, c'est préservation des ressources naturelles, c'est la réflexion sur la pollution, c'est la fatalité qu'il y a à utiliser tel type ou pas tel type de produit. Je pense que vous connaissez REACH : Registration, Evaluation and Authorization of CHemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques). L'enregistrement, l'élimination c'est-à-dire que quand vous avez une substance donnée, si vous avez une autre substance de moindre toxicité, vous devez l'utiliser. Si vous êtes contraint malgré tout à utiliser une substance qui présente une certaine toxicité, vous devez vous inscrire dans une logique d'autorisation. Vous devez démontrer la toxicité de ce produit, le pourquoi de son utilisation etc. Donc on s'inscrit dans l'environnement de plus en plus en associant environnement et santé publique. Parce que lorsque vous êtes dans ses logiques là, vous êtes sur la sécurité du consommateur avec le produit qu'il utilisera avec le petit qui sucera je ne sais pas quoi. On parlait de doudou, et j'ai vu qu'ici doudou ça a un autre sens, il ne faut absolument pas qu'il y ait de toxicité. Et puis la toxicité de nos rejets, quand on parle de la toxicité de nos rejets, c'est aussi l'exposition de nos travailleurs etc. De plus en plus santé et environnement, vous voyez que ce pas je l'ai franchi par la force des choses mais j'y crois depuis le début. Vous voyez, il y a peut-être aussi des petits conflits d'intérêt au sein de l'administration, je ne sais pas mais bon maintenant, il faut que tout cela soit vu globalement. L'environnement c'est aussi de réfléchir à l'atténuation des changements climatiques et de plus en plus on parle d'adaptation. Les réflexions sur l'adaptation aux changements climatiques parce que nous en faisons une quasi fatalité. On sait bien que les choses sont ainsi faites, que l'on ne réussira pas à juguler l'augmentation du CO2 dans l'atmosphère donc il va falloir s'inscrire dans une logique d'adaptation. Et puis c'est aussi la réhabilitation des habitats naturels. C'est absolument fondamental. Nous avons réfléchi à des trames vertes, des trames bleues, je ne pas si dans votre région ces réflexions là ont été engagées législativement ou réglementairement ; une zone à préserver quoi qu'il arrive. On la gèle, pas pour ne pas la faire vivre. Comme en Guyane, vous avez du entendre parler de la recherche d'or dans la forêt primaire, il y a eu des débats…C'est tout ça qu'il faut regarder en fonction de son activité. Selon mon activité, je serai par rapport à cela avec une exhaustivité plus ou moins importante. Parce que la 26000 c'est aussi un document qu'il faut savoir adapter. Il ne faut pas avoir peur, ça fait 100 pages, quelque chose comme ça : qu'est-ce que c'est que ce pavé. Mais à l'intérieur de ce pavé, y compris dans le domaine de l'environnement, y compris dans les autres domaines, les droits de l'Homme, conditions de travail…on doit trouver, son chemin et à la fois les éléments qui nous permettrons de nous questionner et les sujets que l'on éliminera parce qu'ils ne nous concernent pas.

Sur la loyauté des pratiques, qui est quelque chose

de compliqué, ça peut paraître bébête de dire ça, mais franchement la loyauté des pratiques, vous êtes obligés de vous tortiller un petit peu quand vous faites du business au niveau mondial. Parce que c'est le comportement entre professionnels, c'est la lutte contre la corruption, il n'empêche que vous vous inscrivez dans un certain nombre de pays dans une logique de bakchichs. Ce que je crois que nous avons admis, au moins dans les périmètres que nous maîtrisons, c'est que si pour faire du business il y a des façons de faire qui passent quand même par de l'argent que l'on remet dans des enveloppes, on accepte « d'y passer » en quelque sorte, avec une exigence formelle. C'est que les gens dans nos entreprises, nos cadres qui sont confrontés dans le cadre des négociations commerciales etc. n'en fassent pas un élément d'enrichissement personnel. Ils gèrent des situations compte tenu de la façon de faire de certains pays, on est emmenés à en discuter en réunion de direction ; on décide, on ne décide pas. Si on se grille sur le marché pour l'éternité en étant par rapport à ça, d'une exigence qui n'est pas partagée par les autres pays, il faut se poser la question. Par contre, celui qui est confronté à ça doit être d'une rigueur absolue par rapport à son propre comportement. Ce n'est pas facile de claquer la porte en disant : je ne joue pas à ce jeu là et puis décider de trouver un compromis. Je ne vais dire les pays parce que dans tous les pays ces choses peuvent se passer, il faut être juste vigilant. Dans certains pays c'est quand même plus organisé que dans d'autres. Le problème de la concurrence loyale est quelque chose aussi dans la loyauté des pratiques qui est essentiel. On ne va pas jouer les sous-marins dans les bureaux de nos concurrents, on ne les met pas sur écoute etc. c'est le genre de chose qu'il faut totalement bannir. C'est la promotion de la responsabilité sociétale dans l'échelle de valeurs. Non seulement il faut à notre niveau par rapport à cela des principes clairement établis de transparence à l'étage où il faut. Et comme je me disais je ne sais qui : oui c'est vrai mais il n'y a pas de la lumière à tous les étages. Et c'est le respect des droits de propriété qui est élément essentiel de la loyauté des pratiques. Il faut que l'on sache s'inscrire dans cette logique là, même si entre industriels, ce pilier est quand même assez régulièrement la règle. Dans le cadre d'un JV « Joint Venture » que nous avions installé dans un pays avec le gouvernement local, au bout de 2 ans, on a vu que ça s'essoufflait et puis on a vu que 500 mètres plus loin, il y avait il y en avait un qui ressemblait comme un frère au nôtre, finalement on nous avait pompé notre savoir pour faire du business à titre personnel. Il ne faut pas être naïf par rapport à cela et il faut malgré tout toujours reconnaître à chacun ses droits de propriété et puis éventuellement les négocier, les gérer etc. Voilà ce que c'est un peu la loyauté de pratiques, c'est quelque chose que nous vivons tous les jours, c'est quelque chose qu'il faut regarder avec beaucoup d'attention. Pas de coup bas.

Questions relatives aux consommateurs, j'ai précisé tout à l'heure que nous amis consommateurs étaient au rendez-vous dès le début puisque c'est eux qui ont été à l'origine de ces travaux. Donc ils se sont positionnés sur la pratique loyale en matière de commercialisation, d'information et de contrats ce qui n'est pas facile. C'est le problème des labels et de toutes ces choses là. Très gros travail. C'est la protection de la santé et de la sécurité des consommateurs, ce qui est tout à fait légitime, j'en ai parlé tout à l'heure. La consommation durable, qui est un terme assez ambigu. C'est le problème de la traduction et de la mauvaise transcription de sustainable. Mais soyons clairs, un produit durable n'est pas forcément un produit qui, en terme d'analyse de cycle de vie, est irréprochable. Donc par rapport à ça faut toujours prendre un peu de recul. Nos amis consommateurs se positionnement aussi sur la protection des données et de vie privée des consommateurs. Oui pourquoi pas, il faut respecter. L'accès aux services essentiels des consommateurs a été très présent sur les problèmes d'éducation, de sensibilisation. Mais le point fondamental a bien été quand même cette réflexion : essayer de faire de la 26000 un élément de régulation des excès constatés en matière des hommes et des femmes de ce monde, de pillage de ressources naturelles etc. de par le monde. Ils ont été assez présents sur ces sujets là et parfois de façon extrêmement accentuée, c'est bien normal.

Alors communauté et développement local, ça c'est un sujet extrêmement important. Il y a une entreprise dans ce domaine là qui m'a extrêmement étonné, parce que je ne savais pas qu'elle faisait un tel boulot, c'est la SNCF. La SNCF en matière de développement local, parce qu'elle a un réseau qui fait qu'elle irrigue tous les cantons etc., mais elle mène des choses tout à fait intéressantes. Ce que j'ai l'habitude de dire, c'est que ce sont des cercles concentriques, si je tue des gens dans mon entreprise, et malheureusement des accidents mortels il y en a, il faut quand même d'abord que je m'occupe de ces cas là. Dans certains pays, il n'y a pas très longtemps, 15 ans, 20 ans, les morts on ne les comptait pas. Il y a dix ans on allait voir le chef

d'entreprise, il nous disait : la veuve est repartie est très contente je lui ai donné deux ans de salaires. C'est quand même une vie humaine, ça ne va pas, donc petit à petit les choses ont évolué, par rapport à cela, il faut être extrêmement exigent. Et puis petit à petit, les choses évoluent mais le pragmatisme doit toujours être au rendez-vous. Et simplement lorsque j'ai une maîtrise des choses suffisantes au niveau de mon propre organisme que je peux petit à petit irriguer autour. Je pense que je ne peux raisonnablement pas commencer à faire du social, du sociétal et essayer de lier des relations avec les associations, essayer d'engager des choses qui permettront de faire vivre te tissu local qui est autour de l'entreprise si à l'intérieur de mon entreprise, je n'ai pas fait déjà des choses qui me mettent à un bon niveau. Il faut qu'il y ait absolument convivialité sinon il y a des ruptures, des incompréhensions. Ca veut dire très concrètement qu'il ne s'agit pas de faire actions « poudre aux yeux » qui masqueraient des éléments de faiblesse à l'intérieur. Il faut que tout cela soit fait en parfaite harmonie. Petit à petit j'élargis le cercle, petit à petit, je peux engager des choses qui me permettront d'agir à l'autre bout du monde si je le souhaite. Ce que fait LAFARGE, par exemple qui a des actions très fortes de lutte contre le sida en Afrique, c'est très bien mais aussi parce qu'il y a besoin de bras solides pour pouvoir faire son business, faut pas non plus se leurrer. Tout ce que l'on dit là, et je l'ai dit tout à l'heure entre développement durable et responsabilité sociétale, n'a une pérennité qui ça s'inscrit dans une logique qui n'est pas trop éloignée de mon business. Don c'est parfait de faire ça mais je le fais quand même dans une logique plus ou moins liée à mon business parce que je suis EDF ou GDF et que je tire des câbles électriques et des tuyaux parce que je le dis qu'un jour qu'il y aura de l'électricité qui passera dedans et qu'il y aura du gaz qui passera dedans. Ca ne me choque pas, il faut l'inscrire comme ça. Avec d'autres types d'organisations, je pense que j'engagerai peut-être des actions qui par rapport à la 26000, sont parfaitement compatibles mais parce que je me dis que derrière ça, j'aurai sans doute une reconnaissance de mes électeurs et puis c'est bien normal. Voilà, ce que je pouvais dire, j'ai passé en revu, je pense les sept. De la gouvernance aux droits de l'Homme, en passant par les relations aux conditions de travail, l'environnement, la loyauté de pratiques, consommateurs, communauté et développement local. Voilà ce que l'on peut dire rapidement étant donné que la norme par rapport à ça enrichit chacun de ces piliers d'une façon telle que vous êtes appelés, je pense, à chaque ligne à vous interroger et à chaque ligne à donner les réponses, jamais tout seul. Vous avez bien noté que la 26000, c'était aussi un appel aux parties prenantes etc. et j'ai dit aussi qu'une tête ça réfléchit moins bien que les cinq ou six têtes que représentent les différentes forces que sont ces parties prenantes. Voilà ce que je peux dire rapidement sur les sept questions centrales de la responsabilité sociétale.

M. Thierry DEDIEU – Vous devez vous demander ce que je vais pouvoir rajouter vu la part qu'il me reste. Pas de soucis du tout. En fait je comptais inscrire mon intervention davantage dans une explication de ce que sont ces questions centrales et la place qui est la leur dans le document. L'ISO 26000 ce sont sept articles et les questions centrales, c'est l'article 6. Mais cet article 6 représente 60% du document pour situer à quel point ces questions étaient réellement centrales. Vous voyez que quand vous avez un article qui fait 60%, vous en avez 6 autres qui se partagent les 40% restants. Ca montre à quel point on a voulu travailler sur ces questions centrales. Ce qui me permet de redire ce que j'ai pu dire tout à l'heure dans la session de questions-réponses qu'il n'y a globalement dans les questions centrales rien qui n'ait été oublié me semble t-il qui touche aux questions de développement durable et de responsabilité sociétale. Véritablement quand on balaye l'ensemble des sept thématiques et puis qu'on rentre à l'intérieur même de chacune des thématiques, je crois qu'effectivement on a là le document le plus exhaustif qui soit. De la même manière, chacune des questions centrales a été traitée selon une même approche, une même méthodologie. Et vous verrez dans le texte de la norme que pour chaque question centrale, vous allez avoir un descriptif dans un chapitre qui s'appelle « vu d'ensemble ». Ensuite, vous allez avoir quelque chose qui va s'appeler « les principes et considération » pour chacune des questions centrales. Et puis ensuite vous allez avoir une identification des domaines d'action et ce que Didier a présenté à travers chacun des points des questions centrales, ce sont véritablement ces domaines d'action. A travers ça on voit bien que la volonté des négociateurs a été de parler du « quoi » mais de parler également du comment. Comment on va faire pour atteindre un certain nombre d'objectifs. C'est ça qui a rendu les discussions parfois compliquées, parce qu'à chaque fois que l'on évoquait quelque chose on se disait mais vers quoi… comment ça peut se transformer. Et puis les demandes d'actions étaient accompagnées quelques

fois de demandes associées. Donc vous voyez un peu la finesse de ces affaires là. Je tenais aussi à souligner, parce que lorsque l'on voit les questions centrales, on pourrait avoir le sentiment que finalement elles n'ont été portées que par les intérêts de la partie prenante essentiellement concernée. Or, ce qui est important dans cette démarche, c'est que dans la mécanique d'élaboration des textes, il y avait des sous groupes de travail qui étaient composés de différentes parties prenantes. Donc tout le monde a pu s'exprimer sur le cœur d'activité de l'autre partie prenante. Il y avait des syndicalistes qui se sont insérés dans le groupe de travail sur les droits de l'Homme, sur l'environnement…De la même manière, il y a eu des parties prenantes sur les relations et conditions de travail qui sont venues dialoguer avec nous. Et donc, ces questions centrales, ce n'est pas le fruit de la réflexion d'une seule des familles, mais c'est le croisement de l'approche de l'ensemble des familles sur le sujet et c'est ça qui à mon avis donne quelque chose d'assez riche. Voilà pour ce qui est véritablement de la confusion et donc ça renforce la légitimité de l'instrument. Le fait que j'ai eu le droit de m'exprimer sur les consommateurs me va pleinement. Bien sur que les consommateurs étaient ceux qui étaient les plus pertinents dans l'appréhension de la question « consommateurs » mais en tant que citoyen ou en tant que syndicaliste, par exemple représentant les salariés du commerce, on voit bien ce que ça peut signifier, ce qu'est un certain nombre d'exigence chez le consommateur, peut signifier sur les conditions de travail des salariés. Donc il y a tout un tas de choses comme ça qui ont été prises en considération dans la mécanique. Le chapitre, la question centrale sur relations et conditions de travail, rien que celui là en soit, s'il est mis en œuvre réellement par les différentes organisations, je pense que globalement le monde ira mieux. Parce que le rappel d'un certain nombre d'instruments internationaux, d'un certain nombre de valeurs essentielles dans la manière dont les relations doivent se dérouler, on apprécie la poignet de mains des employeurs le matin pour vous dire bonjour mais ce n'est pas tout à fait suffisant pour complètement remplir la question centrale des relations et conditions de travail. C'est bien, ça existe et c'est nécessaire mais il y a d'autres éléments on les retrouve dans le corps du texte sur les questions centrales. Sur la question qui relève des pratiques que tout le monde connaît mais que personne n'évoque ; la question des bakchichs pour l'octroi de marché dans un certain nombre de pays, cette question ne sera pas solutionnée avec l'ISO 26000. C'est-à-dire qu'ISO 26000 n'a pas pour objet ni de moraliser, ni de changer le monde. C'est une contribution très pertinente pour engager une politique de responsabilité sociétale. Mais évidemment qu'un certain nombre d'imperfections dans le fonctionnement des affaires perdureront encore quelques temps. Et on ne va demain modifier la face du monde avec ISO 26000. Donc il faut être à la fois extrêmement heureux de cet instrument que l'on a, le faire vivre, être ambitieux pour lui mais ne surtout pas lui prêter un certain nombre de vertus dont il ne pourrait se prévaloir. Alors moi je suis moins cynique que toi Didier, sur les raisons pour lesquelles les entreprises font des choses. LAFARGE, en matière de responsabilité sociétale, a fait par exemple beaucoup sur les questions d'élimination des CO2, c'est une entreprise fortement émettrice, le ciment en effet, est une des activités les plus polluantes existant aujourd'hui. Je pense qu'il faut absolument accepter l'idée qu'un certain nombre d'action qui sont conduites par les uns ou par les autres ne le sont pas forcément dans une perspective de business. Je pense que l'erreur que l'on commettrait dans une approche des différents chapitres, dans la mise en œuvre de l'ISO 26000, serait de considérer que si l'organisation fait quelque chose, c'est qu'elle a une arrière pensée. Je pense que c'est un mauvais service à rendre à la RSE. Un parallèle tout à fait osé, je lisais dans l'équipe un édito concernant Raymond DOMENECH, ancien entraîneur de l'équipe de France qui a été démissionné et depuis peu, il a repris une activité bénévole d'entraînement des jeunes. Et toute la sphère médiatique autour du football et du sport s'interroge sur ce qu'il y a derrière la porte. Et l'édito du journaliste était de dire que : bon peut-être qu'il a rien derrière la tête, il s'est fait plaisir à entraîner des mômes, et pourquoi pas. En matière de RS, il ne faut pas que l'on parte avec des à priori, si on fait ça on ne va pas négocier dans de bonnes conditions. Ca peut exister mais ce n'est pas ma préoccupation, ce n'est pas mon sujet. Ma préoccupation c'est : est-ce que dans ce qu'on va engager dans le contrat qu'on va réussir à conclure avec telle ou telle organisation, on va aller dans une démarche de progrès ou on va aller dans quelques choses qui ne va pas dans le bon sens. Moi je m'inscris résolument dans une approche non pervertie de la mise en œuvre d'ISO 26000. Je ne sais pas s'il est nécessaire que l'on détaille le chapitre sur les droits de l'Homme, sachez quand même que l'ensemble des éléments relatifs aux Droits de l'Homme, c'est la question centrale la plus longuement développée avec sept ou huit domaines d'action. Bon vous voyez

bien que même les droits économiques, sociaux et culturels n'ont pas été oubliés. Voilà, on n'est pas uniquement dans le simple aspect démocratie dans le sens restrictif du terme mais bien dans une approche aussi large que possible de ces questions là. Je ne vais rentrer dans le détaille nous avons déjà été longs, le temps passe…

Mme l'Animatrice Véronique MALIDOR – Ce serait sympathique de laisser un peu la place aux éventuelles questions et interrogations du public. Donc merci messieurs pour cette définition, on est rentré un peu plus dans le contenu de cette norme ISO 26000. Vous avez donc défini les sept questions centrales de la responsabilité sociétale. Premièrement, la gouvernance de l'organisation, deuxièmement les Droits de l'Homme, troisièmement, les conditions et les relations de travail. Quatrièmement, l'environnement, ensuite la loyauté de pratiques, sixièmement les questions relatives aux consommateurs. Et enfin, la question des communautés et du développement local avec plusieurs principes, la transparence, la nécessité d'observer un comportement éthique. Plusieurs principes qui ont présidé à la définition de ces différentes questions centrales. Si vous avez des questions à poser…

Mme Augustine AZIMAR – Merci, je suis Augustine AZIMAR, je suis salariée et déléguée du personnel dans une entreprise privée. J'aimerais poser une question qui se rapporte aux questions 4, 5 et 6 que vous avez développées à l'instant. Comment peut-on traduire la promotion de la responsabilité sociétale dans la chaîne de valeurs ? Qu'entendez-vous par là ? Et comment ça peut concrètement se traduire ? Si vous le permettez, je passe aux deux autres questions qui se rapportent au même champ. Concernant le respect des droits de propriété, quand on sait par exemple les actions qui sont menées par rapport aux cultures OGM en France, avec l'action des faucheurs, comment abordez-vous ces problèmes là ? Une autre question qui se rapporte à la prévention de la pollution. ISO 26000 parle de réinterroger le système de production, est-ce qu'il ne faudrait aussi poser la question aux consommateurs, s'interroger sur les pratiques de consommation. On est dans une société où on assiste à une expansion des bouteilles en plastique. Face à ça, on est aussi dans un système de blocage du recyclage. Dans un même, temps on réinterroge les pratiques productives, est-ce qu'il ne faudrait pas réinterroger les pratiques en terme de consommation dans cette société de surconsommation. Voilà mes questions. Merci.

M. Thierry DEDIEU – Sur la consommation, ce que vous évoquez en fait, c'est ce que Didier avait évoqué en expliquant qu'on était dans un espace fini sur lequel il avait une population avec une croissance infinie. Et la question qui se pose c'est de savoir comment on va pouvoir subvenir aux besoins simplement primaires de l'ensemble des populations mondiales. La question de consommer différemment, alors qu'un certain nombre de penseurs l'évoquent à travers le terme de décroissance, je suis toujours gêné avec le terme de décroissance parce que ça renvoie à une idée selon laquelle l'économie devrait ralentir, ce n'est pas ça l'idée, c'est de se rendre compte que les modes de consommation, effectivement, que nous avons connus depuis une cinquantaine d'année, ne sont plus durable aujourd'hui. Ne sont plus durables par ce qu'on est dans un espace qui est fini parce qu'il a de plus en plus de population dans les pays dits émergeants qui commencent à accéder à davantage de droit à consommer. On est bien là fasse à un défit, et je partage complètement votre point de vue. Je pense qu'on va sortir du tout jetable à moyen terme mais vraiment on est au cœur des questions de développement durable avec cette question de la consommation. Sur ce que vous évoquiez au travers des OGM et des droits de propriété, je sais plus bien comment ISO 26000 aborde ces questions là. Pour ce qui concerne mon organisation, il y a une condamnation des faucheurs dans leur action, telle qu'elle se déroule en France. Parce que lorsqu'on est sur de l'expérimentation, sur de la recherche et qu'on essaye de trouver des moyens éventuels de pouvoir subvenir aux besoins alimentaires de la planète, qu'il y a un état démocratique qui a donné un certain nombre d'autorisations. Il n'est pas démocratique que de s'ériger en espèce d'ange blanc de l'avenir de la planète. La aussi, ces questions là sont importantes, vraiment, je trouve que mettre en l'air des années de travail de recherche qui peuvent au global bénéfiques un jour, ce n'est pas responsable. En revanche, si l'on évoque l'éventuelle utilisation d'OGM, en exploitation de grande taille, alors que toutes les autorisations, toutes les vérifications n'ont pas été faites, là évidemment, c'est condamnable. Sur l'aspect recherche et expérimentation que vous évoquiez, je trouve qu'il y a des comportements qui sont, pour le coup, irresponsables et là, la responsabilité sociétale n'est pas mise en œuvre. Je laisse peut être Didier voir avec la question numéro un qui concernait l'échelle de valeurs.

M. Didier GAUTHIER – Donc la promotion de la RS dans l'échelle de valeurs, je serai extrêmement rapide. En réalité, nous l'avons évoqué, derrière ça je vois le professionnaliste de chacun à son poste de travail qui permettra, in fine, d'aller dans le sens que j'évoquais, à savoir qu'un vrai professionnalisme c'est de savoir faire son travail parfaitement, être parfaitement compétent dans son domaine. Mais ce n'est pas exclusif, ça veut dire aussi que j'ai parfaitement intégré dans mon comportement tout ce qui était porteur de développement durable et qui s'inscrivait dans ma responsabilité sociétale. Et ceci nous pousse jusqu'à la sous-traitance, ceci nous pousse vraiment sur l'ensemble. Donc dans la filière, dans une logique systématique de cycle de vie qui faut essayer de rendre le plus simple possible parce sinon, on ne s'en sort pas. Mais on a quand même des inputs et des outputs que l'on repère tout de suite et on sait lesquels il faut écraser etc. La chaîne de valeurs on doit tous être capable de manière plus ou moins intuitive, de façon plus ou moins construite, bref, en discutant les uns avec les autres, de se positionner dessus. Là où on est vraiment dans la culture, à mon sens, cette question de la promotion de cette échelle de valeurs passera par l'évolution de la culture de chacun par rapport à ces sujets que nous développons. Sur le problème plus spécifique de la prévention de la pollution, je n'en sais rien, on aime les choses qui brillent, mais j'observe que lorsque ma tendre épouse va faire ses courses, généralement il y en a encore beaucoup plus dans la poubelle que sur la table une fois qu'elle a tout dépouillé. Alors par rapport à ça, on a sans doute un problème de maturité et éviter de confondre la beauté de l'emballage et la qualité du produit qui est à l'intérieur. Sur le respect des droits de propriété, mon respect à moi des droits de propriété ça passe quand même par ma capacité à déposer des brevets bien verrouillés ; le reste reposant sur une éthique que je souhaite largement partager. Ca veut dire qu'en nous, on doit s'inscrire dans une logique de progrès ensemble, mais dans des logiques qui seraient des logiques de pillage pure et dure, comme je l'évoquais tout à l'heure. Alors le positionnement sur les OGM, je n'ai pas d'avis par rapport à ça, si ce n'est dire que lorsque l'on bafoue la loi, on ne va dire que c'est bien, sauf que je bafoue la loi pour des raisons exceptionnelles, je ne sais pas. Mais de façon générale, on s'appuie sur des logiques légales. Voilà très rapidement car je sens que Madame va me dire que l'on a été trop bavard.

Mme l'Animatrice Véronique MALIDOR – Merci messieurs et merci messieurs et dames pour vos questions et pour votre attention tout au long de cette matinée de colloque. Avant de vous souhaitez un bon appétit, je vais vous annoncer un peu la suite des festivités, la suite de ce colloque. Donc cet après-midi, nous reprendrons les interventions avec une intervention de Monsieur RENNEVIER sur les principes de la mise en œuvre de cette fameuse démarche de la responsabilité sociétale. Nous prendrons aussi connaissance des outils, des méthodes et des moyens suggérés et préconisés par l'ARACT Martinique pour la mise en œuvre précisément de cette démarche. Et puis notre colloque se terminera en fin d'après-midi avec une table ronde, avec les associations de consommateurs, l'association écologiste, les syndicalistes et un chef d'entreprise qui prendra part au débat. Merci en vous souhaitant un bon appétit.

Fin des travaux de la matinée à 12h40
Reprise des travaux à 14h15

Mme l'Animatrice Véronique MALIDOR – Trois grands rendez-vous nous attendent cet après-midi jusqu'à 16h. D'abord, l'intervention de Monsieur Jean-Luc RENNEVIER, Didier GAUTHIER et Thierry DEDIEU sur les principes de mise en œuvre d'une démarche de responsabilité sociétale. Ensuite Patrice LEMUS, chargé de Recherche Développement à l'ARACT Martinique, nous présentera les outils, les méthodes et les moyens préconisés par l'ARACT Martinique pour la mise en œuvre de cette démarche de responsabilité sociétale. Et l'après-midi se clôturera par une table ronde autour de la norme ISO 26000. Retrouvons donc sans plus tarder Messieurs RENNEVIER, GAUTHIER et DEDIEU sur les principes de mise en œuvre de cette démarche de responsabilité sociétale.

Retour Sommaire

VI. Les principes de mise en oeuvre d'une démarche RS

M. Jean-Luc RENEVIER – Je vais essayer d'apporter un éclairage sur le déploiement de l'ISO 26000. Cette norme est là, elle est publiée, l'ensemble des acteurs peut se la procurer, se l'approprier, la mettre en œuvre. Donc dans la mise en œuvre, il va y avoir pas mal de petites choses qui vont se passer. Une de premières choses que l'on va faire au niveau de la commission de normalisation, c'est de publier d'ici la fin de l'année, un texte sur un projet de norme expérimentale, qui va s'appeler « rendre crédible une démarche de responsabilité sociétale ». Ce document n'est pas encore disponible mais il a été approuvé. Pour donner à l'ensemble du public en disant : pourquoi une entreprise qui fait une démarche de mise en œuvre, quels sont les éléments qui ferait que cette démarche deviendrait crédible. Parmi ces éléments, qui font qu'une démarche peut être crédible ? C'est qu'il y a une implication déjà des dirigeants de l'organisation qui met en place une démarche. Un point essentiel et qui est complètement mis en avant dans la norme, c'est le dialogue avec les parties prenantes. C'est un élément qui est mis en avant dans la norme et qui est incontournable dans l'ISO 26000. Ensuite, il faudra que les sept questions centrales soient analysées, il n'y en pas une si elle revêt de l'importance devrait passer sous silence. Ces sept questions centrales devraient peut-être être hiérarchisées suivant l'organisation, suivant le territoire, suivant la typologie donnée. Mais ces sept questions centrales devront être mises en avant. Ce sont des points essentiels dans la mise en œuvre. Dans une échéance un peu plus lointaine, c'est-à-dire à peu près vers le premier trimestre 2011, un groupe de travail de la normalisation de l'organisation est en train de faire un guide sur la mise en œuvre qui va certainement regarder comment parmi les 7 questions centrales et les 42 domaines d'action, quelle méthodologie mettre en place, dans une organisation, pour pouvoir mettre en place une démarche de responsabilité sociétale. Là, les travaux ne sont pas encore suffisamment avancés mais je pense qu'il devrait être finalisé à peu près au milieu de l'année 2011, j'espère même un peu avant. Et enfin, un axe extrêmement important, ce matin quelqu'un a fait la remarque. Cette norme devrait évoluer, devrait être amandée, devrait être analysée, et effectivement, l'ISO dans son propre processus regardera, au bout de 3 ans d'application de la norme, comment cette norme a été mise en place, quels sont les points qui ont posé un certain nombre de difficultés, et peut-être, si cela s'avère nécessaire, l'ISO entamera une révision plus ou moins profonde, plus ou moins partielle de cette norme. Ce serait étonnant qu'ISO ait créé juste du premier coup. Donc il est probable qu'une révision, peut-être que partiel, que par amendement devrait commencer d'ici trois ans. Pour se préparer, la commission de l'organisation lors de plusieurs débats, à décidé de mettre en observatoire toutes les pratiques qui allait se mettre en place que l'ISO 26000 de manière à regarder comment le marché allait s'en emparer de façon à le rendre publique, en tout cas aux membres de la commission de l'organisation, et regarder quelles étaient les difficultés d'application qui pouvaient se mettre en place. A cette occasion, il est probable que la commission de l'organisation fera aussi un système de questions-réponses. Il peut y avoir des questions génériques : comment interpréter tel article ? Qu'est ce qu'il a voulu dire ? Qu'est-ce que les rédacteurs voudront dire ? Et la commission de normalisation apportera des réponses à ces questions qui ne manqueront pas de se poser. Et enfin quand il faudra aller au niveau international, débattre de la pertinence de cette norme, et remettre le sujet sur le tapis, dans pour autant le remettre complètement en chantier. Si on a pu faire ce travail d'analyse, d'observatoire et bien on pourra amender la norme. Ca c'est ce que l'on a faire au niveau de la commission de normalisation. Au niveau de la mise en œuvre, il y a aussi d'autres actions, c'est-à-dire que certains secteurs professionnels vont peut-être des déclinaisons sectorielles, soit par région, soit par profession. Actuellement, il y a les agences de communication qui ont commencé à faire un travail collectif. Voir quelles étaient les spécificités de leur métier pour pouvoir avancer sur cette norme ISO 26000. De façon à ce que chaque agence de communication n'est pas à réinventer toute la démarche. Et d'autres secteurs professionnels commencent à se poser la question, essayent de voir comment s'organiser sur la norme. Voilà un peu ce qui est en train de se mettre en place, les premières tendances sur le déploiement de cette norme ISO 26000. Mais le déploiement va être essentiellement fait par les acteurs économiques eux-mêmes. On a connaissance que dans certains pays, ils commencent à faire des documents d'application plus ou moins spécifiques. Voilà un peu comment les choses se présentent et je retiendrai dans le déploiement que ce qui a été mis en avant en premier c'est le dialogue avec les parties prenantes qui est l'élément un peu central de cette mise en œuvre. Voilà les premiers éléments de réponse sur le déploiement de l'ISO 26000.

Mme l'Animatrice Véronique MALIDOR – Je demanderai à Monsieur DEDIEU de nous expliquer, dans sa conception en tout cas, comment une entreprise qui veut mettre en place cette démarche RS qui est préconisée.

M. Thierry DEDIEU – C'est un sujet qui n'est pas simple, comme ça en début d'après-midi au moment de la sieste. Maintenant que l'on a créé cet outil, il faut le faire vivre. Mais comment est-ce qu'on peut faire vivre un tel outil ? Je vais le prendre à l'envers. Je crois que le préalable au déploiement d'ISO 26000, en tout cas son appropriation pour la mise en œuvre, c'est qu'il y ait déjà au niveau de l'organisation visée une certaine appétence à la responsabilité sociétale. Il y doit y avoir, à mon avis, au moins trois cas de figures. Le cas de figure que je qualifierais de très compliqué, c'est ce premier cas où il n'y a aucune réflexion particulière d'une organisation sur l'idée même de responsabilité sociétale et de développement durable. Là, encore une fois, ça va être le rôle des parties prenantes internes ou externes à l'organisation qui va être déterminant. Est-ce que ces parties prenantes vont être assez mobilisées pour être en capacité de peser sur l'organisation pour qu'elle fasse évoluer son approche de ces sujets là ? Ca c'est déterminant. Ce n'est pas simple de faire changer, évoluer les mentalités. C'est ce qui a plus compliqué. En matière de RS, on est bien sur quelque chose qui est de cette nature là. C'est-à-dire que l'on n'est pas sur la négociation d'un accord d'entreprise pour les augmentations de salaires. On est sur une conception différente de la marche des affaires. Et de ce point de vue, ça nécessite un travail de conviction. Ca c'est pour la première catégorie d'organisations qui sont les plus éloignées de la question. Il y a une deuxième catégorie dans laquelle, à mon avis, ça ne va pas être simple non plus d'emmener ISO 26000, c'est celles qui ont déjà fait des choses en matière de RS, de développement durable. Par ce que celles là, elles vont dire que c'est bien que l'ISO 26000 mais cela ne nous concerne pas à priori, puisque nous avons déjà fait des choses. Là aussi, il va falloir que les parties prenantes confrontent la réalité de ce qui a déjà été fait dans l'entreprise avec ce que l'ISO 26000 offre comme perspective pour aller soit plus loin sur la thématique déjà traitée par l'entreprise, soit pour ouvrir d'autres champs du possible auxquels on n'a pas forcément pensé spontanément. Là aussi, il va falloir de la détermination de la part des parties prenantes. Il y a le troisième cas de figure que je qualifierai de plus optimal, c'est celui d'une organisation qui aimerait bien faire des choses en matière de responsabilité sociétale mais qui ne sait pas comment s'y prendre. Et là je crois que l'ISO 26000 est un outil tout à fait adapté à ça. Est-ce que la simple lecture de l'ISO 26000 permet à des personnes qui n'ont pas d'idée du tout de comment mettre en œuvre une politique, est-ce que la lecture sera suffisante ? Mon sentiment est que pour aussi clair que soit l'ISO 26000, il faudra être accompagné. D'un point de vue syndical, je sais pertinemment que les équipes de l'organisation que je représente vont avoir besoin de formation, d'un peu de soutien à l'interpellation des différentes organisations y compris dans le cas optimal où une organisation serait plutôt favorable à engager des discussions sur le sujet. Et je crois que du côté des organisations, de la même manière, ce n'est pas un sujet qui est si simple que ça. Ca veut dire que l'idée nous rappellera que ça a quand même un coût, que ça vient impacter les marges des entreprises, que l'on est dans un système concurrentiel international. Bref, autant de sujets que vous connaissez. Donc ça c'est repérage des différentes catégories d'organisations. Ensuite, il y a toute la méthodologie que l'on peut développer ou que l'on doit développer pour négocier dans le concret ces questions. Il y a tout un chapitre, c'est le chapitre 7 de l'ISO 26000 consacré à cette question. Je l'ai déjà dit ce matin mais je le redis cet après-midi car ça ne fait pas de mal d'avoir une piqûre de rappel dans la matière. Je crois qu'une des clefs, c'est véritablement de repérer les réelles questions centrales pour une organisation donnée. Où est-ce que je peux agir véritablement pour contribuer au développement durable ? Est-ce que c'est sur l'environnement ? Est-ce que c'est sur le consommateur ? Est-ce que c'est sur les relations de travail ? Est-ce que c'est sur les Droits de l'Homme ? Bref, où est-ce pertinent ? Et puis lorsque l'on s'est dit cela, c'est jusqu'om peut-on aller ? Que peut-on se donner comme marge ? Et qui sont les parties prenantes concernées par tel sujet ? Donc il y a vraiment identification des thèmes, identification des acteurs, et la capacité à dialoguer entre parties prenantes internes et externes de l'organisation. Ce n'est pas quelque chose de simple mais c'est quand même un pré requis. Je ne crois que l'on puisse se contenter de la simple impression que l'on peut avoir : tiens le social ça va pas très bien dans l'entreprise alors la question pertinente pour ISO 26000 ça va être les relations et conditions de travail. Peut-être mais si on fait ça, on peut imager que dans toutes les organisations il y a des choses à revendiquer dans la matière. Donc ce n'est pas forcément ça

la clé. Peut-être que ce sera ça mais est-ce que ça na sera pas par exemple les consommateurs dans une entreprise du commerce alimentaire par exemple… Donc vraiment c'est identifier en toute bonne foi et dialoguer sur ces questions. Enfin, une fois que l'on a décidé de faire quelque chose et qu'on le met en œuvre, il faut vérifier les effets et surtout la réalité de la mise en œuvre. Je fais confiance aux entreprises mais la confiance n'exclut pas le contrôle. Et là se pose la question de savoir qui va être en capacité d'attester dans un système qui n'est pas certifiable qu'ISO 26000 est bien utilisé conformément à ce qui est prévu. Ca ne va pas être très simple à mon avis. Faire de la certification morale sans que ce soit de la certification labellisée, mais tout en le disant quand même…Vous voyez bien que l'on ne va pas vers quelque chose de facile mais quand même, ce sur quoi on va être vigilant c'est qu'il n'y ait pas d'auto proclamation de l'ISO 26000 par une organisation qui n'aura rien fait ou qui ne se sera pas appuyée sur un certain nombre d'éléments. Et c'est tout le processus, à mon avis, qui doit être validé. L'ISO 26000 a déjà commencé à générer sa propre économie, je ne doute pas un seul instant que ça va se développer très fortement. Je ne serais pas surpris que les entreprises ou d'autres types d'organisations soient sollicités dans les prochains mois par des cabinets qui voudront vous aider à mettre en place une stratégie de RSE grâce à ISO 26000. Mais derrière ça, si on veut qu'ISO 26000, soit crédible, il ne faut pas qu'il soit dévoyé. Si la norme est dévoyée, on aura des critiques très vite et ça deviendra l'objet de sarcasmes, d'ironie davantage qu'un objet de progrès social, progrès humain. Donc je crois que c'est ça l'enjeu de cette mise en œuvre et puis évidemment, il sera temps de faire une révision. La raison pour laquelle je crois qu'une révision est nécessaire, ce n'est pas parce que je pense qu'on croit ne pas avoir tout fait bien du premier coup, je pense qu'on a tout fait bien du premier coup. Mais comme on est sur un sujet qui touche la société et qui touche à l'évolution de la société alors à mon avis il va falloir qu'il s'adapte à ces évolutions dont je ne peux aujourd'hui prédire ce qu'elles seront. Mais vraiment je pense : tenter de mettre en œuvre et puis regarder ce qui s'opère et puis voir comment la société et faire évoluer l'instrument en fonction des besoins identifiés pour les organisations, pour la société dans son ensemble et puis ensuite sans arrêt ajuster. Je pense que ce sera dans cette nature là, je ne pense pas que ce sera la révolution dans trois ans mais probablement quelques améliorations que tel ou tel point.

Mme l'Animatrice Véronique MALIDOR – Monsieur GAUTHIER, est-ce que vous partagez la même vision quand à la méthode à utiliser pour même en place cette démarche ?

M. Didier GAUTHIER – J'observe que mon ami Thierry DEDIEU vient durant dix minutes de s'exprimer sur le sujet. Dans un souci de parité j'ai dix minutes c'est ça ? Concrètement, nous sommes là pour vous parler de la mise en œuvre. Il est dit que c'est difficile. Il y a des choses qui sont plus difficiles que d'autres. Je ne suis pas sur que ce soit difficile. Ce dont je suis sur c'est qu'il y a besoin d'une volonté et d'une volonté forte. Moi qui était ingénieur sécurité, 13 hectares, des tuyaux partout, je ne savais pas toujours dans quel sens ça se passait à l'intérieur mais enfin, en tant qu'agent de sécurité il fallait bien que je fasse semblant d'être intelligent. Ca s'est bien passé quand même. Mais ça s'était compliqué, pour moi de mémoire, j'étais beaucoup plus jeune. Et malgré la bonne volonté j'étais quand même un peu court. Je me sens plus à l'aise, pourquoi ? Parce que l'impédance évoquée à mon avis est au rendez-vous, alors il va peut-être falloir un peu la forcer et quand on parle de coup comme cela a été mentionné, c'est vrai qu'on est obligé de dresser les oreilles, puisque avoir raison avant les autres, en termes de compétitivité, c'est souvent avoir tort, donc il faut que l'on se méfie. Et puis chemin faisant, on voit que par ce biais, on faisait des économies d'énergie et alors finalement la facture était un peu plus douce. Il y avait un management peut-être un peu plus précis du matériel etc. Et donc, le service technique avait complètement oublié qu'à un moment, le directeur environnement que j'étais, les avais un peu chatouillés pour qu'ils travaillent mieux. Moi j'étais content, je n'étais pas dans une logique de retour sur investissement. Et c'est pareil sur la 26000, quand vous réussirez à convaincre, les gens vont s'approprier ce que vous poussez et à partir de ce moment là, ils auront ça dans le sang et ils le feront naturellement et ils oublieront qu'à un moment vous avez essayé de donner quelques impulsions pour ça aille dans la bonne direction. Ca, ça me parait être important. Et pour en arriver là il faut se mettre au pied du mur et penser à la mise en œuvre. La mise en œuvre dans une entreprise telle quelle soit c'est vraiment passer par le fait, et je reviens à la gouvernance, qu'il va falloir convaincre la direction générale. Donc il faut qu'à un niveau stratégique, vous ayez des interlocuteurs et que vous-même soyez capable d'être à niveau avec ces gens-là de façon à en faire sentir, non dans le détail mais dans les

grandes lignes, s'il est bien appliqué. Si vous réussissez à convaincre la direction générale ou l'équivalent, à mon sens, ils vous demanderont de convaincre le deuxième périmètre. Il y a la garde rapprochée et ensuite le deuxième périmètre. Et là vous commencez à descendre un peu de l'entreprise et si vous réussissez là encore à convaincre, petit à petit, vous vous retrouverez devant les cadres et les agents de maîtrise qui sont donc encadrement intermédiaire et puis pour que tout se passe bien, il faut associer les gens de terrain et vous aurez l'ensemble de la chaîne qui sera dans une logique de bonne compréhension de ce que l'on aura attendu au travers de cela et qui comprendront qu'on n'est pas dans les logiques d'emplâtre sur les jambes de bois mais qu'on est bel et bien dans des logiques d'intégration dans le comportement de chaque jour et donc que l'on est pas dans des suppléments de boulot ou de ceci cela, on est dans d'autres logiques et l'on revient à la culture. Alors il faudra se mettre plus concrètement encore de marche et il faudra que la gouvernance soit réalité, donc il faudra au sein des directions générales, de nos comités de direction…on ait certes l'équilibre qui convient et puis il faudra toujours des gens qui seront là et qui apporteront la contradiction, l'impulsion etc. Et quand vous aurez cette organisation, en terme de management au niveau de la gouvernance, vous vous lancerez dans des états des lieux. Quel que soit l'endroit où l'on se trouve dans le monde, ce sont des choses qu'il faut faire avec beaucoup de pragmatisme. Un état des lieux c'est une photo. Donc il ne s'agit pas de critiquer nos anciens, qui envoyaient les petits à la mine ou je ne sais quoi, il faut dire la situation est elle celle-ci, et face à cette situation, les objectifs que je me fixe sont cela. Ce n'est pas critiquer les façons de faire mais on regarde comment on peut avancer à des vitesses qui seront différentes suivant l'endroit où je serais, suivant tout un tas de chose. Quand j'aurais cette photo, il faudra que je m'inscrive dans des logiques de hiérarchisation des enjeux et c'est là que je commencerai à me positionner en terme d'écoute des parties prenantes et où j'associerai tout à chacun à la définition des hiérarchisations et des objectifs par ce que l'on ne peut pas tout faire à la fois. Et il faut aussi faire comprendre que je sais des choses qui me permettent d'avancer mais ce ne sont des choses qui vont révolutionner subitement les choses mais ça va être une progressivité. Par contre dès lors que j'aurais commencé à m'engager dans ce chemin, il faudra que le pas soit continu. Il ne s'agit pas de faire du stop and go, subitement je vais me redormir etc. Donc il faut vraiment que ce soit quelque chose qui se fasse dans la durée. Et puis quand j'aurais eu cette discussion avec mes parties prenantes, et bien m'inscrirai dans une logique habituelle d'objectifs, de moyens et je regarderai comment je pourrai mettre en œuvre ce que j'aurai décidé de mettre en œuvre. Donc je dirai peut-être : tiens j'ai une 9000 là qui tourne bien, qui est maîtrisée…, j'ai une 14000, j'ai ceci, j'ai cela. Et je dis que par rapport à ce que j'ai identifié comme étant mes obligations d'agir pour me positionner correctement par rapport aux enjeux de la 26000 et bien je vais injecter ça ici, je vais injecter çà là, parce que de toutes les façons, il me faut un système de management car c'est bien beau d'avoir des idées mais si je mets ça en route et si ça na descend pas dans des logiques organisées, de traçabilité etc. ça ne marche pas. Donc je verrais ça dans cet esprit là et ainsi petit à petit j'irriguerai l'ensemble des forces de mon entreprise, des éléments qui me paraissent pertinents suite à la lecture que j'aurais faite de la 26000, ce qu'elle porte et ce que vais devoir porter compte tenu de mes activités. Donc n'est-ce pas d'une simplicité des plus simples ? Ce n'est pas compliqué, c'est du management de base. Donc au boulot les amis, c'est ce que je dis dans mon entreprise, excusez moi je suis un peu direct quand je m'adresse à vous mais c'est bien de cela qu'il s'agit. Il s'agit de façon simple de décortiquer ce qui me permettra ensuite la tête haute de dire : je suis 26000 compatible, je ne suis pas 26000 certifié, je suis 26000 orienté. Et il y a ce que ça veut dire, j'expliquerai les objectifs que je me suis fixés. Et ces objectifs là, ce n'est pas du « pipo », vous pouvez voir que je les ai intégré dans tel ou tel système. Et au-delà de ça, vous avez des points où je fais converger un certain nombre d'éléments qui sont des points de contrôle. Ce n'est pas le contrôle, ce sont des points où j'ai mis des indicateurs ; j'ai mes différences d'indicateurs, combien je fais de réunion syndicales, combien je fais de réunion du personnel…et j'aurai à la fois du quantitatif et du qualitatif et je verrais avec le temps comment ça avance, mes rejets, nombre des associations que j'ai décidé d'accompagner, caractéristiques des petites associations…c'est simple. Et ensuite on met des gens, des relais qui peuvent très près du terrain d'ailleurs, qui vivront ça et apporteront leurs contributions. C'est ainsi que je vois les choses, c'est ainsi que je l'ai développé dans une entreprise qui a été citée tout à l'heure, c'est ainsi que j'essaye aujourd'hui de mettre les choses en application. Tout simplement parce que je considère que nous avons passé la porte de Taylor, et finalement qu'est-ce qui intéres-

sait Taylor, ce n'était pas tellement le mec qui l'intéressait sauf qu'il apportait une force musculaire, c'était la cavité de la clé à molette qui permettait d'avoir le bon serrage de boulons. Bon maintenant, ce qui apporte quand même c'est de remonter à l'homme et donc voir l'intelligence du geste etc. ce n'est quand même pas la même chose et c'est ça qui est intéressant. On sort petit à petit et c'est ainsi d'ailleurs que les sociétés pourront tirer leur épingle du jeu par rapport à des niveaux de salaires etc. qui sont radicalement quand même d'un bout à l'autre du monde, les machines on peu les acheter où on veut, dans n'importe quel coin du monde vous pouvez vous faire livrer n'importe quelle machine. Par contre si vous réussissez à mobiliser la force qui est à l'intérieur des hommes et des femmes de votre entreprise, c'est peut-être comme ça que vous gagnerez ; et ça, ça paraît intéressant. Donc voilà comment je pense qu'il faut qu'on déploie tout ça petit à petit. Et j'ai dit que c'était simple ; bon ce n'est pas simple mais ce n'est pas une montagne, c'est une volonté, c'est de l'organisation, on est tous passés un peu par là… c'est tout simplement ça. Voilà rapidement résumé comment je vois les choses à mon niveau ; qui est mon niveau mais qui est partagé, puisque je vis préside un groupe de travail au sein du Medef, avenue Bosquet, nous nous réunissons assez régulièrement et ce que je dis là est assez largement partagé. Alors c'est un peu les gens qui sont « payés » pour porter ces choses là, ce n'est pas forcément le directeur général…mais je ne connais de pas PDG, je ne connais de directeurs généraux qui par rapport à ça on des positions autre que des positions qui sont des positionnements de principe et ensuite de regarder comment vole le ballon. Mais je n'en ai pas vu taper dans le ballon en disant : tu me dégages ça. Vous voyez on est quand même très pragmatique dans la maison et on se dit un peu le pari de Pascal. Après tout, s'il on considérait qu'il n'y avait qu'à gagner, ce serait peut-être la meilleure des choses. Voilà.

Mme l'Animatrice Véronique MALIDOR – Merci pour ces propos complémentaires sur les questions des principes de mise en œuvre de la démarche de la responsabilité sociétale. Monsieur RENNEVIER souligne la nécessité d'une phase expérimentale de la mise en œuvre de cette démarche ; une phase expérimentale au cours de laquelle il faudra mettre en avant le dialogue avec les parties prenantes et les sept questions centrales qui servent de socle à cette norme ISO 26000 et la commission de normalisation qui entend publier avant la fin de l'année une méthode expérimentale à partir de toutes ces études et de toutes ces observations, un guide est justement élaboré dans cette optique par un groupe de travail de la commission de normalisation et vous soulignez Monsieur RENNEVIER qu'une révision pourrait intervenir d'ici 3 ans à partir de toutes ces observations et à partir de cette phase expérimentale. Monsieur DEDIEU à son tour soulignait la complexité de la mise en place de cette démarche de responsabilité sociétale avec trois cas d'entreprise. Un premier cas d'entreprise qui ne se sentirait pas concerné, en tout cas qui ne serais jamais senti concerné jusqu'ici par cette question de développement durable ni de responsabilité sociétale. Une deuxième catégorie qui a déjà, et qui est tout aussi difficile à convaincre, qui a déjà mis en place certaines actions dans le développement durable ou bien dans la question de la responsabilité sociétale. Et puis une troisième catégorie, selon vous plus intéressante, plus facilement « convaincable » si on peut dire, de sociétés qui souhaitent lancer la démarche de responsabilité sociétale et qui ne sait comment faire et donc qui attendent des conseils. Monsieur GAUTHIER, quand à vous, vous avez souligné la simplicité mais finalement pas si simple. La facilité au départ serait de convaincre la direction des forces que pourraient représenter la mise en œuvre de cette démarche de responsabilité sociétale mais enfin finalement, au bout de votre démonstration vous vous êtes rendu compte que ce ne serait peut-être pas si facile qu'on pourrait le penser.

Donc tout de suite on va écouter Patrice LEMUS qui va nous parler de la méthodologie utilisée par l'ARACT pour la mise en œuvre de cette démarche.

Retour Sommaire

VII. Des outils, méthodes pour la mise en oeuvre proposés par l'Aract Martinique

M. Patrice LEMUS – Bon ce n'est pas la méthodologie, c'est une méthodologie proposée par l'ARACT. Ce matin on a parlé de deux approches de la responsabilité sociétale. Soit une approche par les parties prenantes, ça c'est l'approche anglo-saxonne, soit une approche par les enjeux de la responsabilité sociétale ou les enjeux de développement durable. Donc nous on a choisi une méthode, parce que notre méthode a été crée en 2007 qui se basait sur les travaux français existant à savoir le SD 21000, les réflexions et travaux de Christian RODAT qui préconisait une approche des enjeux par le développement durable. Alors cette méthodologie a été créée en partenariat avec l'AFNOR, suite au premier séminaire que l'on a fait en 2003 sur responsabilité sociétale. Les parties prenantes dans l'association de consommateurs, les organisations syndicales, les organisations d'employeurs ont souhaité qu'on travaille sur cette thématique. Nos partenaires sociaux, les administrateurs de l'ARACT ont vraiment souhaité que l'ARACT s'empare de cette thématique. Donc on a décidé de s'adjoindre le partenariat technique, on va dire, de l'AFNOR pour travailler sur une méthodologie, une mise en œuvre de la responsabilité sociétale. Donc la première chose que l'on peut dire est que cette démarche est en cohérence avec l'ISO 26000, donc même si elle a été écrite avant, mais je vous ai dit qu'elle se basait sur des documents existants. Le cahier des charges correspond à celui d'ISO 26000, donc vous avez quelque chose qui est applicable à toutes les entreprises, publiques ou privées, petites ou grandes. Et je crois que c'est également en cohérence avec ce qu'a dit Thierry DEDIEU. Par notre méthodologie on répond aux questions : comment on identifie les enjeux stratégiques dans l'entreprise, quels sont ceux qui sont prioritaires. On identifie les parties prenantes stratégiques. Elle tient compte également des conditions et des facteurs de réussite qui ont été posés par Didier GAUTHIER sur la nécessaire conviction de la direction générale, de ce que l'on appellera la gouvernance. On verra tout à l'heure de quoi on parle quand on parle des enjeux du développement durable mais qui implique tout au long du processus, les parties prenantes. Ce n'est pas une démarche d'entreprise sur elle-même, c'est une démarche de l'entreprise tournée vers ses parties prenantes et en dialogue constant avec ses parties prenantes. Quelques fois, quand on parle de responsabilité sociétale, quand certains pays en parlent, on s'intéresse à satisfaire leurs attentes, quels sont leurs intérêts. Et nous, nous allons dans les deux sens. Les parties prenantes ont des attentes vis-à-vis de nous mais on a aussi des opportunités à dialoguer avec les parties prenantes. Donc si on veut travailler sur un enjeu : mais quelles parties prenantes peuvent nous aider à travailler sur tel ou tel enjeu. Alors la clé d'entrer c'est les enjeux ; des enjeux que nous avons eu au sein d'un référentiel et ses enjeux traduisent des domaines d'actions que nous avons vu ce matin ; les questions centrales et les domaines d'action sont traduits en enjeux du développement durable. Donc les trois dimensions, à savoir, l'économique, l'environnemental et le social et avec une dimension sur l'implication territoriale. Alors la méthode globalement, c'est un diagnostic à partir d'une évaluation. Donc c'est l'entreprise qui s'évalue. C'est fait en concertation en impliquant les parties prenantes internes et externes de l'entreprise. Mais c'est modéré par un tiers. C'est-à-dire qu'il faut un tiers pour animer, pour guider l'entreprise dans son évaluation. L'objectif n'est pas de faire une évaluation mais de concevoir l'action que l'on va mettre en œuvre. Donc on propose une méthode d'élaboration par l'action mais surtout de suivi et de mise en œuvre par l'action de responsabilité sociétale. Alors sur la méthode, on travaille bien sur chaque enjeu, à partir d'un référentiel qui reprend l'ensemble des domaines d'action de la norme. Donc on rentre bien par les enjeux. Et pour chaque enjeu on va d'abord faire une auto évaluation de la performance de l'entreprise. Là où le tiers est important, c'est que constamment il va demander : alors vous dite que vous êtes plutôt bons ou pas bons sur tel enjeu, argumentez. Donc sur chaque enjeu, chaque fois qu'un niveau de performance sera défini, l'entreprise devra argumenter en disant quelles actions elle met déjà en œuvre, quelles actions elle a programmé ou quelles actions elle a engagé sur cette thématique. Et dès cette phase qui se fera en groupes de travail, donc en concertation, on peut déjà envisager, pour progresser sur le niveau de performance bon ou pas bon, des actions à mettre en œuvre. Seules les parties prenantes internes ou externes sont présentes aux groupes de travail. Donc en fait c'est un niveau de performance qui est défini et c'est un niveau de 1 à 5 ; 1 étant le plus bas niveau et 5, le niveau d'exemplarité. La deuxième phase, toujours en groupe de travail, c'est l'appréciation de l'importance de l'enjeu pour l'entreprise. Les conditions de travail en quoi c'est un enjeu déterminant pour notre entreprise, la santé des salariés en quoi c'est un enjeu déterminant. Est-ce que si on ne tient pas compte de la santé des salariés, est-ce que ça peut mettre en danger l'entreprise. Donc là on définit un niveau qui va de 1 à 5. Sur ces deux

phases, je le rappelle, sont à la fois soit intégrées au groupe de travail, soit elles sont interrogées pour compléter notre analyse. En combinant importance et performance, on détermine un niveau de criticité. Donc un enjeu sur lequel on n'est pas bon, mais qui est important pour la survie de l'entreprise, on sait que c'est un enjeu critique, sur lequel il faut travailler. Inversement, un enjeu sur lequel on est très bon mais qui n'a aucune importance pour la survie de l'entreprise on sait qu'il faut peut-être arrêter d'y travailler et se consacrer à ce qui est essentiel. Donc sur cette phase là, on peut déjà répondre à la question : quels sont les enjeux qui sont critiques pour l'entreprise. Et ça, ça a été fait en partenariat avec les parties prenantes en tenant compte de leurs attentes et de leur point de vue sur notre niveau de performance et sur les attentes qu'elles ont vis-à-vis de l'entreprise. Alors une fois que l'on a balayé tous les enjeux, on peut les hiérarchiser par le niveau de criticité. N'oubliez pas que je vous ai dit qu'on envisageait déjà dès la première phase les actions que l'on peut mettre en œuvre pour progresser. Donc là on a déjà également une liste d'actions à mettre en œuvre, on sait quels sont les enjeux significatifs, on a déjà commencé à hiérarchiser les actions. Ensuite, on fixe les moyens nécessaires. Dans quel délai ? Donc en fonction de criticité, si c'est un enjeu très critique, on sait qu'il faut s'y atteler tout de suite. Si c'est moins critique, on se donne le temps. Les ressources internes et externes peuvent nous aider et puis les indicateurs de réussite. Après, sur la mise en œuvre par action, c'est bien joli, dans le document dans lequel on a une liste d'actions, on sait lesquels il faut faire donc maintenant il faut les mettre en œuvre. Le mettre en œuvre, ne veut pas dire le mettre en œuvre texto. Il peut arriver, en cours d'année ou au cours des 2, 3 premières années, qu'on se rende compte qu'il y a des réajustements à faire. Donc il fait tenir compte de ça en fonction des indicateurs que l'on aura, en fonctions des ressources que l'on aura mobilisées, on saura si oui ou non il y aura des enjeux à revoir ou bien notre approche de l'enjeu est à revoir. L'accompagnement du changement. À la fois accompagnement du changement en interne pour les équipe, qui dit actions qui changements. L'accompagnement du changement en externe pour que nos parties prenantes puissent comprendre dans quelle démarche on est, dans quelle dynamique on est. Si on remet totalement en cause notre façon de fonctionner avec les parties prenantes, il faut également travailler avec elle, les accompagner dans ce changement là. Sinon, on voit encore une fois que les parties prenantes sont présentes à tous les niveaux dans notre méthodologie, même si c'est une entrée par les enjeux. Que ce soit sur la détermination de la performance, de l'importance, la hiérarchisation des enjeux, la mise en œuvre du plan d'action, l'accompagnement au changement en interrogeant en permanence nos parties prenantes. La concertation, il faut bien sur convaincre la direction générale et elle ne le fera pas toute seule. Donc l'entreprise ne peut pas seule faire une démarche de responsabilité sociétale, on a bien vu qu'il y a des personnes qui gravitent autour, il y a des personnes à l'intérieur. Communication en interne et en externe et surtout contagion. Par contagion on entend, et c'est là que les entreprises peuvent atteindre un certain niveau d'exemplarité, convaincre nos concurrents, convaincre nos partenaires, nos fournisseurs, nos clients de partir dans le même type de démarche. Là je vais prendre l'exemple d'une petite entreprise en Martinique qui a fait une démarche de responsabilité sociétale non pas parce qu'elle voulait améliorer son image, elle était en difficulté financière et son choix ça a été ce type de démarche. Le gérant a réussi à relever son entreprise, il est quand même exemplaire au niveau écologique, environnemental dans un secteur qui est le pressing, qui est un secteur qui a un impact environnemental. Il a amélioré les conditions de travail de ses salariés, il a permis l'accès à des hommes sur des emplois qui étaient généralement occupés par des femmes. Et maintenant il est en train de travailler sur sa branche professionnelle pour que tout le monde aille dans le même sens. Donc l'environnement sur l'exemplarité. Il ne l'a pas fait tout seul, là les flèches parties prenantes vont dans les deux sens. Parce qu'effectivement il est venu nous voir à l'ARACT donc on l'a accompagné en cours de démarche, il a contacté d'autre organismes pour savoir, qu'est-ce que ces organismes attendaient de lui en tant qu'acteur économique et dans quelles mesures ces organisme pouvaient l'aider à mettre en œuvre les actions qu'il avait prévu. Alors les facteurs de réussite, on en a parlé quand on parlait de la direction générale décidée et convaincue. C'est d'abord une gouvernance identifiable. Qui va prendre la décision de mettre en œuvre le projet ? Est-ce la gouvernance identifiable ? Est-ce qu'on sait qui a les clefs de la décision dans l'entreprise ? Ça c'est important pour nous ARACT qui accompagnons l'entreprise. Savoir si la personne qui va venir nous contacter pour mettre en œuvre cette démarche, est-ce que c'est vraiment cette personne qui a les clefs de la décision dans l'entreprise : la légitimité. Concernant la clé de la décision cette per-

sonne est reconnue au sein de l'entreprise et reconnue par les parties prenantes comme étant la personne ou le groupe de décisions, dans le système de gouvernance, qui a hérité de la décision de l'entreprise. La crédibilité, ça rejoint la légitimité. La stabilité. Est-ce que le système de gouvernance, est-ce les personnes qui sont là, changent tous les six mois ? On sait que ce sont des personnes qui sont là depuis un certain nombre d'années, qui sont convaincus de la démarche et qui se projettent à moyen terme au moins. L'engagement et être au clair avec les principes de la RS, ça se rejoint. Donc nous on n'ira pas convaincre des gens qui eux-mêmes ne sont pas prêts à partager un certains nombre de principes, de la transparence, la légalité, le respect des normes internationales de comportement, le respect des Droits de l'Homme, la redevabilité. Si ces principes ne sont pas partagés, on va perdre notre temps, ce n'est pas la peine. Donc là ce sont vraiment les facteurs de réussite pour qu'une démarche de RS puisse fonctionner. Ensuite, Il faut un groupe pilote parce que c'est une démarche qui peut remettre en question un certain nombre de fonctionnements, d'organisations ou d'idées reçues, qui peut remettre en question des personnes dans l'entreprise. Et il fait faut donc un groupe pilote qui soit convaincu de la démarche et qui va nous aider à être le moteur de la démarche. L'acceptation de la démarche concertée et la reconnaissance de l'ensemble des parties prenantes externes et internes. Donc la reconnaissance pour un dirigeant, c'est reconnaître que la ligue syndicale dans son entreprise doit être reconnue, même si il n'y en a pas dans son entreprise, reconnaître le rôle que va jouer un syndicat sur un territoire. La reconnaissance des associations de consommateurs qui peuvent avoir certaines attentes. La reconnaissance des associations écologistes. Donc si on n'a pas cette reconnaissance de l'ensemble des parties prenantes, ce n'est pas la peine d'y aller. Les questions que l'on se pose : Est-ce que la RS va changer le monde ou pas ? Est-ce que tout le monde va engager une démarche RS ? Je crois que l'objectif pour l'instant c'est que l'on va commencer à travailler avec des personnes qui sont convaincues de la chose - on ne peut pas aller convaincre des personnes qui ont des pratiques qui sont contraires au développement durable- et partageront un certain nombre de principes. C'est principes là seront essentiels dans le management de l'entreprise. Le dernier facteur de réussite, et ça on l'a vu dans toutes les entreprises que l'on a accompagné, quelquefois on se retrouve bien seul à faire de belles choses. Je prends le cas dans l'assainissement hydrocurage, c'est l'entreprise SOMANET qui nous a permis de travailler sur la méthode pour les entreprises privées. Il s'est engagé à respecter les conditions de travail, par exemple à respecter la convention collective ; ça engendre forcément des coûts parce que dans la convention collective il y a des primes, il y a des avantages sociaux pour les salariés donc qui sont justifiés mais ses concurrents ne respectent pas. Donc il se retrouve à proposer un tarif, un coût qui sera supérieur au coût du marché donc pratiqué par ses concurrents, donc se retrouve en concurrence déloyale. Et là son travail a été de convaincre les autorités, les donneurs d'ordres d'imposer des critères en lien avec la responsabilité sociétale dans les appels d'offre par exemple, de mieux contrôler les entreprises de son secteur. Tout cela ne peut pas se faire si le territoire n'est pas également engagé dans une démarche de responsabilité sociétale et puis s'il n'y a pas la nécessaire contagion, contagion de nos concurrents, contagion de nos clients. Parce qu'il faut convaincre nos clients que nos prix on peut-être augmenté parce qu'on engage un certain nombre de choses. Convaincre nos fournisseurs qu'on a mis en place une procédure ou qu'on exige une certaine qualité ou qu'on exige le respect de certains papiers. Convaincre les élus politiques de mettre en place des indicateurs et des critères sociaux et environnementaux dans les appels d'offres. Et donc cela me permet de faire la transition avec la table ronde qui aura lieu qui va regrouper les parties prenantes qui vont s'expliquer sur ce qu'elles attendent de ce type de démarche responsabilité sociétale et comment elles sont prêtes à s'engager pour accompagner nos entreprises à faire de type de démarche. Merci beaucoup

Mme l'Animatrice Véronique MALIDOR – Merci Patrice LEMUS, chargé de recherche développement à l'ARACT Martinique, pour nous avoir présenté cette méthodologie. Conçue depuis 2007 par l'ARACT Martinique et qui se basent sur des critères, des méthodes très rationnels. De notation par exemple des enjeux prioritaires de façon à identifier les priorités des entreprises. Les enjeux ne sont inventés, ils s'inspirent des sept questions centrales évoquées dans la norme ISO 26000 et à partir d'un système d'auto évaluation avec une concertation et le recul d'une tierce personne ; notation de l'entreprise sur ces différents critères, l'environnement, le respect de l'environnement, du social etc. Patrice a parlé également des facteurs de réussite de cette méthodologie avec une gouvernance identifiable, par exemple, un co-pilote convaincu du bien fondé de la

démarche qui partage les principes de la responsabilité sociétale. Et puis un engagement du territoire et forcément une nécessaire contagion ; que le plus grand nombre de personnes sur le territoire adhère à cette démarche et à cette méthode de mise en œuvre. Donc on va, comme le disait Patrice, entrer dans la dernière phase de ce colloque ; c'est-à-dire la table ronde autour de cette norme ISO 26000. Donc je vais demander à toutes les personnes qui participent à cette table ronde de venir nous rejoindre ici. Nous avons trois organisations syndicales qui participent : Madame Dany PERUTIN pour la CDMT, Monsieur Louis MAUGEE pour la CGTM, Monsieur Eric PICOT pour la CFDT. Une organisation patronale, Monsieur RICHOL Alexandre, président de la CGPME qui est également là. Madame Denise MARIE, la présidente de l'Association Départementale des Consommateurs de Martinique. Monsieur Florent GRABIN, le président de l'association PUMA, Pour Une Martinique Autrement (association écologiste). Et puis Madame Marie-Jeanne TOULON qui représente l'ASSAUPAMAR.

Maintenant que tout le monde est en place, on peut tout de suite aborder la première question que je vais vous soumettre pour cette table ronde. Qu'attendez-vous de cette norme ISO 26000 dans les pratiques managériales et aussi de façon générale dans les relations de travail. Chacun d'entre vous.

Retour Sommaire

VIII. La norme ISO 26000, avis des parties prenantes de la Martinique

Mme TOULON – Je trouve que c'est très bien que depuis 2007, qu'il y ait cette organisation qui ait été créée avec justement un cas très précis. Peut-être que je me trompe mais j'ai remarqué qu'il s'agissait que des entreprises ; il y avait notamment une entreprise de pressing qui avait servi de pilote. Mais je pense qu'il faut qu'on regarde cette norme au travers de toutes les organisations, notamment nos collectivités et donc tout ce qui a une certaine gouvernance. Il n'y a pas que les entreprises mais également nos collectivités, et je pense qu'il faut étendre ce principe de la norme ISO 26000 à nos collectivités.

Mme l'Animatrice Véronique MALIDOR – Elle concerne précisément toutes les entreprises publiques, privées de tous secteurs et de toute taille et les collectivités également ; toutes les organisations de travail.

Mme TOULON – Ce que je ne sais pas, c'est est-ce qu'il y a déjà un travail qui a été mené au niveau des collectivités.

Patrice LEMUS – Je vais répondre rapidement. J'ai cité deux exemples qui étaient des entreprises privées. Mais on a quand même une démarche qui est inédite c'est que l'on la fait à la Mairie du François qui était la première collectivité à mettre en œuvre une démarche de responsabilité sociétale en France. Et les guides qui ont été élaborés qui retracent la méthodologie, il y en a un spécifique pour les collectivités territoriales et un pour les entreprises privées. Là on a en projet de faire des guides et vde travailler sur des méthodologies spécifiques aux associations. Les associations qui ont une mission de service publique. Je crois de Monsieur LOZAT de la Ville du François est là et c'est quelqu'un qui nous a accompagné pendant 2 ans, même plus que ça, pour mettre en œuvre cette démarche à la Ville du François.

Mme TOULON – Alors on attend la contagion.

Mme l'Animatrice Véronique MALIDOR – On attend la contagion et ce serait bien que chaque personne donne son point de vue sur cette question. Qu'est-ce que vous attendez concrètement de cette norme ISO 26000 Madame.

Mme Dany PERUTIN – En ce qui concerne la CDMT, il y a trente ans quand nous avons mis en place les grands principes de notre centrale cela nous inquiétait déjà de savoir comment faire évoluer les choses pour qu'un jour le salarié qui est également un citoyen, puisse prendre part à la vie de sa ville, de sa cité ainsi que dans son entreprise. Aujourd'hui nous nous trouvons encore en difficulté de négociation et comme le disait si bien le camarade DEDIEU, il y a certes beaucoup d'initiatives prises à l'intérieur de cette responsabilité de l'ISO 26000. Maintenant, comme l'a reconnu aussi Monsieur, il appartient à chacun d'investir sa volonté pour qu'ensemble nous puissions faire évoluer les choses. Là CDMT prendra part à chaque débat, à chaque travail, à tout ce qui pourra faire en sorte que cette société nouvelle que nous essayons de construire puisse se faire avec le plus grand nombre et dans le respect de chacun.

M. Louis MAUGEE – Pour ce qui nous concerne, ce que je trouve novateur dans ISO 26000, c'est qu'avant ISO 26000, on ne disposait que de chartes éthiques ou de code de bonne conduite. On sait très bien que bien souvent ce sont des documents qui ont servi beaucoup plus à la communication interne ou externe des entreprises mais tenant très compte de la réalité et même des desiderata des salariés eux-mêmes. Donc ce point de vue là, ISO 26000 donne une direction et c'est très important parce que nous sommes dans le cadre de la mondialisation et la création de normes sociales à l'échelle internationale, c'est très important. Nous pensons que là aussi, je partage l'avis de Monsieur DEDIEU, ça doit être l'objectif pour le syndicalisme de s'emparer de cette question là. Néanmoins, le talon d'Achille d'une telle norme c'est que c'est laissé selon votre bon plaisir. Et de ce point de vue là, je pense que nous aurons l'occasion d'y revenir, je pense qu'il faut de la contrainte. Patrice LEMUS évoquait le rôle des pouvoirs publics dans le cadre de notre territoire. Je crois que la mesure qu'il évoquait dans le sens où des avis d'appels d'offres, les marchés soient soumis à un cadre contraignant que les entreprises doivent accepter pour que l'on fasse monter en performance le territoire.

Monsieur PICOT – Bonsoir à tous. Je devrais dire dans un premier qu'au niveau de la CFDT nous ne sommes au fait de ISO 2000, que notre camarade DEDIEU que j'ai entendu avec plaisir ce matin, de même que le Medef, naturellement. Ce que je veux dire simplement pour avoir discuter de cette affaire là, avec les camarades de la CFDT, mais dans une plus large mesure, car il ne faut pas non plus garder jalousement cette affaire pour soi, avec des chefs d'entreprise ou autres, je crois que ça va dans

le droit fil de ce que pense la CFDT ici. C'est-à-dire un syndicalisme de 2010. Parce que souvent, il nous ait arrivé de considérer que, et pour peut-être les organisations syndicales et les organisations patronales, on restait un peu figé aux environs de 1950, 1970. Nous nous disons qu'il faut voir plus loin. Il faut voir les choses, il y a la mondialisation, tout a évolué et il est bon que dans le cadre de toute intelligence humaine, naturellement, que l'on puisse évoluer avec son temps. Et c'est vrai que quand Madame LAPORT, a fait appel à moi pour suivre les premières réunions, j'ai regardé les documents, et quand j'ai vu ce qu'elle avait écrit, parce que je la suis et dans ses démarches verbales et dans ses démarches écrites, je me suis dit que c'est ma foi pas mal. Et au fil des réunions, c'est vrai que l'on se prend au jeu, on se dit que c'est très bien. Et puis il a beaucoup de choses, comme le disais les camarades qui sont intervenus avant moi, qui entrent dans le droit fil de ce qui a été voulu. Et à partir de ce moment là, la CFDT se sent partie prenante d'ISO 26000. Je crois que nous aurons très certainement à travailler et les uns et les autres, parce que ce que l'on peut regretter quelque fois : il ne s'agit pas pour une direction de jeter des choses comme ça, sans considérer qu'il y a des professionnels autour, qu'il y a des collaborateurs. De même que je dis au collaborateur aussi qu'il faut considérer qu'il puisse y avoir une direction dans toute entreprise. Et à partir de ce moment, je suis persuadé que le chemin sera long et fructueux. Merci

Mme l'Animatrice Véronique MALIDOR – Si vous permettez on va passer directement à Monsieur RICHOL qui d'une certaine façon a été interpellé par Monsieur MAUGEE, qui souligne la nécessité de contraindre les entreprises, les chefs d'entreprises et les responsables d'organisations de travail à mettre en place cette démarche.

M. Alexandre RICHOL – Pour ma part, je suis dans une démarche un peu ambivalente, j'ai vécu moi la norme ISO vers la qualité donc le client au centre de toute la problématique de l'organisation. Aujourd'hui, ce serait tenté de dire que c'est l'humain dans sa composante, à travers l'organisation, qui est mis en valeur. Mais tout ça est très intéressant mais dans la pratique les facteurs externes ont une inertie tellement forte qu'il est souvent pour un chef d'entreprise, surtout quand c'est une petite organisation, il est extrêmement difficile d'être en prise avec sa propre organisation, avec tous les facteurs environnants et arriver à une démarche qui soit la plus constructive possible. Tous les chefs d'entreprises que vous rencontrez vont vous dire : mais je fais ça tous les jours, il n'y a pas de problème, je fais participer et tout le monde est au courant. Et pour autant, quand on regarde le niveau de conflictualité qu'il y a dans les entreprises, on peut se demander qu'est-ce qui se passe. Le dernier conflit que nous avons eu sur le port c'était que l'on avait rédigé un accord mais tout le monde n'était pas d'accord que ce qu'on avait écrit. Maintenant, il y a énormément de chemin à faire, ça c'est clair, dans les petites entreprises que je représente pour la valeur métier prépondérante, l'organisation en tant que telle souvent ça vient en deuxième voire troisième catégorie et ce sont des choses extrêmement compliquées. Je vais rejoindre Louis sur sa proposition qui est de rentrer dans une démarche contraignante. C'est-à-dire que la marché on ne le dirige pas mais les hommes peuvent orienter un certain nombre de décisions et je crois que si au niveau politique on essaye d'influencer un certain nombre de démarches, dans ce sens là, je ne dirais pas que ce sera facile, mais en tout cas toutes les entreprises qui seront en capacité de répondre aux marchés publics ça les incitera peut-être à avoir les dynamiques plus volontaristes ; en tout cas dans l'ouverture, à la fois décision, à la fois aux engagements, que les organisations peuvent prendre de façon générale. Et je crois que ça c'est extrêmement important, notamment dans nos territoires quand on est sur un territoire extrêmement petit avec des organisations aussi atomisées, il y a un moment donné la nécessité d'orienté à minima un certain nombre de direction ; que tout le monde ne parte pas dans des sens complètement débiles. Et ça je crois que la CGPME essaye d'apporter sa pierre dans ce sens là, c'est-à-dire que nous essayons de rassembler un certain nombre de corps de métier qu'on puisse avoir une vraie vision de l'ensemble des professions qui sont sur ce territoire. Et je crois que quelles que soient les activités, elles devraient aller dans ces directions là, essayer de fédérer autour de valeurs qui soient avant tout humaines avant qu'elles soient essentiellement économiques. Même si l'économique est important, mais je crois qu'il faut que l'on prenne conscience que si les hommes ne s'entendent pas, le reste ne fonctionnera pas que ce soit dans la vie privée ou dans la vie publique des entreprises, c'est exactement la même chose. En Martinique, on a payé plusieurs fois des tributs assez lourds à cause justement de ce manque de vision générale. Il est temps en tout cas que l'on aille dans cette direction.

Mme l'Animatrice Véronique MALIDOR – Monsieur RICHOL qui est finalement d'accord avec Monsieur MAUGEE.

Mme Denise MARIE – Et bien d'abord, je vais réitérer mes félicitations aux intervenants de ce matin parce qu'ils ont à tout moment montré comment les initiateurs d'un tel processus, d'une telle démarche ça venait des consommateurs. Moi je consomme, vous consommez, nous consommons tous, nous sommes tous des consommateurs. Disons que la contagion est déjà entrée. Et puis Monsieur LEMUS avec enthousiasme a montré comment la mise en place de cette norme ISO 26000 a pu être conduite et ce qu'on a pu en attendre. Mais il a surtout fait ressortir comment la communication et la reconnaissance des parties prenantes pouvaient être une clé. Donc, je dirai que la devise des consommateurs est celle là : vivre mieux, dépenser moins, tout en conservant un certain confort, mais ne gaspillant pas trop pour les générations futures. Donc nous sommes tout à fait dans le cadre développement durable. Lorsque l'on sait que certaines entreprises, quelquefois, utilisent à tire larigot les ressources qui nous sont données par la nature, puisque vous avez évoqué ce matin le tout jetable, peut-être qu'il faudrait aller vers cette réduction des déchets, réduction des emballages. Donc comme l'entreprise avec les consommateurs (partie prenante) essaye de mener vers une consommation beaucoup plus responsable, peut-être que l'on arriverait vraiment dans le cadre de cet outil performant. Parce que Monsieur disait que l'on s'inscrit dans une sorte de redevabilité. Cette redevabilité, c'est vis à vis de l'autre. Donc faisons en sorte que nous produisions pour que les consommateurs aient à consommer juste ce qu'il faut consommer mais pas avec trop de déchets. Et puis faudrait-il revisiter le SAV (Service Après Vente). Vous savez qu'en embarquant dans les véhicules maintenant la technologie performante avec l'informatique et bien les services après vente ne peuvent plus répondre à l'attente du consommateur et lui donner un produit durable. En équipement informatique, en équipement de la maison, il est obligé de tout jeter, donc remplir encore de déchets, de déchets et de multiples déchets. Comment allons-nous faire pour éliminer, pour résoudre ce type de problème. Voici ce à quoi les consommateurs se trouvent confrontés. Donc cette démarche, ce processus de responsabilité sociétale dira : nous vous produisons, il faut que l'activité économique sont rôle produire chaque jours davantage, produire plus, faire acheter davantage pour faire du profit, c'est ça la règle. Mais dans cette règle là, on peut tirer aussi le fait que le consommateur devenu éco citoyen demande à vivre mieux mais demande à ne pas hypothéquer pour les générations. Donc je pense que c'est ça cette responsabilité sociétale. Nous y sommes tous, déjà les consommateurs reconnaissent le bien-fondé de la chose. On n'est pas insensible aux effets de serre, on n'est pas insensible à tous ces évènements climatiques qui bousillent les milieux naturels. Nous sommes prêts à accompagner sur le chemin de la responsabilité tous ceux qui entreprennent pour nous faire vivre mais, aussi acheter pour leur permettre de vivre.

Mme l'Animatrice Véronique MALIDOR – Merci Madame MARIE, on a entamé cette table ronde avec le point de vue d'une écologiste, une représentante de l'ASSAUPAMAR on termine aussi avec le président d'une association écologiste PUMA (Pour Une Martinique Autrement), Florent GRABIN.

M. Florent GRABIN – Bonsoir tout le monde. On a pour habitude de dire que « Dènyé ich tjwé manman ». Oui vous savez que cette norme est excellente. Elle complète tout ce qui est au niveau administratif, tout ce qui est matière environnementale. Ca permet de faire tout ce qu'il y a à faire pour une Martinique autrement. Maintenant, dans la notion de développement durable, il y a une chose que le législateur a oubliée, c'était de pouvoir mettre en opposition la bêtise durable. La bêtise durable continue à persister. Donc on a toutes ces normes, bravo. On a des entreprises qui font des efforts pour aller au développement durable, pour aller dans le sens de toutes ces normes, et derrière vous avez des donneurs d'ordre qui ont cette logique de « ki dènyé pwiw ». On a des entreprises qui ont tout fait pour être aux normes par rapport au marché, d'autres qui ne font rien du tout et qui sont acceptées sur la prestation. Là on est en plein dans la bêtise durable. Nous prenons un exemple que nous avons dénoncé, le rond point de Mahault, pendant les vacances je constate un tas de gravats, je vérifie et c'est du carrelage. Carrelage qui ne revenait pas d'un domicile, qui revenait d'un groupe scolaire. Donc quelqu'un qui avait un marché, qui est venu basculer dans le rond point. Nous avons dénoncé la Mairie du Lamentin. Finalement on a pu mettre la main sur l'entreprise. Donc on a fait cette entreprise ramasser tout ce que avait mis puisque dans son marché, l'entreprise est payée pour ramener tout ça, pas en décharge, mais à Batimat à 600m pour que l'on puisse recycler. Deux semaines plus tard, un ca-

mion qui bascule, je bloque l'autoroute, de manière à faire monter la pression et l'obliger à sortir de là. Or, ce sont des personnes qui ont des marchés en mains, des marchés signés. Donc finalement on se pose la question : qui respecte sa signature dans ce pays ? Et ça c'est de la bêtise durable permanente. Prenons un autre exemple, là pour le carême qui arrive, le Conseil Général à Vivé, le tuyau de Vivé à Séguineau vous l'avez vu ? Ca alimente plus de 65% de la population. Le Conseil Général fait en sorte que l'Etat puisse prendre une DUP (déclaration d'utilité publique) sur le propriétaire et nous avons su faire la preuve par 9 devant la sous-préfète qu'on n'était pas dupe et que le Conseil Général mettait de la pression sur ce propriétaire pour passer ; résultat, au moment où nous parlons, ce chantier n'est toujours pas lancé. Or ça fait deux fois que la situation provisoire a été cassée ; le tuyau provisoire. Donc nous sommes toujours dans la bêtise durable. Et ce n'est que lorsque nous aurons collectivement fait ce qu'il faut tant sur les espaces publics que sur le particulier, que sur l'ouvrier, puisque là enfin, l'Homme se trouve dans le cœur du débat, parce qu'on a été suffisamment empoisonné par tout ce que l'on a eu par le passé. On a vu les changements de comportement au niveau des planteurs de bananes qui aujourd'hui sont en réduction de pesticide à de plus de 75% en moins de 5 ans alors que le grenelle prévoit en moins de 10 ans, une réduction à 50%. Donc nous sommes, au niveau national, reliés. Et c'est pourquoi nous disons que grâce à cette norme qui vient compléter les autres, nous pouvons faire de la Martinique un pôle d'excellence mondial et à partir là, on peut faire venir tout le monde pour visiter et voir comment dans une île comme la nôtre, tout le monde fait avancer ce pays et on n'est plus dans la posture du titanique, là au moment où nous parlons on est pire que le titanique ; le titanique ce sont les passagers qui descendaient quand l'orchestre jouait, là c'est l'orchestre qui est parti et la population continue à danser. Et c'est ça le drame de la Martinique, si nous voulons réussir notre pays, grâce à ce que vous faites comme travail, grâce à l'ensemble des intervenants, nous allons pouvoir faire comme nous disions le pôle d'excellence, mais il reste du chemin à parcourir. Parce que jamais vous ne verrez un cocotier porter des mangots. Merci

Mme l'Animatrice Véronique MALIDOR – Finalement les sept intervenants à cette table ronde s'accordent sur le côté précieux et très intéressant de cette norme ISO 26000 et vous avez d'ailleurs tous déjà embrayé sur la deuxième question que je voulais vous soumettre, c'est-à-dire, est-ce que vous seriez prêts à vous engager dans la mise en place d'un espace de travail formalisé pour mettre en œuvre ici en Martinique cette démarche de responsabilité sociétale ?

M. Florent GRABIN – Ca fait trente deux ans que personnellement je suis engagé dessus. J'ai sacrifié une entreprise pour défendre la Martinique. J'ai licencié du personnel pour ne pas avoir d'ennui avec mon personnel par rapport aux collectivités avec qui je travaillais pour simplement avoir dénoncé l'empoisonnement de cette population. Aujourd'hui il y a énormément de changements qui sont mises en œuvre mais aussi beaucoup au cimetière. Les dégâts collatéraux sont énormes. Maintenant l'engagement, nous sommes des militants, nous sommes sur le terrain en permanence. Tant que nos élus, tant que tout le monde se mettra en œuvre pour faire avancer la Martinique, on ira avec eux mais si ils sont prêts à faire reculer la Martinique, on va continuer à les dénoncer et faire en sorte qu'ils ne soient plus élus.

Mme Denise MARIE – Vous posez la question : est-on prêt à accompagner un tel processus ? On ne peut s'exonérer de ce passage puisque cette norme ISO 26000 répondait à une demande, à une question des consommateurs. Au départ, on vous a dit qu'ils ont été les initiateurs, j'ai bien dit que la devise du consommateur c'est vivre mieux. Pour vivre mieux, il faut que face à ce consommateur dépenser moins, il faut trouver l'entreprise qui accepte de lui permettre de vivre mieux. De vivre avec une consommation plus responsable face à ce développement durable. Et il veut également préserver l'environnement pour les générations futures, donc il s'inscrit totalement, c'est le sens de sa devise, c'est le sens de sa démarche, et puis je dois vous dire comment quelque fois le non respect de la réglementation par certains, pousse à un véritable dévouement donc les associations de consommateurs restent toujours vigilantes. Vous avez vu le « Roundup » qui est un herbicide dangereux, il a été utilisé par d'anciens responsables d'Agriculture France. Ces personnes présentaient ceci comme du bio dégradable alors que le DGCCRF avait fait des analyses et avait montré combien de temps pouvait durer un tel herbicide au niveau du sol. Et ils présentaient ça par le biais d'une publicité mensongère en disant que sol propre et bio dégradable etc. Et bien la cour d'appel a confirmé ce qui avait été décidé ; 15000 euros d'amende, en première instance l'a confirmé.

Pour vous montrer que les associations de consommateurs étaient derrière.

Mme l'Animatrice Véronique MALIDOR – Merci Madame MARIE. On se rend bien compte que si l'on vous demande de rejoindre dès demain un groupe de travail sur la question, vous serez opérationnelle.

Monsieur Alexandre RICHOL – La CGPME est tout à fait prenante dans cette démarche et ça depuis longtemps. Maintenant, nous nous sommes favorables à une expérimentation avant pour qu'on arrive à identifier un secteur qui serait prêt à rentrer dans la démarche, regarder les freins, regarder ce qui fait consensus, ce qui fait compromis et ensuite petit à petit étendre. Il faut rentrer dans une démarche qui serait globale où tout le monde se dit on y va tous, je n'y crois pas trop. Il faut avant tout tester, expérimenter et une fois qu'on a validé un certain nombre de processus, qui sont retenus par un plus grand nombre, à ce moment là on peut envisager la contagion de façon plus facile. C'est plutôt dans cette démarche là que nous allons nous orienter.

Monsieur PICOT – Je ne crois pas qu'en tant qu'organisation syndicale qu'on puisse se désengager de cette affaire. Il me paraît que c'est tout à fait positif, il me parait qu'il faille aller tous de l'avant. Ce ceci dit pour être un éternel optimiste, je crois qu'il ne faut pas désespérer et si certains intervenants disaient que certaines choses étaient difficiles, ensemble on peut y arriver quand on voit notamment le travail qui est entrepris, quand on voit le relais que prend l'ARACT, tous ce qui peut être fait dans ce sens là, quand on voit le travail fait par certaines organisations, notamment les organisations écologiques, je crois qu'il y a quand même lieu, même si les choses sont difficiles, de considérer que rien n'est terminé et qu'ensemble nous devrions arriver à faire évoluer cette affaire là. Que ce soit par ISO 26000 depuis les pays du monde entier et passant par des petits points comme le département de la Martinique.

Monsieur Louis MAUGEE – Je disais que les parties prenantes externes notamment les pouvoirs publics devraient contribuer à l'accompagnement des acteurs sociaux pour la réalisation d'accords ; ça c'est une première chose. Je pense que c'est vraiment à partir de ces éléments là qu'on pourra concrètement aboutir. Sur le plan international, parce qu'on en a parlé ce matin mais je suis resté assez insatisfait, mais je pense que sur le plan international, il faut renforcer les pouvoirs des institutions telles que l'OIT. Ce n'est pas possible que l'on soit dans un contexte de mondialisation et que ces institutions là ne prennent pas toute leur place ; sinon les choses ne vont pas évoluer. D'un point de vue acteur interne, je pense qu'il est important que soit renforcé le pouvoir des institutions représentantes du personnel. Je pense notamment au CHSCT, pourquoi les CHSCT ne deviendraient pas des CHSCT environnementaux. Pourquoi les CHSCT du secteur de l'agriculture n'auraient pas cette option supplémentaire d'avoir un droit de regard les méthodes de plantation, de diversification etc. Ca c'est important. Dans le domaine de la gouvernance, si on peut parler de gouvernance car je me suis rendu compte qu'à chaque fois qu'on parlait de la gouvernance, l'idée de solliciter les salariés des entreprises venait très loin dans la préoccupation. Or je pense que c'est dès le départ précisément que l'on doit pouvoir dans la consultation des parties prenantes internes dès le départ qu'il faut que cela soit. Et puis la négociation interne de tout ce que vois qui fleuri dans les entreprises, je parlais tout à l'heure des codes de bonne conduite, des chartes, j'en ai vu des très beau mais c'était par l'employeur donc ça n'indiquait à aucune incitation et à aucune implication des salariés. Donc il fait revoir tout çà et donner la pleine mesure aux organisations syndicales avec les salariés et les organisations représentatives.

Mme Dany PERUTIN – Pour la CDMT, si nous sommes autour de cette table, ce soir c'est parce que nous croyons en cette norme ISO 26000. D'autant que nous avons déjà participé à des travaux avec l'ARACT et nous sommes conscients qu'il faut faire maintenant un pas de plus. Maintenant, aussi bizarre que ça puisse paraître, il ne nous reste plus de place pour la naïveté, on l'a trop été et aujourd'hui on sait très bien, comme le répète tout le temps les camarades de l'Union Générale des Travailleurs de la Martinique : aussi difficile soit-il de d'amener un serpent à l'école, aussi difficile sinon impensable qu'il est de le faire asseoir. Sur ce je vous souhaite une bonne fin de journée.

Madame TOULON – Bien sur l'ASSAUPAMAR est prête à participer à ce travail autour de cette norme, et de toute norme qui nous conduit à une plus grande concertation. Parce que quand on analyse comment ça se passe ici en Martinique, on se rend compte que les mots forts qu'il faut mettre en avant, c'est un problème de concertation, le problème de transparence. Au niveau des entreprises, je ne pourrai pas dire, mais au niveau des collectivités qui s'oc-

cupent de gérer les problèmes environnementaux, en concertation avec des associations écologiques. Donc ce sont ces points forts là.
Mais ceci dit, je pense que c'est vrai que tout part après mais le point de départ c'est une prise de conscience individuelle. Et rien ne marchera si au niveau individuel, l'état d'esprit ne change pas. Qu'on se permette, qu'on ose un état d'ouverture à l'autre qui va mener à un échange, et après à une meilleure compréhension, et à avancer, à un progrès. Et ça commence par soit même et il faut avoir une possibilité d'auto critique et chacun de nous doit avoir cette possibilité pour pouvoir avancer vers une responsabilité sociétale. C'est ce que je voulais dire et puis au niveau de l'information, donc tous ces éléments, la communication, l'information qui est doit être juste au niveau de chaque niveau de la société. Je pense que l'on peut avancer avec ces bases là, en tout humilité en étant objectif et positif et il n'y a pas de raison que ça n'aille pas mieux.

Mme l'Animatrice Véronique MALIDOR – finalement si on doit récapituler les positions de chacun, tout le monde applaudit cette norme ISO 26000. Maintenant, beaucoup d'entre vous sont prêts à s'impliquer dans un espace formalisé de travail sur la démarche de mise en œuvre de la responsabilité sociétale mais finalement, aussi bien Madame PERUTIN que Monsieur GRABIN, vous êtes septique. Monsieur RICHOL un peu moins vous dites qu'il faut une expérimentation. Et certains d'entre vous sont septiques quant aux possibilités d'adapter cette démarche et pousser les Martiniquais à adhérer à cette démarche.

Monsieur GRABIN – Ce n'est pas du scepticisme c'est du réalisme. Il y a une réalité. Vous voyez, sur la table nous avons tous une bouteille d'eau. Tous dans la salle dans vos bureaux, vous avez une fontaine d'eau soit une bouteille, soit un bidon. Dans nos écoles, nos gamins vont simplement au robinet. Alors que les analyses nous donne 389 molécules au robinet, nous avons fait faire les analyses dans les écoles, et au moment où nous parlons, nos enfants qui doivent être protégés continuent à boire l'eau du robinet, nous, nous nous protégeons. C'est une question de réalisme. C'est pourquoi, nous demandons à l'ARACT que tous ceux qui travaillent autour de la protection des enfants de faire ce qu'il faut pour tenir nos élus par leurs belles cravates et bien repasser cette cravate, parce que tout le problème c'est là. C'est pas du pessimisme quand je vous dis que vous n'allez faire un cocotier faire des mangots, il suffit de voir le comportement de nos élus…C'est pourquoi je vous dis que ce n'est pas simple mais nous avons une philosophie. La philosophie de la racine dans un mur : laissez poussez la racine d'un arbre dans quelque soit le mur et vous verrez qu'au bout d'un certain temps, le mur tombe. Donc mettons-nous au boulot, faisons ce qu'il faut pour modifier les autres et puis c'est si on doit contaminer quelqu'un ce sont davantage nos représentants, ceux qui sont là pour défendre la Martinique qu'on doit contaminer pour qu'il puisse comprendre que le bateau est parti de travers. Ca c'est un gros boulot c'est pourquoi je vous dis qu'il est difficile de faire boire un homme qui n'a pas soif.

Me Dany PERUTIN – Notre réalité n'est pas seulement écologique, elle est surtout dans le domaine économique. Aujourd'hui encore la Martinique qui s'est réveillée en février et mars 2009, et a demandé à ce qu'il y ait une vie moins chère, donc a démontré que la vie était trop chère en Martinique, elle n'a cessé et ne cesse encore de proclamer des surprofits que l'on démontre aujourd'hui encore, même si le consommateur que je suis et que vous êtes, avons constaté qu'il faut changer notre façon de consommer, notre mode de consommation, il n'en est pas moins que les acteurs économiques de ce pays ne sont pas encore prêts à faire l'effort qu'il faut pour réduire les coûts, notamment, concernant les pièces détachées auto. Nous sommes encore dans cette lutte avec eux. La Martinique est trop chère, ils le reconnaissent mais sont incapables, soit disant, de se mettre autour de la table eux-mêmes pour trouver un consensus et faire en sorte que nous ne soyons plus lésés au profit de ceux qui en dehors des pièces détachées auto ou dans d'autres domaines sont encore dans sur profit. Voilà pourquoi je disais qu'il est difficile de faire signer même ceux qui font semblant de comprendre, admettre… c'est ce que disait tout à l'heure Monsieur GAUTHIER, ce n'est pas un manque de volonté c'est qu'ils préfèrent ignorer la situation de certains à leurs dépends et à leur profit.

Mme TOULON – Je crois qu'il faut faire preuve d'inventivité et qu'il faut oser parce qu'en fait, le consommateur a un pouvoir extraordinaire qu'il n'utilise pas toujours à bon escient. Mais pour pouvoir aussi utiliser ce pouvoir, il a besoin que le territoire soit organisé, et c'est là qu'il a besoin du support des collectivités qu'il élit. Si on revient à ce problème de pièces détachées, ce problème serait beaucoup moins important s'il y avait un transport

organisé. Et ça effectivement, ça doit se gérer au niveau du territoire, il doit y avoir une responsabilité, une prise de décision dans la concertation. Ca rejoint énormément de points, ça rejoint les problèmes environnementaux, la pollution de l'air et de déchets, l'utilisation de l'énergie fossile. Donc il faut se rendre compte que tout est lié. Et c'est pourquoi nous avons énormément besoin de collectivités cohérentes dans leur tête et dans leur système de fonctionnement et d'organisation de la société martiniquaise de façon à ce que chaque individu ne se retrouve pas confronté à ces problèmes et puisse faire jouer son pouvoir de boycotte. Quand un transport commun qui passe devant chez moi, je sais que je ne vais pas attendre plus de 10 minutes, il m'emmène là où je dois aller, je laisse ma voiture et puis ce sera bien pour tout le monde. Au niveau de la consommation, il y a des systèmes qui doivent s'organiser de façon à créer une concurrence, des moyens de distribution directe. Il faut mettre aussi ceux qui posent problème devant leurs responsabilités et puis trouver des alternatives. Moi je pense que le mot « alternative » doit être toujours présent dans nos têtes et toujours recherché avec notre imagination, et dieu seul sait si on en a, comment contourner les obstacles. Des obstacles il y en aura toujours et des gens qui ne sont pas prêts à avancer ou à faire un travail sur eux-mêmes, individuel et à reconnaître le côté « humanité » qui avance ensemble, cela c'est eux qui doivent rester au bord du chemin. Et nous devons avancer, tous ceux qui vont reconnaître l'humanité en l'autre, doit avancer et laisser de côté ceux qui…Donc il faut trouver les moyens de faire avancer cette humanité ensemble et faire avancer cette humanité veut dire aussi ne pas laisser sur le côté ce qui sont…C'est très complexe et là où doit intervenir les discernements et d'autres éléments. Et c'est un travail personnel de chacun de nous pour avoir cet esprit d'ouverture. C'est un travail qui n'est pas facile mais qu'il faut vraiment si on veut avancer. Et nous avons, je ne suis pas spécialement « césairienne » car je n'ai pas eu la chance d'apprendre Césaire, mais nous avons cet homme qui nous guide dans ses discours. Donc allons un peu dans ce sens et comprenons cette ouverture à l'humain qui est en nous, à l'être vivant, je dirais même, puisque finalement il n'y a pas que l'Homme qui est important, il y a aussi les animaux, il y a toute la faune et la flore et cet harmonie qui va faire finalement avancer l'humanité. Il faut que nous ayons le courage de nous situer à ce niveau là.

Mme l'Animatrice Véronique MALIDOR - Si vous avez des questions le public, vous pouvez les adresser aux intervenants.
Madame TOULON qui affiche un optimisme résolu et qui espère que les choses puissent changer. Ca a été le cas en 2003, de Monsieur MAUGEE qui a été le premier président de l'ARACT et qui a initié justement une réflexion que cette question du développement durable. À l'époque, vous n'étiez peut-être pas très nombreux à parler de cette question et aujourd'hui, plusieurs personnes et pas seulement ici abordent ces questions.

Une inconnue – Merci. Ce n'est pas une question mais j'ai envie de dire que si cette démarche a été impulsée par le simple questionnement des consommateurs, est-ce que la boucle ne pourrait pas être bouclée par le simple fait que si autant le salarié, le consommateur, le citoyen avait pleine conscience su du poids qu'il exerce sur notre société est ce les notions de contraintes, dont parlait Monsieur MAUGEE tout à l'heure, des notions de boycottage dont parlais Madame, une simple illustration : une entreprise ne tourne pas sans salarié, les caddies ne se remplissent pas tout seul dans les magasins. Mes consommateurs ont un poids, ont une arme qu'ils n'utilisent pas et je crois que si on avait pleine conscience de ces réalités, on pourrait peut-être faire avancer plus facilement cette démarche ISO 26000. Pour ne pas faire en sorte justement qu'elle tombe dans l'utopie. Parce que vraiment c'est une grande difficulté aujourd'hui de se dire : oui je voudrais que la société change fondamentalement. On a envie mais ce n'est pas chose facile. On sait bien que quand par exemple l'entreprise fait mal, elle est sanctionnée par le marché. Pourquoi ce ne serait pas le cas dans d'autres paramètres, pourquoi le consommateur mécontent qui pose aujourd'hui les vrais problèmes de société ne pourrait pas en faire autant. Le consommateur ce n'est pas une personne, c'est un ensemble et ça va à l'échelle de la planète. Et c'est à l'échelle de la planète justement que le monde est en danger. Merci

Mme l'Animatrice Véronique MALIDOR – Madame MARIE souhaiterait peut-être répondre à cette question.

Mme Denise MARIE – Oui forte heureuse d'entendre Madame intervenir sur le pouvoir des consommateurs qui existe réellement. Mais donner du pouvoir au consommateur n'est pas à un individu, j'ai bien dit que tous ici nous sommes consommateurs, donc

le pouvoir n'appartient pas à une personne, le pouvoir appartient à tous les citoyens. Mais comment permettre aux consommateurs de jouer pleinement leur rôle si les organisations qui les représentent ne comptent que très peu de personnes. Vous savez ce qu'est la loi du nombre, donc venez grossir le rang des associations de consommateurs pour nous permettre d'être plus nombreux et plus forts. Et là nous nous ferons entendre. Parce que ici, même s'il n'existe pas en France, la classe action, c'est-à-dire l'action de groupe qui est prévue aux Etats-Unis peut-être que nous allons nous battre pour faire en sorte que la France intègre dans ses paramètres la classe action pour permettre que l'intérêt général des consommateurs soit débattu devant les tribunaux. Merci

Un inconnu – Une question à chacun d'entre vous, dans quelle mesure vous seriez capable d'abandonner vos idées fortes, vos convictions profondes, dans le seul but de permettre à l'autre en face de faire un bout de chemin avec vous ?

M. Florent GRABIN – Je crois que personne ne peut avoir autant dénoncé agricultures, en terme d'empoisonnement. Aujourd'hui, on a un contrat moral. Pour sortir de la banane durable pour aller dans la banane à haute qualité environnementale. Des gens m'ont fait le reproche de ne plus dénoncer l'agriculteur. Donc quand les gens sont prêts à aller avec nous, on va…
Tout le monde a vu ce qui s'est produit quand nous avons fait venir ici Monsieur BELPOMME. On a même eu le prix Nobel de la bêtise. Notre président qui a qualifié le professeur de charlatan. Oui donc dessus on est tranquille. La preuve en est c'est que la France s'aligne sur ce qu'il vient de faire. Je crois que l'on a été suffisamment vigilant. La seule erreur peut-être qui a été commise, c'est d'être arrivé devant l'Etat, devant des politiciens tout seul. On lui a dit : tu es scientifique, tu n'es pas un politicien, tu n'es pas un militant. Il y a une manipulation de l'opinion publique et celui qui a organisé cette manipulation de l'opinion publique, aujourd'hui c'est BELPOMME qui traite du cancer de la Prostate.

Un inconnu – Il faut que vous reteniez que nous agriculteurs, nous étions victime…

M. Florent GRABIN – Vous êtes les principales victimes mais vous avez été les premiers à vous braquer. Autre chose, je suis en train d'écrire un article sur la réussite de l'embouteillage en Martinique. Demain, mon permis a 42 ans, quand Monsieur X a fait rentrer les premiers engins des Etats-Unis et qu'il a créé l'autoroute, l'Etat avait fait une autoroute pour rapprocher l'aéroport de Fort de France plus rapidement. Par ce que sur l'ancienne route du Lamentin, il y avait ce qu'on appelle : la tjé bannan ; un embouteillage énorme. Quelle évolution on a ? C'est un chantier qui est en permanence. Le dernier ouvrage qui a été livré, c'est l'étrangleur qu'il y a sur l'autoroute. Vous avez vu le nombre de kilométrage d'embouteillage que ça fait. Nous avons 2250 kilomètres de route ici, tout confondu et lorsque nous regardons sur les 225000 véhicules que nous avons d'immatriculés en Martinique, Martinique qui au kilomètre carré à plus de véhicule que l'Allemagne, nous constatons une chose, c'est qu'à chaque fois que votre moteur, votre piston monte et redescend, vous libérez des centimes d'euros pour nos collectivités. Ca s'appelle le FIRT et aussi l'octroi de mer. Ce sont les deux impôts que nous payons au quotidien, 24h sur 24 sans contestation. Vous faites le plein, l'évaporation vous l'avez payée. Et si nous faisons une évaluation de ça, constatera qu'au niveau de nos collectivités, c'est un budget énorme, c'est une ressource énorme. Preuve en est, pratiquement plus de 60 % de nos collectivités en Martinique ont un budget de fonctionnement à 75% venant de l'octroi de mer et du FIRT. J'ai ressorti un article dessus pour nous permettre de bien réfléchir : Quand la dame dit…Oui d'accord il faut que les consommateurs se mettent en place, qu'on puisse boycotter, c'est exactement comme l'histoire des poubelles : tout le monde veut une poubelle dans le quartier mais pas devant chez moi. Donc tout le monde veut qu'on puisse faire du tout ce qu'on veut, véhicule collectif, tout ce qu'on veut…mais chaque fois qu'il y a un nouveau modèle qui arrive, on va chercher un modèle, on va chercher les clefs. Et pour conclure, hier quand nous avons acheté notre 2 chevaux ont nous offrait la radio, aujourd'hui vous achetez une radio on vous offre une voiture.

Monsieur NONONE – Je voulais essayer de revenir à ce qu'on avait commencé. Madame avait effectivement fait un tour de table qui à mon sens à donner presque une unanimité de position sauf que des nuances règnent. Je voulais simplement saisir au bond, la proposition du président de la CGPME, même si c'est à demi. Mais il propose à ce qu'on commence par une entreprise « cobaye » pour pouvoir mettre en force ce concept. Je pense que nous sommes tous venus ici pour examiner les voies et les moyens de mettre en pratique ces affaires là. Je

pense que ce serait une très bonne chose de partir d'ici avec la conviction qu'ISO 26000 sera effectivement mis en application. Alors le mieux ce serait effectivement de voir avec qui on peut commencer. Puisque le président est pratiquement d'accord pour commencer par une entreprise modèle et ensuite tout le monde autour de la table est d'accord. Alors si on est d'accord, ça ne sert à rien de se couper les cheveux en 4. Allons-y commençons, mettons en pratique ISO 26000 autrement nous n'allons faire que la phraséologie une fois de plus.

Madame LAPORT Danielle – Monsieur NONONE la phraséologie, on en n'a pas uniquement que là. Le François a développé une démarche de responsabilité sociétale, ils sont dans la mise en place de leur plan d'action, donc ce ne sont pas seulement des phrases. Il y a eu deux entreprises, l'entreprise SOMANET et NETTO qui ont développé une démarche de responsabilité sociétale, les deux sont en plus des entreprises adhérentes à la CGPME. Donc quand le président RICHOL dit : « faisons de l'expérimentation », c'est une idée fort intéressante parce qu'à l'époque avec le chef d'entreprise de SOMANET, Patrice LEMUS a évoqué la difficulté pour le secteur d'activité dans cette démarche. Peut-être qu'il faudrait reprendre cette problématique qui est intéressante parce qu'elle requestionne tous les acteurs du territoire, l'assainissement, comment le Préfet se situe par rapport à ça, face aux textes et à ceux qui ne respectent pas la réglementation etc., saisir les collectivités. Moi je pense que la CGPME peut reprendre cette affaire puisqu'elle structure actuellement un certain nombre de branches. Le secteur Hydro curage est déjà structuré. Récupérer et mettre une expérimentation sur un secteur d'activité.

M. Florent GRABIN – Ce serait de mettre l'expérimentation sur le traitement dans les stations d'épuration. Qui normalement devra aller au niveau agricole alors que nous importons de plus en plus d'Europe. Or nous constatons une chose, toujours la bêtise durable, ici nous allons brûler la matière fécale des stations d'épuration pour faire de l'électricité. Nous ne comprenons pas. Alors que si on prend ses éléments, on les traite, on les fait monter au Robert, on le rajoute dans le composte, on a exactement la même configuration des produits que nous importons. Il serait intéressant justement que l'on puisse lancer cette expérimentation et faire en sorte que notre agriculture puisse avoir un produit valorisant et à partir de là on est tranquille. Je vous dis la demande est là, nous attendons le volume consommé aujourd'hui.

Mme l'Animatrice Véronique MALIDOR – Monsieur RICHOL a peut-être quelque chose à lancer par rapport à la proposition faite par Madame LAPORT ?

Monsieur Alexandre RICHOL – On est en phase sur tous ces éléments là depuis longtemps. Les organisations filières sont très peu nombreuses en Martinique et arriver à trouver des acteurs qui soient, parce qu'il y a aussi une question de formation générale, tout le monde n'est pas au même niveau, tout le monde n'a pas la même densité économique, tout le monde n'a pas même possibilité financière, il y a tous ces éléments là qui rentrent en ligne de compte. Il n'en demeure pas moins qu'il y a des secteurs qui sont plus ou moins avancés, je crois qu'on peut aisément les recenser. Pour ce qui est de l'assainissement aujourd'hui, il y a quand même un cahier des charges qui est relativement précis en la matière. J'ai rencontré Jean-Marc AMPIGNY plusieurs fois là-dessus qui lui serait d'accord pour relancer cet élément là. Quand on voit que ça a capoter juste pour des éléments de réglementation, en fait, c'était le non suivi des différentes règles qui existent en la matière qui font que la dynamique a un peu avortée. Mais je crois que si on arrive à avoir un bon niveau de contrôle, un bon niveau de pénétration au niveau des différents acteurs, on peut réussir à avoir un secteur qui serait novateur en la matière. Et puis quand on aura bien vérifié comment ça fonctionne, quels sont les frais…petit à petit il y a d'autres filières qui sont en train de se mettre en ordre de marche et on pourra petit à petit les intégrer dans la démarche. Il vaut mieux faire comme ça qu'essayer de faire une norme, aussi intéressante soit-elle, au forceps et puis on se rend compte qu'il n'y a rien qui s'est passé. Je préfèrerais aller dans cette direction là.

Intervenant inconnu – Moi je remarque une chose, c'est que tous les acteurs qui sont là sont essentiellement des acteurs du monde économique. On va dire « actifs » c'est-à-dire la production, la consommation, tout ça…Par contre, l'expérience de la municipalité du François, il y a effectivement une idylle ici, c'est le seul. C'est juste ce que je voulais dire. Alors ce qui m'ennuis c'est que l'on a des collectivités territoriales, c'est très bien on a eu des allocutions mais

je pensais qu'il y aurait des gens qui seraient restés travailler techniquement avec nous et écouter un peu. Parce que le secteur privé, lui est toujours plus dynamique, si c'est lui qui doit contaminer le reste mais il n'empêche qu'il faut quand meme qu'il y ait des oreilles pour entendre. Sinon, on sera obligé d'aller chercher d'autres lieux pour pouvoir aller toucher des gens qu'on veut également toucher. Moi c'était cette remarque. Ca le dérange, il y a 32 communes ici, il y a un conseil régional, un conseil général…Et voilà, bon…

Monsieur Alexandre RICHOL – Rassurez-vous, il y a une raison à cela, c'est que la tête sur laquelle on tape d'abord, c'est économique. Quand tout va mal c'est l'économique quand le politique amène une réponse bien souvent et il va vous proposer quoi ? Ca pourrait être intéressant qu'aujourd'hui cette dynamique publique privée puisse effectivement se mettre en œuvre. Aujourd'hui le privé n'est plus en capacité d'être le seul moteur, ce n'est pas possible. Donc il faut absolument que l'on arrive dans cette dynamique je dirais « à deux pattes » pour que véritablement on arrive à avoir un projet qui soit pérenne, sinon le privé à lui seul ne peut rien faire, ce n'est plus possible.

Mme Danielle LAPORT – Je voulais quand même porter une précision. Le Conseil Régional, qui a fait l'allocution, ne pouvait pas rester puisqu'ils ont une plénière toute la journée et le Président du Conseil Régional, Monsieur LETCHIMY, a demandé une réunion particulière demain. Puisque demain Messieurs DEDIEU, GAUTHIER et RENNEVIER, Madame LEVET sont au Conseil Régional, à travailler avec tous les présidents de commission, à la demande du Président LETCHIMY. Donc l'exercice qui a été fait là, ce matin, il y en aura un similaire demain matin pour les élus du Conseil Régional afin d'impulser une dynamique « responsabilité sociétale » dans une politique régionale.

Intervenant inconnu – C'est le premier versant de ce que j'ai dit, le deuxième, c'est parce ce qu'il n'y a pas les acteurs de la société civile. Désolé, ce n'est pas tout à fait la même chose. Il y a un versant…

Mme Danièle LAPORT - Ils commencent à prendre l'information, l'acculturation et ensuite ils vont entrer dans une dynamique parce qu'il ne faut pas oublier que le Conseil Régional a signé un accord avec l'ARACT, avec les partenaires sociaux de l'ARACT, pour rétablir la valeur sociale du travail au cœur des dynamiques. Ensuite, il y a un travail qui va commencer avec les partenaires sociaux…

M. Florent GRABIN – Notre économie c'est plus de 85% de la commande publique. Aujourd'hui tous les marchés sont infructueux. Là au moment où nos parlons, le cimetière des entreprise, Tribunal de Fort de France, allez voir le nombre d'entreprises qui sont liquidées avec des créances publiques. Là-dessus, depuis à l'époque de Président CAPGRAS, nous PUMA, on avait sollicité le Président qui avait réuni les quatre régions pour faire avancer le texte, parce que nous sommes les seuls départements de France et de Navarre dans son article R 4433-3 du code général des collectivités territoriales où nous sommes nommément dans l'article qui nous permet de proposer, d'expérimenter et d'adapter. Monsieur CAPGRAS avait mis en œuvre nos propositions, malheureusement il n'a pas été réélu, et tout le monde sait ce qui s'est passé entre l'ancien Président et nous. Donc finalement ce dossier est resté en plan pendant cette mandature et nous avons demandé au président LETCHIMY de réactiver ce dossier, qui consiste en quoi ? 1- permettre à toutes nos entreprises de pouvoir solutionner. Lorsqu'une entreprise va, pas besoin éléments sécurité sociale et impôt. Une fois que l'entreprise a obtenu son marché, on prélève à la source l'année fiscale et sociale générée par la prestation. Concernant l'encours, avec une commission on met en place les montants lâchés par rapport au marché qu'il a eu. Une fois qu'il a ses marchés, toutes les portes sont ouvertes. Qu'est-ce qui faut ? La mise en place d'une loi DAILLY, obliger les banques à respecter la loi DAILLY ; de voir avec le banquier qu'il puisse mettre une convention et transaction permettant à l'entreprise de faire les salaires et les petites dépenses. Et concernant toutes les fournitures, faire une convention-transaction avec un transfert d'huissier, article 1690 du code civile. C'est le seul que ni le percepteur ni le juge ne peuvent casser. Ce qui permet au fournisseur de livrer la marchandise et d'être payé au moment où l'entreprise doit payer. Et avec ça on réamorce la bombe.
Malheureusement, nous constatons que de très nombreux marchés sont infructueux. J'ai posé la question à Monsieur le Préfet qui me dit qu'il a refait son appel d'offre plusieurs fois, les parties VRD-Voirie et réseaux divers- dans les travaux qu'il a vou-

lu faire parce qu'il n'y avait personne. Et vous avez vu le nombre d'entreprise en Martinique disposant du matériel. Donc si vous pouvez lui faire remonter cette information, peut-être qu'avec vous ça ira plus vite que nous. Nous ne sommes pas encore parvenus à faire comprendre à tous nos élus l'intérêt qu'il y a à remettre la Martinique au travail dans le cadre du développement durable.

Mme PERUTIN – Juste pour préciser que personne n'avait dit que les choses seraient faciles. Tout changement est très difficile notamment dans les mentalités, il est très difficile d'intégrer cela, de faire déplacer, et même quand les gens se déplacement, c'est difficile. Mais en fait c'est cette difficulté qui nous donne cette force au quotidien, cette détermination dont vous parliez tout çà l'heure. Nous souhaitons partager avec ceux qui ont le pouvoir et eux ne lâche pas le pouvoir donc il faut être déterminé dans notre savoir.

M. Didier GAUTHIER – Je voulais réagir tout à l'heure, donc j'ai dit d'une façon volontairement agressive, que ce n'était pas difficile. C'est pour une raison simple, j'ai horreur de m'entendre dire : c'est difficile avec comme seul prétexte pouvoir aller m'allonger et faire la sieste. C'est un peu ça que je dis, qu'il faut taper dans le tas, il faut de la volonté. C'est ça ce que je voulais exprimer. Et d'ailleurs c'est intéressant de vous entendre vous êtes dans un faisceau d'éléments qui apparaît assez inexplicable et qui est surtout peut-être partagé chez vous avec des élans particuliers, avec des éléments particuliers mais il ne faut jamais baisser les bras. C'est un peu ça ce que je veux dire aussi, quand je dis que c'est facile. Parce que je sais bien que rien n'est facile mais dire : cette norme qu'est-ce que c'est compliqué, c'est tout simplement pour ne rien faire. Ca je n'aime pas beaucoup ça.

Mme l'Animatrice Véronique MALIDOR – Réponse très claire à l'attention des septiques. On prend deux dernières questions et puis on va conclure.

M. Jacques SAINTE-LUCE, FDSEA – Bonsoir Jacques SAINTE-LUCE, FDSEA, je viens parler au nom de la filière banane qui depuis quelques temps fait le maximum pour respecter l'environnement et limiter son utilisation de pesticides. Nous avons mis également en place un plan de bananes durables dans cette volonté de respecter au maximum l'environnement. Et pour l'instant nous sommes en train de faire un travail qui est très intéressant et avec ITB (Institut Tropical de la Banane) qui fait le maximum de recherche. Pour éviter de mettre des pesticides et éviter les traitements au maximum. Au niveau du comité CHSCT, c'est le Préfet qui doit le mettre en place au niveau de l'agriculture et nous avons fait cette demande et attendons qu'il soit mis en place par ce que c'est lui qui doit nommer les membres de ce comité.

M. Guillaume de MEILLAC – Juste un complément de ce que Jacques SAINTE-LUCE vient de dire pour répondre à l'appel lancé par Louis MAUGEE. Effectivement dans les CHSCT dans l'agriculture, aujourd'hui on traite des questions de développement durable. On traite des questions de préservation de l'environnement et ce d'autant plus dans la filière banane particulièrement, mais ça a vocation à être étendu à l'ensemble de la filière agricole aussi bien en Guadeloupe, qu'en Martinique. Il y a une démarche de certification qui traite beaucoup des conditions d'environnement. Les CHSCT, chacun le sait, c'est pour les entreprises de plus de 50 salariés et les entreprises de plus de 50 salariés ne sont pas nombreuses. Donc à partir de là, la FDSEA a demandé que soit mis en place un CHSCT de branche. Comme Jacques le disait, la demande a été faite mais cette demande est faite auprès du Préfet et c'est le Préfet qui doit prendre l'initiative de la mettre en place. Les partenaires sociaux n'ont pas la possibilité de la faire. Maintenant nous attendons la réponse du Préfet.

M. Jacques SAINTE-LUCE - Juste pour terminer, dire que nous avons commencé à travailler également avec l'ARACT avec Madame LAPORT et ses collaborateurs de façon à voir comment les certifications que nous avons mises en place peuvent se rapprocher de la norme ISO 26000.

Une Etudiante – J'espère et je pense parler au nom des quelques étudiants qui sont là pour vous rappeler que l'on est un vivier d'information. Moi je suis en licence pro qualité mais il y aussi des représentants du DUT Hygiène Sécurité Environnement. On étudie toutes ces questions, on les travaille et notamment c'est déjà fait avec l'ARACT, nous sommes en partenariat avec beaucoup d'organismes. Mais j'aimerais vraiment insister sur le fait il faut vraiment compter sur nous. On a fait des stages dans les entreprises,

vous évoquez des problèmes que l'on a déjà vu. On est là et ne pas hésiter à puisez dans le vivier des étudiants de l'UAG.

Mme l'Animatrice Véronique MALIDOR – C'est l'invitation au dialogue qui conclut de façon très intéressante ce colloque. Donc l'ARACT Martinique vous remercie d'avoir participé à cette journée de colloque autour de la norme ISO 26000. Au cours de ce colloque vous avez pu découvrir les enjeux, le contenu, les objectifs de cette norme ISO 26000 et ce colloque s'est terminé de façon très intéressante puisque certains engagements ont été pris, notamment par la CGPME, certaines propositions et invitations au dialogue ont été lancées par nos étudiants. Nul doute qu'il aura servi à quelque chose puisque l'avenir s'annonce un peu moins sombre que ce Monsieur GRABIN et Madame PERUTIN laissaient entrevoir.

M. Florent GRABIN – Vous me permettez de lancer un dernier appel au secours…Actuellement nos planteurs de bananes sont victimes d'une maladie. Les particuliers sont aussi victimes de ce problème. Ce que l'on appelle les bananes sauvages. Et nous constatons une chose et nous interrogeons à savoir si c'est la même maladie. Dans nos biotopes au niveau balisier, on commence à avoir des attaques, au niveau de l'arbre du voyageur on commence à avoir des attaques. Nous ne disons pas que ce sont les mêmes choses mais posons des questions à l'Etat, de nous informer sur cette situation. Le 18 janvier, la patate chaude a été livrée au Préfet et c'est lui qui doit prendre la mesure. Nous avons écrit, nous avons sollicité nos politiques, tout le monde pour que l'on puisse collectivement prendre des dispositions concernant non seulement cette maladie mais les agressions qui se font dans notre biotope. Ne pas commettre l'erreur de la chlordécone. Pour l'instant silence radio, nous attendons le préfet. Il serait intéressant de poser la question à Messieurs les planteurs : Si cette maladie continue à pénétrer, combien de licenciement ça va générer.

Mme Dany PERUTIN – Pour être clair tous ceux qui écoutent et suivent l'actualité on entendu récemment des mouvements de grève qui sont allés de 7 jours, 9 jours et c'est pourquoi je dis que peut-être grâce à ISO 26000 nous allons éviter cela. Je ne suis pas pessimiste, comme je le dis c'est la réalité encore. Aujourd'hui je pense que l'on ne devrait pas assister à 7 jours, 9 jours de grève.

M. David DURAL – Pas d'inquiétude que tout ce qui est balisier et héliconia la sarcospoliose noire ne s'attaque pas à ces plantes là, elle est vraiment inféodée au bananier. En ce qui concerne le traitement aérien, il est évident que l'on a besoin de cette méthode pour contenir cette maladie. Donc après on a le cadre réglementaire et avec les produits qui sont autorisés. Sachant que les pratiques culturales qu'on demande aux agriculteurs c'est essentiellement le coupe feuilles, ça permet de réduire de plus de 80% les maladie et donc on commence par ça. Pour l'instant la répartition est un peu sur toutes les communes de l'ile, enfin toutes les communes qui produisent de la banane mais également les autres puisqu'on trouve ce champignon essentiellement dans les jardins et sur les bords des routes. Il faut savoir que les bananiers plantain n'étaient pas touchés par la sarcospoliose jaune mais ils sont maintenant touchés par la sarcospoliose noire. Donc on a un vrai problème. Là on parle encore de développement durable avec trois composantes. De l'environnement, du social et de l'économie.

M. Florent GRABIN – Le risque social c'est la question que j'ai abordée. Parce qu'il y a surtout à Sainte Lucie. Risque social en terme de financement, s'il n y a pas de banane il n'y a pas de salaire.

M. David DURAL – Le risque social est important ; ça peut être la disparition complète de la production banane.

Mme l'Animatrice Véronique MALIDOR – Je vais demander à Monsieur Guillaume de MEILLAC, le vice-président de l'association de l'ARACT de clôturer cette journée.

M. Guillaume de MEILLAC – Mesdames et Messieurs, le Président a du s'absenter et m'a demandé de clôturer cette journée. Je suis certain qu'elle a été pour vous aussi riche d'informations qu'elle le fut pour moi. Je voudrais avant de nous quitter vous livrer une réflexion personnelle concernant la norme ISO 26000. Je pense qu'elle représente un enjeu majeur pour la Martinique et une opportunité. Un enjeu majeur pourquoi ? Parce que la norme ISO 26000 et le développement de cette norme notamment dans le bassin caribéen revêt une importance capitale pour nous dans la mesure où nous sommes

dans un système concurrentiel et notamment notre secteur productif ; notre agriculture, notre tourisme etc. Ce sont des secteurs qui sont en situation de concurrence avec des pays qui tirent un avantage concurrentiel d'un dumping social très souvent et d'un dumping environnemental. Donc plus cette norme va se développer, et plus nous allons tirer vers le haut le respect des bonnes pratiques environnementales, le respect de l'environnement, le respect des bonnes pratiques sociales et plus nous allons atténuer la distorsion de concurrence qu'il existe entre nos productions et les productions des pays voisins. Donc là c'est pour nous un enjeu, nous sommes dans un environnement entouré de pays qui ont des conditions sociales plus défavorables que les nôtres, des conditions environnementales moins exigeantes que les nôtres. Et si nous réussirons à prouver à la Martinique et en Guadeloupe également, qu'en milieu tropical, dans notre économie nous sommes capables d'intégrer ses notions d'environnement et de respect du social, ça peut être un exemple formidable pour les pays qui nous entourent. Voilà pour ces quelques conclusions personnelles.

Avant de nous quitter je voudrais vous remercier de votre présence, c'est pour nous, l'ARACT Martinique, un signe très encourageant, que ces travaux que nous avons initié il y a quelques années déjà, que nous étions sur la bonne voie et que ça nous pousse à continuer. Au nom du conseil d'administration de l'ARACT, au nom de toute l'équipe de l'ARACT Martinique, Je tiens à vous remercier de votre présente massive. En votre nom à tous, je tiens à remercier tous les participants aussi bien de la table ronde, que nos participants qui sont venus :
Madame LEVET, Messieurs DEDIEU, GAUTHIER et RENNEVIER. Merci infiniment. La Martinique est l'île des revenants donc je vous dis à très bientôt.

Fin de la réunion à 16h30.

ARACT Martinique – Colloque ISO 26000
23 novembre 2010

Retour Sommaire



M.Thierry Dedieu et M. Didier Gauthier





Guillaume de Meillac, Pascale Levet, Danielle Laport, Patrice Lémus



Alex Bertide



Denise Marie et Éric Pcot



Daniel Chomet



Denise Marie





Danielle Laport et Ghislaine Mazarin



Marie-Jeanne Toulon



Ellen Yala et Sylvestre Labeau



Denise Marie







Ghislaine Mazarin

Patrice Lémus





Pascale Levet, Jean-Luc Renevier, et Véronique Malidor



Guillaume de Meillac, Jean-Luc Renevier, Didier Gauthier





Pascale Levet





Patrice Lémus





Pascal Levet, Danielle Laport, Nadia Celcal, Patrice Lémus



Joseph Nonone



Louis Maugée, Dany Perutin

Pascal Levet, Jean-Luc Renevier, et Véronique Malidor





Veronique Malidor



Lucien Adenet



Alexandre Richol



Marie-Jeanne Toulon





Danielle Laport



Louis Maugée

Retour Sommaire

ARACT - Colloque ISO 26000 - 23 novembre 2010

Conception - Impression : Conceptuel/Crédit Photo : ARACT - Mai 2016